

**RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 5

Mars — Juillet 2018



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°5

SOMMAIRE

Première Partie

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 mars 2018 (Procès-verbal littéral)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 avril 2018 (procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 24 avril 2018 (compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 22 mai 2018 (compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 7 juin 2018 (compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 juin 2018 (extraits du compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 10 juillet 2018 (compte rendu)

Seconde Partie

ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux élus communautaires
- ☞ Arrêtés de délégation de signature aux agents communautaires
- ☞ Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIERE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE

DU 27 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit, le 27 mars, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 mars 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.
Monsieur Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M. BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOURRELLIER Ludovic, M. BROCHOT Bernard, M. CAILLEUX Jean-Michel, M. CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M. CASTEL Patrick, M. CHAPLAIS Robert, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. COLLEU Étienne, M. CONFAS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, Mme DELAVIGNE Nadine, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. FEUVRAIS Martial, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, M. GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. HÉBERT Dominique, M. HUBERT Xavier, M. JAMES Jean-Claude, M. JENNAT Daniel, M. KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M. LEBLOND Jean, M. LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, M. MANÉ Abdoulaye, M. MOLINA Michel, M. MOREL Jean-Pierre, M. MORILLON Marc, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PAVON Jean-Pierre, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M. ROUSSEL Cédric, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. VEYRI Timour, M. WALASZEK Jean-Pierre, M. WATEL Patrik, M. WILMART Marceau, M. ALLANO Jean-Claude, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. BONBONY Jean-Claude, M. CLOMENIL Joël, M. DUTREMEE Serge, M. GAUTIER Francis, M. HEROUARD Jean-Paul, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LÉON Patricia, M. LEPINTEUR Ollivier, M. NOËL Gilbert, Mme PECQUEUX Delphine, M. POUCHIN Jacques, Mme ROUVEIX Michèle, Monsieur MAUCOLIN Bertrand suppléant(e) de Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléant(e) de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur JARRAFOUX Jacques, suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER
Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR
Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT
Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEU
Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre WALASZEK
Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON
Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO
Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE
Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX
Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER
Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER
Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER

Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD
Monsieur Serge MASSON a donné pouvoir à Madame Michelle SAMSON
Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE
Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG
Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI
Madame Mireille VILAIN a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel CAMOIN
Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR
Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX
Monsieur Fouade GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel,
Monsieur DE LANGHE Christian, Madame KONTE Maryata, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry,
Monsieur MARQUAIS Raynal, Monsieur RANGER Michel, Monsieur SILIGHINI Gérard, Madame
DIOUKHANÉ Coumba, Monsieur HERVIEU Joël

♦♦♦

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

Il y a quelques jours, un nouvel attentat terroriste a eu lieu sur notre sol, faisant quatre morts et plusieurs blessés. Parmi ceux-ci, bien sûr, nous avons tous en tête le sacrifice ultime du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame ; c'est une fois de plus un attentat terroriste aveugle, sauvage, qui tente de réduire les racines de notre démocratie, de notre civilisation, de notre culture, de notre société. Le geste particulièrement fort du gendarme Beltrame a redonné beaucoup de valeurs à notre société, à notre culture et a d'autant plus rabaissé le geste atroce de cet assassin. En souvenir de ces victimes, je vais vous demander une minute de silence.

[Minute de silence.]

Je vous remercie.

**1 — Chambre Régionale des Comptes Normandie — Observations définitives —
Rapport sur les actions entreprises**

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

Je vais vous demander de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 20 février 2018, qui a dû vous être envoyé par mail avec le présent dossier. Des remarques, des observations sur ce PV ? Non ? Je considère donc qu'il est adopté.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 20 février 2018.

Mes chers collègues,

Prenez, parmi les dossiers qui vous sont présentés, la première délibération. Il s'agit du rapport sur les actions entreprises par EPN suite à des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Vous vous en souvenez ; par délibération du 14 décembre 2016, nous avons pris acte du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération, qui s'appelait alors le « Grand Évreux Agglomération ». Il nous revient de donner mention des actions qui ont été entreprises à la suite des observations de cette Chambre Régionale des Comptes. Nous devons prendre littéralement toutes les réponses qui ont été données, que ce soit dans les obligations de faire ou dans les recommandations. Avez-vous des remarques ou des questions sur ce rapport ? Non ? Les choses sont claires ? Je vous en remercie.

Nous n'avons pas à voter puisqu'il s'agit simplement de rendre acte de ce rapport.

Le Conseil communautaire

- **APPROUVE** les termes du rapport sur les actions entreprises par la Communauté d'agglomération à la suite des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Normandie, figurant dans le rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération « Grand Évreux Agglomération » pour les exercices 2010 et suivants.

2 — SIAEVE — Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

Notre deuxième délibération est la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au SIAEVE (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure). Je vous propose de reconduire les représentants déjà présents avant notre rapprochement. J'ai reçu les candidatures aux postes de titulaires de M. GATINES, élu de Garennes-sur-Eure et de Mme COULONG, élue de Croth et avec en suppléant, M. WILMART, élu de La Couture-Boussey. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ?

Je vous propose donc de voter. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DESIGNE** M. Jean-Pierre GATINES et Mme Rosine COULONG en qualité de représentants titulaires et M. Marceau WILMART en qualité de représentant suppléant d'Évreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE).

3 — Parc d'activités du Long Buisson 2 — Cession de terrain à Monsieur François LOPES

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci et bonsoir.

Délibération classique, une cession de terrain à M. François LOPES, qui possède une entreprise artisanale spécialisée dans les travaux de peinture et de revêtement. Il souhaite s'installer sur 1 000 m², nous diviserions une parcelle de 3 000 m², et lui octroierions 1 000 m² à 25,00 € le m². Le prix est délibéré.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est une bonne nouvelle : plus nous vendrons nos terrains aux entreprises, mieux ce sera pour notre territoire. Qui est pour ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **CEDE** à la société de M. François LOPES (entreprise artisanale spécialisée dans les travaux de peinture, revêtement et vitrerie) ou toute société qu'elle se substituera à la condition que M. François Lopes en soit le gérant, une partie de la parcelle XA 121 du Parc d'activités du Long Buisson 2 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 1 000 m² — de la parcelle XA 121 au prix hors taxe de 25 €/m² — augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4 — Commune du Vieil Évreux — Lotissement IMNOMA — Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président.

Un dossier relatif à la commune du Vieil Évreux et à la rétrocession préalable des voiries et espaces publics d'un lotissement situé rue des Pêcheurs, mené par le lotisseur IMNOMA. C'est une délibération habituelle, selon laquelle il est prévu par convention que les voiries reviendront en propriété la commune, et en gestion à l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de lotissement à réaliser par la SASV Imnoma (14 lots à bâtir), rue des Pêcheurs au Vieil Évreux, la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune du Vieil Évreux et la SASV IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

5 — ZAC de la Cité Lafayette — Approbation du bilan de la concertation préalable et du dossier de création de ZAC

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Il y a trois étapes importantes à envisager dans cette ZAC : une première étape concerne la réalisation d'études préalables et une concertation avec le public ; une deuxième étape, la construction de la ZAC ; une troisième étape, la réalisation de la ZAC. Dans ce dossier Lafayette, nous sommes à la fin de la première étape. Les études préalables ont été réalisées, et la concertation avec le public également. Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur le bilan de cette concertation avec le public. Cette concertation a été large ; nous avons usé des moyens habituels, mais sans minimiser afin d'informer et avertir largement le public des projets sur ce territoire. Il y a eu notamment des registres qui pouvaient être remplis auprès de la Mairie, des publications dans les magazines, du site de l'agglomération ainsi que des réunions publiques, dont une récente en octobre 2017 qui a réuni plus de 130 personnes. Le bilan de ces concertations est que cet aménagement de Lafayette est une nécessité partagée par pratiquement tout le monde. Il n'y a pas d'opposition à aménager cette cité Lafayette. Les objectifs poursuivis sont une densification modérée de l'habitat. En ce sens, des 173 logements actuels, nous passerions à 270, environ. C'est une multiplication raisonnable. Nous préservons la végétation et les espaces naturels de cette zone. Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver ce bilan de la concertation et de poursuivre ensuite la deuxième étape (création de la ZAC).

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette synthèse. Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Nous avons souvent parlé de ce dossier, les choses avancent plus rapidement maintenant.

Pour ? Contre ? Absentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable menée dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Cité Lafayette et **AUTORISE** le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

6 — Droit commun — SILOGE — Évreux – 25, rue du val Fleuri — 40 logements collectifs locatifs — Travaux d'amélioration thermique et technique — Subvention communautaire — 119 888,00 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Une délibération qui concerne SILOGE qui souhaite investir sur 40 logements en collectif locatif. Les travaux, comme indiqué, concernent principalement les améliorations thermique et technique du bâtiment ; l'ensemble des prestations est indiqué dans la programmation des travaux. Ce qu'il faut retenir est qu'une légère augmentation des loyers sera appliquée sur la quittance des locataires. Pour autant, après avoir évoqué le sujet avec le bailleur, le gain énergétique des locataires sera supérieur à l'augmentation indiquée. Pour les studios (T1), ce sera soit neutre, soit quelques unités d'euros favorables aux locataires, pour aller jusqu'à 15 € d'économies énergétique pour les T5 par mois par locataire. C'est également l'occasion de rappeler qu'avec l'ensemble du Conseil communautaire, nous avons modifié notre stratégie vis-à-vis des outils communautaires concernant l'habitat. Nous avons notamment, avec le Maire d'Évreux, souhaité mettre l'accent sur la réhabilitation des logements sur ce secteur du territoire. Nous avons délibéré et pensons avoir 184 logements réhabilités, ce qui n'est pas neutre, pour une offre nouvelle sur le territoire. Nous financerons l'accession sociale de maisons individuelles.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **ACCORDE** à la SILOGE, une subvention destinée à financer les travaux d'améliorations thermique et technique des 40 logements collectifs rue du Val Fleuri, quartier de Nétreville, d'un montant de 119 888 €, représentant 10 % du coût d'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2018, décide le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après : - 2018 : 50 %, soit 59 944 € ; - 2019 : 50 %, soit 59 944 €. Il est toutefois précisé que ce versement du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération et décide la création d'une AP/CP.

7 — Chargé de mission SCOT/PLUID — Création de poste

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

La délibération suivante appelle la transformation d'un poste de chargé de mission SCOT/PLUI, puisque notre collègue voit ses missions largement évoluer, notamment dans le cadre du SCOT et il est proposé aujourd'hui de faire évoluer son poste de catégorie B en catégorie A (emploi spécifique contractuel de trois ans). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ah, pardon. M. HUBERT, je vous en prie.

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président.

Juste pour cette délibération, je souhaite vous rappeler que les consultations et les réunions PLUID ont commencé. Il s'en tiendra un jeudi prochain à 14h00. Ceux qui ne sont pas encore inscrits sont les bienvenus. Il y a entre 45 et 50 élus à chaque réunion. C'est la dernière qui va nous permettre d'élaborer le diagnostic. Si vous n'avez pas noté que vous êtes disponibles, vous êtes les bienvenus pour participer à cet atelier de travail l'après-midi, de 14h00 à 18h00.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette information.

8 — Débat d'Orientations Budgétaires 2018

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

Voici le débat d'orientation budgétaire 2018, déjà abordé en cinquième commission, un débat construit en tenant compte de nos objectifs : augmenter l'investissement, renforcer le soutien aux communes, et le tout, comme nous y sommes engagés depuis 4 ans, sans augmenter les impôts. Malgré l'encadrement et les restrictions de plus en plus importants de l'État qui nous demande de plus en plus de missions, j'aimerais rendre hommage à M. GROIZELEAU et à ses équipes, qui font un travail remarquable qui nous permettra d'avoir un investissement record en 2018, comme nous l'avons déjà eu en 2017, beaucoup plus important que ce que nous avions il y a encore 4 ans.

M. Bruno GROIZELEAU

Le contexte général de notre DOB en termes de charges imposées par l'État de -4 millions d'euros, sans compensation équivalente :

- Instructions de permis de construire
 - Fermeture des maisons de l'emploi
 - Hausse de la CSG pour les fonctionnaires (qui reste à charge considérable pour les collectivités)
- Tout cela est bien pris en compte dans notre budget 2018.

Le contexte local (à partir du 1^{er} juillet 2018) :

- Rattachement de 12 nouvelles communes
- Reprise de la totalité de la compétence eau potable
- Prise de la compétence petite enfance
- Intégration du conservatoire à rayonnement départemental

Évreux Portes de Normandie tient ses engagements, c'est-à-dire :

- Augmenter l'investissement
- Renforcer le soutien aux communes sans augmenter les impôts

Sur les budgets consolidés de fonctionnement, augmentation de 3 %. Le budget était de presque 110 millions l'an dernier, il va passer à 113 millions de dépenses réelles de fonctionnement. Ce budget comprend l'augmentation du tarif du SETOM de 3.3 % plus une part d'adhérent, soit 500 000 euros.

Nous avons mis cette année, dès le budget primitif, une subvention d'équilibre envers les zones de 1.5 million d'euros pour couvrir le remboursement des crédits aux zones et ne pas augmenter le déficit de zones ; ce que nous avons fait sur le budget supplémentaire est intégré dans le budget primitif.

Sur notre budget principal, une dynamique des recettes, supérieures aux dépenses. Recettes réelles de + 8.4 % et dépenses réelles de + 6.8 %, ce qui fait que notre taux de financement brut (différence entre nos dépenses et nos recettes), qui était de 4.167 millions, est désormais de 5.632 millions, c'est-à-dire qu'on a amélioré notre taux de financement brut de 1.5 million, et ce malgré les contraintes évoquées.

Le taux d'investissement net s'améliore aussi, puisqu'il part de 500 000 à 1,2 million. Ceci est très bon pour EPN.

Les recettes de fonctionnement sont à +8.4 %. Le gros concerne l'impôt et les taxes avec un produit de fiscalité à 1.2 % (coefficient de réévaluation forfaitaire) et une base très dynamique avec de nouveaux arrivants.

Dans les concours financiers, il est très difficile de se comparer chaque année, car nous avons repris la compétence petite enfance pour laquelle nous avons des charges (principalement les charges de personnel), mais les concours augmentent, et c'est notamment la participation de la CAF qui est en progression et qui va jusqu'à 3.235 millions, soit une progression de plus de 1,5 million.

Progression de la dotation d'intercommunalité avec l'intégration de nouvelles communes.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général augmentent de 7 %, mais nous ne sommes pas non plus dans le même périmètre.

Les charges du personnel augmentent, nous sommes passés de 23.4 millions à 32.6, soit 39 %, mais cela ne veut rien dire, puisqu'une grosse part vient de l'intégration de la petite enfance puisque nous avons repris presque 120 personnes.

Atténuation des produits : diminution suite à la baisse de l'attribution de la compensation (de 26 millions à 20 millions).

Le coût net des compétences transférées :

– De la petite enfance = 4 millions d'euros

– Du conservatoire à rayonnement départemental : 2.2 millions

Nous avons réussi à faire cette différence et à augmenter le taux de financement but grâce à un travail de tous les services, une baisse de charges générales et de personnel. Exemple sur les contrats d'assurance : baisse de 181 000 euros entre 2017 et 2018.

Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel : maîtrisées.

Les contraintes budgétaires sont les suivantes :

– Glissement de technicité de +1 %

– Transfert des compétences de la petite enfance

– Hausse de la CSG

Évolution contenue à +1.3 %, conformément au plan de maintien de la masse salariale (PMMS) mis en place à partir de 2018.

Maintien de la politique d'avancement de grade et de promotion interne.

Effectif au 1^{er} janvier de 737 agents.

Le Président l'a dit, dépenses d'investissement prioritaires. Nous avons amplifié l'effort puisque cette année seront inscrits au budget pratiquement 26 millions d'investissements, soit + 16 % par rapport à l'an dernier.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle qu'il y a 4 ans, nous étions à environ 12 millions d'investissements. Grâce à vous, mes chers collègues, nous les avons pratiquement doublés.

M. Bruno GROIZELEAU

Quelques exemples de cet investissement qui seront dans le budget primitif :

– Un programme de voirie de près de 9 millions d'euros (auquel il faut ajouter la partie fonctionnement de 2.5 millions (masse salariale, matériaux...))

– Contrat de territoire 2018 : 2.4 millions

– Développement économique et emploi : 1 million

– Plan pluriannuel d'investissement de modernisation des déchèteries : 1 million

– Acquisition et aménagement d'une nouvelle aire des gens du voyage (sans subvention de l'État) : 1.8 million

– Travaux de rénovation des crèches : 780 000 euros

– Renouvellement du parc de véhicules

Ces dépenses d'investissement continuent avec l'accroissement des fonds concours aux communes. Il était dans les directives de notre Président de maintenir un montant élevé de fonds de concours : 2 millions, qui pourront augmenter avec le BS — nous sommes dans un budget primitif sans intégrer le compte administratif qui sera voté en juin, nous sommes donc dans un BP.

Nous avons souhaité garantir une relative équité entre les communes. Certaines communes depuis la création du GEA et maintenant d'EPN étaient débitrices (elles donnaient tous les ans de l'argent à EPN). Nous avons décidé l'an dernier de gommer cela et de le faire en deux temps : 50 % cette année et la totalité l'année prochaine (avec une recette en moins pour EPN et une ressource en plus pour les communes), soit 217 000 euros pour les 50 %.

Le contrat de territoire : 250 millions d'euros d'investissement dont 30 millions financés par la région et 23 par le département. Là aussi, vous verrez que nous avons mis en place le maximum d'AP/CP pour ne pas mettre des sommes non utilisées sur un exercice, mais bien faire glisser cela sur 4 à 5 ans.

Pour les APCP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiements) :

- Fonds de concours et contrat d'agglomération : 16.7 millions
- CP 2018 : 2.5 millions
- Travaux de réseaux : 20.5 millions

Gestion de la dette :

Quand je suis arrivé en 2014, inversion des montants c'est-à-dire qu'en structuré on était à 40 % et on avait en fixes et variables 60 %. Aujourd'hui, nous n'avons plus que 10 % de structurés, 61 % de prêts fixes et 29 % de révisables à paliers bloqués, donc pas de risques. Le seul prêt qui est à risque (présenté lors du dernier Conseil communautaire) est à 6.5 aujourd'hui ; c'est celui qui nous inquiète. Lorsqu'il y aura une fenêtre de tir, nous sortirons de cet emprunt (très surveillé). C'est un calcul savant qui nous est demandé. Il est obligatoire et ne sert à rien, mais nous sommes obligés de le faire. Nous partons d'un autofinancement brut de 9 millions cette année, en prenant de la tête au 1^{er} janvier, nous disons que nous avons besoin d'un emprunt d'équilibre de 34.8 millions sur tous budgets, nous remboursons le capital pour 11 millions et le total en cours fait la différence à 183 millions. On regarde la capacité de désendettement et on arrive à 20 ans. C'est élevé ; les normes sont plutôt à 12 ou 14 ans. Aujourd'hui, on ne prend pas dans le calcul l'année 2017 (c'est-à-dire le compte administratif qui va venir abonder cet autofinancement et diminuer ce besoin d'emprunt équilibre), et nous savons que nous partons d'un code de principe que sur les 26 millions, ils seront réalisés sur une année. Nous ferons 100 % de réalisation. Nous sommes passés de 35 % de réalisations d'investissement à 60 %. L'objectif que nous nous sommes donné est de faire 70 % des investissements inscrits au budget. Voilà en ce qui concerne la dette.

Budget de l'eau (stable) :

- L'autofinancement brut progresse de 1.805 millions à 2.7 millions
- L'autofinancement net s'améliore aussi : 130 000 à 600 000
- D'autres investissements seront inscrits pour 3 millions d'euros

Budget assainissement (stable) :

- Autofinancement brut qui passe de 2.250 millions à 2.240 millions
- Autofinancement net négatif de 600 000, mais attention : nous avons une réserve de guerre sur l'assainissement et 6 millions vont arriver de l'excédent 2017

Il y a eu aussi un gros travail de fait par les services c'est-à-dire que pendant des années, on a fait payer sur le budget eau l'ensemble du personnel. Maintenant, nous savons exactement combien d'agents travaillent à l'assainissement et combien travaillent à l'eau. Les chiffres qui vous sont présentés tiennent compte de ce changement-là.

Budget mobilité :

Évolution des dépenses de 7 %

Évolution de la recette de 5 %

Autofinancement brut : stable à 1.9 million en 2017, 1.840 million en 2018

Autofinancement net stable

Les dépenses d'équilibre diminuent. Nous aurons besoin d'un très petit d'emprunt d'équilibre. Comme le compte administratif est positif, nous n'aurons pas besoin de ce budget d'équilibre.

Pour les zones, nous avons été très prudents dans le budget 2018 en ce qui concerne la commercialisation. Je suis très content que Stéphanie nous ait dit que nous avons une vente.

Nous avons anticipé le besoin de couvrir l'emprunt par une subvention du budget principal de 1,5 million, afin de ne pas creuser le déficit.

En conclusion, la situation s'améliore nettement :

- Budget principal, de fonctionnement, d'autofinancement : + 1,5 million
- Investissement record
- Budgets annexes en amélioration
- Zones en surveillance : déficit maîtrisé et en diminution
- Dette sécurisée

Si je me souviens, en décembre 2015, un cabinet externe était venu pour nous donner des suggestions et il voyait tout en noir : « *Votre autofinancement va décroître ; vous ne pouvez pas dépasser 10 millions d'investissements sans augmenter les impôts.* » Nous avons eu raison en décidant de ne pas les retenir et de faire notre propre plan à moyen terme.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des questions ? M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne vais pas être trop long. Vous êtes inquiets par les annonces gouvernementales, le déficit, la maîtrise à 3 % et la dette à 60 %... Depuis François Mitterrand, tous les gouvernements qui passent annoncent la même chose. Ne soyez donc pas trop inquiets, je pense que passer de 100 % de créances sur le PIB à 60 % ne sera pas facile.

Vous annoncez, comme d'habitude, que les taux de fiscalité sont constants, mais nous n'avons pas pris en compte l'augmentation de la fiscalité de 2 %, mais qui n'est pas de votre fait, je dois le reconnaître ; simplement, le contribuable en payant son chèque, voit quand même une augmentation et se dit : « Ils nous ont menti. » Il faut peut-être envisager de présenter les choses différemment pour ne pas donner l'impression au contribuable que les élus racontent n'importe quoi.

Sur l'ensemble de la situation générale des budgets consolidés, vous avez fait une consolidation, mais on aurait pu penser qu'en augmentant le périmètre avec de nouvelles communes, nous pourrions mieux maîtriser nos dépenses. Ce n'est en fait pas le cas. On pourrait le penser, mais comme nous sommes en budget consolidé, les 3.8 % intègrent quand même le périmètre et l'on s'aperçoit qu'on ne maîtrise pas si bien !

Vous nous annoncez une augmentation des travaux de 140 %, c'est assez intéressant, mais nous pourrions envisager une baisse, même légère, de la pression fiscale. Nous améliorons les choses, donc il faudrait que l'ensemble de la population et les entreprises aient plus de visibilité de cet effort et que cela se reporte sur la fiscalité.

On parle de l'ensemble de la masse salariale. En effet, vous contraignez la masse salariale et vous nous parlez de l'ensemble des problèmes que nous rencontrons à chaque budget, de la vieillesse technicité, etc. Sur l'orientation budgétaire, j'aurais aimé être informé du nombre de départs en retraites non renouvelé. C'est une information intéressante, qui pourrait être pluriannuelle. Avons-nous une idée générale de l'évolution de la masse salariale sur les années à venir et la manière dont vous allez faire pour faire baisser la courbe ? Il semble que vous donniez quelques informations à la presse, mais j'aurais aimé que les élus soient informés.

Vous nous avez parlé d'aide aux communes à partir des 140 % que l'on récupère, mais dans la présentation c'est un peu gênant, cela donne l'impression qu'il y aurait d'un côté un certain nombre de communes favorisées, et d'autres moins. Cela donne une impression d'inégalité fiscale.

Une chose qui m'a étonné sur ce que vous présentez à propos du contrat de territoire. La manière dont il est présenté m'interpelle. Je suppose que la subvention a dû être étalée sur plusieurs années, et je me demande si cet autofinancement de 91 millions n'est pas intégré dans un budget global pour lequel nous ne saurions pas trop comment le gérer. Il faudrait être plus clair sur ces orientations, et détailler davantage. Est-ce que ce contrat de territoire a une vision jusqu'en 2021 ou plutôt sur 10 ou 20 ans ? Les sommes sont très importantes et 123 millions de subventions avec un autofinancement de 9 millions posent la question de savoir comment on fait.

Vous avez dit que la dette allait mieux et que l'on paraît sur une capacité de désendettement sur 20 ans.

Vous avez insisté sur le fait que vous ferez de l'investissement, mais il ne faudrait pas que cet investissement soit un investissement de mauvaise gestion qui augmenterait la dette (nous passons de 15 à 20 ans même si l'on peut comprendre l'explication), mais on peut se dire que si l'investissement coûte sur les années à venir et que le remboursement est de plus en plus long, je dis qu'il faudrait mieux présenter les choses.

Sur l'eau, on parle d'une maîtrise du tarif de l'eau, mais si ça n'avait pas été le cas, c'est que vous souhaitiez garder la primauté de la ville et de l'agglomération la plus chère de France.

C'est l'ensemble des remarques que je souhaitais faire. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. CAMOIN.

J'ai entendu des choses qui m'ont marqué. Vous avez raison en disant que l'état nous demande de réduire son déficit en nous en demandant toujours plus. La hausse des dépenses en 2017 est de 2.3 %, ce qui est énorme, alors que c'était 0.7 % en 2016. L'État maîtrise tout sauf ses propres dépenses. La contribution de la France au budget de l'UE, TTC, est de 4 milliards d'euros, l'État fait donc tout sauf des efforts.

Sur les impôts nous avons dit que le taux n'a pas bougé, donc la base est votée par le parlement. Je lisais ce matin dans la presse que tout le monde se plaint que les impôts locaux ont augmenté. Je vous propose d'appeler immédiatement le député pour s'en plaindre, mais ce n'est pas une décision que nous avons prise puisque nous avons fait le choix de ne pas augmenter le pourcentage des impôts, qui est de notre ressort.

Sur la masse salariale, c'est difficile, car il y a une masse salariale brute et une masse salariale nette, hors transfert de compétences. La masse salariale de l'agglomération a baissé de 3 %, ce n'est pas neutre. Nous étions sur des valeurs de +5, + 6 % en 2014 lorsque nous sommes arrivés. Nous sommes à -3 % de masse salariale égale en dehors des transferts et des nouvelles compétences.

En ce qui concerne le personnel, il y a effectivement des départs que nous pouvons voir sur le tableau des effectifs. Nous sommes cette année sur 18 départs en retraite. Il n'y a pas d'automatisme sur le non-renouvellement des départs, en retraite. C'est géré au cas par cas. Nous avons travaillé avec l'ancien DRH de manière à prévoir les départs jusqu'à 2021. Nous savons à peu près les agents que nous devons remplacer ou pas. Aujourd'hui, nous sommes environ à 1 départ à la retraite sur 2 non remplacé. Les fonctionnaires de l'agglomération font des efforts énormes pour nous accompagner et je pense que l'on peut leur rendre hommage.

Je n'ai pas tout compris sur ce que vous disiez sur les communes. Oui nous assumons le fait de protéger les communes et ne plus leur demander les contributions demandées auparavant. C'est un choix que nous avons fait ici collectivement et je l'assume particulièrement.

Vous vous interrogez sur les contrats de territoire que vous devez connaître puisque vous l'avez voté. Leur durée est de 5 ans.

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci.

Premier point sur la responsabilité de l'État pour les augmentations à 1.2 %. Je pense qu'il faut arriver à mentionner cela sur la feuille d'impôts (1.2 % d'augmentation liée à l'État). Je sais que cela sera difficile, car il faudra mettre un programme sur l'ordinateur.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle que nous avons réexpliqué les choses dans le magazine de la ville et de l'agglomération. Nous pouvons le remettre une nouvelle fois (en vert ce qui n'augmente pas c'est nous, en rouge ce qui augmente c'est l'état).

M. Alain NOGARÈDE

Sur l'eau, maintenant. Il y a deux chiffres qui me surprennent. Augmentation de l'eau avec 14 millions de factures d'eau et 8.8 millions de factures de fonctionnement assainissement. Quand on voit le prix du mètre cube d'eau, on voit que c'est peu cher, c'est l'assainissement qui est cher. Je ne vois pas comment, avec des recettes de fonctionnement d'eau de 14 millions, nous n'avons que 8.8 millions de recettes en assainissement. Ces deux chiffres me chagrinent et j'aimerais qu'on m'éclaire là-dessus.

Sur la mobilité, je vois que les recettes sont de 12 millions et les dépenses de 10 millions. Je dis que c'est une bonne chose, mais il faudrait voir si on peut, dans les années qui viennent, favoriser le transport en commun. Au moins, y réfléchir : environnement, dépenses... Ce budget, a priori, est sain. Par contre, ce qu'il ne faut pas prendre en compte sur ce budget mobilité, ce sont les dépenses d'équipement en ronds-points qui ne sont pas utilisés que par les bus. Il faut éviter ces investissements sur le budget mobilité.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN a oublié une question subsidiaire.

M. Emmanuel CAMOIN

Je souhaitais notifier que je ne suis pas du tout contre que l'on diminue les contributions des communes, simplement dans la présentation du dossier tel qu'il est fait nous avons l'impression que l'on sacrifie certaines communes au profit d'autres. Ce n'est pas une bonne manière de présenter les choses.

Sur les transferts de compétences, on a l'impression que c'est une catastrophe et qu'EPN va être directement impacté. Cela m'inquiète d'autant plus, car il y a des négociations des transferts de compétences. En définitive, si l'on prend des compétences supplémentaires on doit si l'on a bien négocié les choses se retrouver avec un coût 0. D'un côté on a des compétences supplémentaires, de l'autre on a récupéré des ressources. Dans le débat de l'orientation budgétaire, on ne peut pas parler de difficultés à ce niveau-là. Ce n'est pas possible ou, alors, vous avez mal négocié.

M. Bruno GROIZELEAU

Non, pas du tout. Je suis tout à fait d'accord avec vous, M. CAMOIN. C'est les inscriptions qu'il faut regarder. On récupère des charges et on diminue la reverse aux communes. C'est pour cela qu'il est très difficile aujourd'hui de comparer des dépenses et quand vous dites qu'elles augmentent oui elles augmentent sur l'inscription budgétaire, mais elles sont en baisse. Nous avons donné des directives à chaque direction de diminuer. Avant les arbitrages, toutes les directions avaient fait ce travail et nous avons vu une baisse des dépenses pour l'année 2018.

Quand vous parlez des communes, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Si c'était ça, cela signifierait que la baisse des 217 000 euros est payée par les autres. Aujourd'hui, c'est EPN qui fait l'effort de réduction. Nous ne laisserons pas des communes déficitaires. Quand nous avons travaillé à l'intégration des communes de l'ex CCPN, c'était l'un des objectifs : que personne ne donne d'argent à EPN.

Pour M. NOGAREDE, la différence entre les produits : nous avons très longtemps fait supporter à l'eau le prix du personnel, ce que nous n'avons pas fait sur le prix de l'assainissement. Sans cela, le prix de l'eau aurait été moins fort, donc les profits moins forts, et l'assainissement plus fort pour des recettes supérieures. N'oubliez pas que tout le monde paye l'eau, mais pas l'assainissement collectif.

Autre question sur la durée des prêts, qui est longue. Il y a un passé aussi, mais, lorsque nous avons fait les usines d'assainissement et d'eau potable, nous avons pris des durées très longues de 40 ans, et cela pèse. Aujourd'hui, ce qu'il faut c'est voir la structure et voir si la capacité d'autofinancement s'est améliorée. Et elle l'est. EPN va bien et nous avons amélioré l'autofinancement de 1.5 million.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre du budget primitif dans quelques jours à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Pas d'autre question ou remarque ? Puisqu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire, nous en prenons acte, mais n'avons pas à le voter.

J'en profite, mes chers collègues, notamment pour les Maires ou Conseillers communautaires des 12 nouvelles communes qui nous ont rejoints au 1^{er} janvier 2018, pour vous rappeler que vous devez délibérer avant le 10 avril prochain sur les taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxes d'habitation).

Notre Conseil communautaire étant bref, j'ai demandé à Mme COULONG de nous présenter le plan pluriannuel d'investissement sur les déchèteries (1 million d'euros par an pendant plusieurs années) pour mettre à niveau nos déchèteries, qui en ont bien besoin.

POUR INFORMATION du Conseil - Présentation du PPI Déchèteries

Mme Rosine COULONG

Merci, Monsieur le Président.

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous présente le plan de rénovation des déchèteries qui repose sur 3 axes :

- Mise aux normes des sites (Codes du Travail et de l'Environnement)
- Besoin des communes en termes de service public
- Besoins du service sur le plan logistique

Nous avons en premier la plus grande déchèterie de Saint-Laurent qui se caractérise par une proximité du SETOM et une très grande fréquentation (53 000 passages). C'est une grosse collecte de 7500 tonnes. La conception est bonne (année 2003), l'état est satisfaisant, sauf pour le quai, qui s'ouvre sur le côté et qui devient dangereux. Nous devons le réparer. C'est la principale déchèterie d'EPN. Il y a aussi les déchets dangereux et non dangereux, les artisans et les particuliers y viennent et cet abaissement du quai était très inquiétant et sera réparé très rapidement.

Ensuite, nous avons la déchèterie du Val Iton. Nous avons également une très grosse fréquentation (56 000 passages à l'année) avec une grosse collecte (3600 tonnes), la conception est totalement inadaptée (année 1995), elle a très mal vieilli. Nous justifions les travaux par une remise aux normes du code du travail et de l'ICPE ; le réaménagement complet du site avec la circulation, les filières et les déchets. Nous remercions la Mairie d'Évreux qui va nous mettre à disposition gratuitement les deux terrains qui se situent à l'entrée du site pour réaliser les travaux.

Nous avons ensuite la déchèterie de Saint-André-de-l'Eure, que nous avons repris après le SETOM. Nous avons un véritable souci sur ce secteur où la fréquentation est très importante, notamment par la zone rurale sud. Nous avons 18 500 passages par an avec une collecte importante de 3500 tonnes. La conception est totalement inadaptée et l'état est plus que vieillissant. Nous avons eu une mise en demeure par le préfet. Les locaux ne sont pas conformes et la circulation est accidentogène malgré les aménagements que nous avons faits récemment. L'emplacement n'est pas possible et nous devons faire une recherche d'emplacement de déchèterie.

Nous demanderons un rendez-vous avec le Maire de Saint-André afin de rechercher un terrain sur lequel nous pourrions aménager une déchèterie digne de ce nom et qui reprenne toutes les normes. Je rencontrerai certainement M.MASSON dans les semaines à venir.

Nous avons ensuite la déchèterie interservices nord d'Évreux. Elle se caractérise par une fréquentation et une collecte importantes. Cette déchèterie est une demande des élus et un besoin réel des habitants. C'est aussi une grosse demande des services techniques. Elle est totalement inadaptée et très vieillissante. Nous avons une non-conformité totale. L'emplacement reste à définir. Nous y travaillons, bien sûr.

Quelques chiffres :

– Pour la déchèterie de Saint-Laurent (prioritaire) : entre 250 000 et 400 000 euros. Études en cours. Réalisation en 2018.

– Pour la déchèterie du Val Iton : entre 300 000 et 550 000 euros. Études en cours. Réalisation en 2018.

– pour la déchèterie de Saint-André-de-l'Eure (à condition de trouver un terrain) : entre 600 000 et 850 000 euros. Lancement des études et des accords préalables puis lancement des travaux en 2019-2020.

– Pour la déchèterie nord interservices : entre 1 million et 1,5 million. Études et accords en 2018. Lancement des travaux en 2019-2020.

Nous ferons des travaux pour plusieurs petites déchèteries jusqu'en 2020-2021.

Avez-vous des questions ?

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette synthèse très claire et précise.

Cela va être 1 million d'euros par an pendant trois ans pour remettre à niveau nos déchèteries.

M. Alain NOGARÈDE

Merci.

J'ai entendu dire qu'il existait des déchèteries qui font aussi supermarché. C'est-à-dire que les gens amènent leurs objets, et d'autres peuvent venir les récupérer. Cela se fait. Est-ce que cela a été réfléchi (notamment pour la création de celle de Saint-André) ? Je vous soumetts cette réflexion.

M. Guy LEFRAND

C'est une très bonne remarque. Cela se fait déjà. Nous avons des gens qui voyagent et qui savent utiliser nos déchèteries comme supermarché. Au-delà de la plaisanterie, le sujet est important. Le SETOM nous fait payer tout ce qu'on lui donne. Si on avait moins de choses à lui donner, on économiserait de l'argent. En termes de récupération et d'économie circulaire, c'est un sujet qui mérite d'être réfléchi sérieusement. Mme COULONG a sûrement déjà réfléchi au sujet.

Mme Rosine COULONG

C'est exact, nous tendons vers un tri de plus en plus fin de nos déchets, y compris les déchets réutilisables immédiatement. Cela fait d'ailleurs partie du plan régional dans lequel il est inscrit qu'il y aura la mise en place de déchèteries spécifiques de tri qui pourront servir pour d'autres reventes. Le SETOM revend ses chaises et ses tables.

M. Guy LEFRAND

Eh bien, ainsi, il bouclera son déficit !

Mme Rosine COULONG

C'est une obligation par la loi. Il faut trier beaucoup plus finement les déchets et réorganiser l'ensemble des collectes d'encombrants pour avoir un tri très fin. Cela fait partie de nos réflexions. La déchèterie de Saint-André ne sera pas faite de la même façon que celle qui existe déjà.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Merci Président.

Quelque chose qui m'arrête sur la déchèterie nord interservices. Est-ce l'ancienne déchèterie de Caer ?

M. Guy LEFRAND

Oui c'est l'équivalent de l'ancienne déchèterie de Caer, mais qu'il va falloir mettre ailleurs.

M. Bernard BROCHOT

Ce qui m'ennuie, c'est que je m'aperçois que c'est la déchèterie qui manque le plus puisqu'elle est fermée. C'est celle qu'on a placée en quatrième position et que l'on gèrera en dernier. Cela me surprend. L'urgence n'est pas là où elle devrait être.

M. Guy LEFRAND

Toutes les déchèteries sont à reprendre.

M. Bernard BROCHOT

Oui, mais il n'y a plus rien. C'est vraiment à reprendre.

M. Guy LEFRAND

Une déchèterie fermée pose moins de problèmes environnementaux qu'une déchèterie non fermée dans laquelle on met des déchets et qui fait courir des risques environnementaux ; c'est notamment le cas sur Saint-André, où on a reçu une mise en demeure urgente. On met 1 million d'euros cette année sur les deux les plus rapides à remettre en état. L'idée, derrière, c'est de relancer de manière concomitante Saint-André et la déchèterie nord. Dans les deux cas, nous devons étudier les terrains dont nous avons besoin. Cela peut prendre du temps. Nous ferons le plus rapidement possible ce qui présente un risque environnemental et ce sur quoi nous pouvons agir rapidement et qui coûte le moins cher. Cela n'empêche que sur les 3 autres qui viennent, il faudra investir 3 millions d'euros pour la remise en état et les travaux.

M. Patrick CASTEL

Je rappelle, pour information, que la commune de La Chapelle-du-Bois-des-Faulx avait proposé un terrain gratuit pour mettre à disposition la déchèterie.

M. Guy LEFRAND

Nous le savons et cela fait toujours partie des options. Aucune option n'est écartée sur ce sujet.

Pas d'autres questions ? Plus envie de parler de déchets ?

Bravo à toutes et à tous, merci et bonne soirée.

La séance est levée à 19h21.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE

DU 10 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le 10 AVRIL, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 4 avril 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h04, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

Mme Lysiane BANDELIER, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, Mme CANEL Françoise, M CAPUANO Giovanni, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COSTENTIN Stéphanie, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DE LANGHE Christian, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, Mme GIPSON Severine, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUETVOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M JENNAT Daniel, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MASSON Serge, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M VEYRI Timour, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, M NOEL Gilbert, Mme PECQUEUX Delphine, M POUCHIN Jacques, Mme ROUVEIX Michèle, Madame MAILLARD Laurence suppléant(e) de Monsieur CAILLEUX Jean-Michel, Monsieur PERIER Claude suppléant(e) de Monsieur CINTRAT Jean-Luc, Monsieur BÉNARD Francis suppléant(e) de Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur JARRY Jacky suppléant(e) de Monsieur MOLINA Michel, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléant(e) de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Catherine BENARD a donné pouvoir à Monsieur Marc MORILLON, Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Serge MASSON, Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à M. Guy LESELLIER, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame BOCAGE Sophie, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAMOIN Emmanuel, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur SILIGHINI Gérard, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouade, Monsieur HERVIEU Joël

...

1 - Budget primitif 2018

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous revoir, une nouvelle fois en quelques jours, à la suite du Débat d'orientations budgétaires. Nous voterons, ce soir, le budget primitif.

M. Bruno Groizeleau est absent pour des raisons de santé. Je remercie notre premier Vice-président, M. Sylvain Boreggio, qui a accepté de le remplacer, au pied levé ; d'autant plus que nous allons aborder des sujets importants ce soir. Mes chers collègues, nous allons voter le budget de notre Agglomération. Ce budget est la traduction de notre travail et de notre stratégie depuis 2014. Nous avons une Agglomération, de plus en plus attractive, qui continue son développement. Elle vient d'accueillir douze nouvelles communes. C'est une Agglomération qui, tous budgets confondus, investit massivement – près de 64 M€ cette année –, alors même que nous constatons dans toutes les publications et les articles qui paraissent que les collectivités investissent de moins en moins. L'énorme travail que vous avez mené depuis 4 ans nous permet de continuer à investir massivement.

L'Agglomération continue de développer des services à la population :

- La prise de compétence globale sur l'eau potable (désormais sur tout le territoire) ;
- Le Conservatoire à rayonnement départemental;
- La petite enfance.

C'est une véritable plateforme de soutien aux communes, malgré les difficultés de certaines. Plus de 2 M€ cette année de fonds de concours avec une nouveauté, puisque 2 M€ est désormais la somme minimum que nous nous engageons à fournir aux communes. Ce budget est construit sans aucune augmentation d'impôts depuis 5 années consécutives. Avec une amélioration – vous le verrez avec les diapos – sur l'autofinancement. Ces choix, ce sont vos choix, chers collègues. Grâce à votre travail, vous, les élus de l'Agglomération, nous avons réussi à progresser, malgré les difficultés de plus en plus importantes et malgré les tentatives, de certains, de placer nos communes sous tutelle.

Nous devons, à la fois, affronter :

- la baisse de la DGF ;
- la surenchère des normes ;
- les transferts de compétences ;
- les transferts de charges.

Je vais vous donner un exemple caricatural de l'Etat kafkaïen qui nous dirige aujourd'hui : vous le savez, l'Etat a décidé d'augmenter la CSG. Pour ne pas embêter nos fonctionnaires, l'Etat dit : « C'est à vous, collectivités, de compenser le pouvoir d'achat de vos fonctionnaires » – obligatoire. Et l'Etat va compenser la compensation de l'augmentation de la CSG. J'ai mis un peu de temps à comprendre, mais j'ai finalement compris : l'augmentation de la CSG est pérenne. En revanche, nous ne savons pas combien de temps va durer la compensation de la compensation de la compensation. Peut-être que, discrètement, dans un article du prochain PLF, cela disparaîtra. Dans le même état d'esprit, l'Etat, qui veut, aujourd'hui, supprimer la fonction publique territoriale – qui nous incite à embaucher des contractuels –, a décidé d'augmenter nos charges pour nos contractuels. Sur l'Agglomération d'Evreux, par exemple, cela va entraîner un surcoût de plus de 70 000 €. Voilà quelques exemples de la bienveillance et de la technicité impressionnante de notre Etat, aujourd'hui. L'Agglomération, cette année, n'est pas contrainte de contractualiser, comme beaucoup de grandes collectivités. Mais le principe de la contractualisation est le début de la mise sous tutelle de l'Etat, qui va pouvoir contrôler l'ensemble de nos dépenses et de nos recettes, parce que, bien évidemment, nos élus ne sont pas compétents ! Alors que, depuis 4 ans, vous avez montré à quel point vous étiez capables de travailler ensemble.

Voilà pour les bonnes nouvelles, mais je vous en garde d'autres en réserve, nous n'avons pas terminé. Je vais laisser M. Boreggio nous présenter le PowerPoint, préparé par Bruno Groizeleau.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci Monsieur le Président. J'ai, en effet, le plaisir de remplacer M. Bruno Groizeleau pour la présentation du budget.

Ce premier dossier concerne le budget primitif 2018. Il nous est demandé d'arrêter ce budget à la somme en dépenses de 194 965 441 €. Nous passerons un diaporama pendant cette présentation. Nous regarderons le contexte général de ce budget et rappellerons que nos budgets sont soumis à la loi de programmation finances publiques 2018-2022, avec des objectifs de contractualisation assortis de possibilités de sanctions individuelles. Cette nouvelle forme ne concerne pas notre Agglomération et ne concerne que 340 collectivités.

Autre contexte général important, des contraintes exogènes très fortes :

- En premier lieu, la baisse des concours financiers de l'Etat, des transferts de charges imposés par l'Etat sans compensation équivalente, nous parlons notamment des instructions de permis de construire, de la fermeture des maisons de l'emploi, etc. ;
- Une hausse de la CSG que le Président évoquait à l'instant pour les fonctionnaires, et un reste à charge considérable pour les collectivités.

Pour nous, EPN, depuis le 1^{er} janvier 2018, des modifications importantes :

- Le rattachement de douze nouvelles communes, une reprise importante de compétences, notamment celle de l'eau potable, celle de la petite enfance et l'intégration du Conservatoire à rayonnement départemental. EPN tient à ses principaux engagements :
 - Pouvoir continuer à augmenter ses investissements ;
 - Renforcer le soutien aux communes (les 2 M€ de fonds de concours qui deviennent un socle), sans augmentation du taux d'imposition.

Je ne parle pas du développement de l'économie et de l'emploi sur le territoire et la gestion des performances des zones d'activités et autres, qui font également partie des engagements pris par EPN.

- Pour le budget consolidé : total pour 2018, un budget de fonctionnement à 130 611 335 €. En investissement : 64 354 106 M€. Nous retrouvons, à l'intérieur, le budget principal et les budgets annexes.
- Pour le détail concernant le budget consolidé de fonctionnement : sur le BP 2017, 109 844 536 M€. Au BP 2018 : 113 228 268 M€, soit une variation de plus de 3 383 732 €, qui représente 3,8 %.

La hausse peut paraître importante, mais il ne faut pas oublier que nous y intégrons les compétences transférées et le GVT à hauteur de 1%.

M. Guy LEFRAND

Sans les transferts de compétences, nous aurions une note qui serait négative.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, tout à fait.

Dans le budget principal de fonctionnement, des efforts importants et constants ont été mis en place pour limiter les dépenses. La dynamique de recettes supérieures à nos dépenses – les recettes réelles s'élèvent à plus 8,4 % alors que les dépenses réelles se limitent à 6,8 %. L'effet est immédiat, c'est une nette hausse de l'autofinancement, qui passe en 2017 de 498 662 € à 1 196 847 € en 2018.

En parallèle, l'autofinancement brut : en 2017, 4 167 166 € à 5 632 347 € en 2018. Je rappelle que l'autofinancement net est l'autofinancement moins le remboursement de la dette.

La fiscalité n'a pas évolué. Les taxes nous concernant :

- Sur le foncier bâti, nous restons à 2,88% ;
- Le foncier non bâti : 7,39% ;
- La taxe d'habitation : 8,82% ;
- Et la CFE : 24,85%.

En ce qui concerne les douze communes rattachées en janvier 2018, il a été décidé une intégration fiscale progressive sur 12 années, sur la taxe d'habitation, sur le bâti et le non bâti.

En ce qui concerne les taxes d'enlèvements d'ordures ménagères, nous continuerons à fonctionner avec cinq zones distinctes : l'ex-territoire du GEA avec un taux à 12,15 ; l'ex-territoire de la CCPN avec un taux à 20,76 – je rappelle que, pour ces deux territoires, nous avons voté un gel de ces taux sur 5 années, qui se terminera en 2021 – et pour les nouvelles communes qui nous ont rejoints : l'ex-territoire de l'INSE avec un taux de 17,51 ; la commune de Mouettes, un taux de 15,25% ; et les communes de Jouy-sur-Eure et Fontaine-sous-Jouy, un taux de 13,26. Pour ces trois communes, il est évoqué un gel sur 3 années pour atteindre 2021, qui correspond à la fin des gels des taux. Nous procéderons à une harmonisation de ces taux.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, je rappelle qu'elles sont basées sans augmentation d'impôts – elles se situent à 84,174 M€, alors que nous étions en 2017 en BP à 77,684 M€, soit une variation de plus 8,4%. Le produit de la fiscalité est de 1,2% de coefficient d'évaluation forfaitaire des bases fiscales. Je rappelle que si nous ne touchons pas à nos taux, les bases augmentent.

Le concours financier : une augmentation liée notamment à l'intégration de la compétence « petite enfance », le reversement des participations de la CAF pour 3 235 K€.

Concernant les dépenses de fonctionnement : une évolution très contenue de nos dépenses, malgré l'important transfert de compétences. Nous étions en 2017 à 73,517 M€, et nous passons à 78,142 M€, soit une hausse de 6,8 %.

La compétence importante de la « Petite enfance » qui a été reprise pèse pour 4 M€, déduit du service des usagers et du financement de la CAF. Le Conservatoire à rayonnement départemental pour 2,18 M€. Pour ces deux postes, ce sont essentiellement des charges de personnels. Une économie de l'ordre de 1 M€ due aux efforts constants et de la gestion des frais significatifs. Une économie notable sur les assurances : 181 K€ ont été économisés. Ces dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, et notamment les charges de personnel, malgré des contraintes budgétaires telles que : l'indice vieillesse technicité, le GVT, qui est de plus 1%. Le transfert de compétence « Petite enfance », le Conservatoire à rayonnement départemental et la hausse de la CSG de + 1,7 %. C'est une évolution contenue à + 1,3 %, conformément au plan de maintien de la masse salariale. La collectivité prévoit, sur 2018, le maintien d'avancement en grade et en promotion interne.

Concernant l'investissement : nos recettes d'investissement 2017 étaient de 25 631 522 €, elles passent en 2018 à 28 521 625 €. Nos dépenses d'investissement étaient en 2017 de 29 798 688 €, elles passent à 34 153 972 €. Nous notons cette volonté de continuer à investir. La priorité étant donnée aux investissements et aux équipements, le but était de conserver cette volonté d'amplifier l'effort d'investissement avec 26,2 M€, comme avance aux zones d'activités. Nous vous donnons en dessous quelques exemples de programmes d'investissement : le plus important, le programme voirie avec 9 M€. 2,4 M€ pour des opérations inscrites en 2018 sur des nouveaux contrats de territoire. 891 K€ de développement économique et d'emploi. Un nouveau plan pluriannuel d'investissement pour améliorer et moderniser nos déchetteries, 1 M€. 1 M€ de travaux et d'études sur les réseaux d'eaux pluviales. 1 M€ d'investissement dans le cadre du PRU. 1,8 M€ pour l'acquisition et l'aménagement d'une nouvelle aire d'accueil pour les gens du voyage. 780 K€ pour les travaux de rénovation des crèches. 134 K€ pour le mobilier des crèches. 754 K€ d'investissement en faveur de l'habitat, et 636 K€ en faveur du développement touristique. Ceci n'est pas exhaustif.

Concernant les dépenses d'investissement : la volonté est de continuer à croître les fonds de concours pour aider les communes à investir. En 2017, 2 M€ de fonds de concours ont été versés pour la première fois. Un nouveau règlement a été adopté en concertation avec les communes membres dans le but d'assouplir les conditions d'attribution et de garantir une relative équité entre communes. En 2018, EPN accroît encore l'appui à ces communes. L'enveloppe de 2 M€ devient une enveloppe socle et non plus un maximum. Nous verrons s'il est possible d'augmenter de manière significative cette enveloppe dans les mois à venir.

Concernant le contrat de territoire 2017-2021 : ce contrat de territoire a une enveloppe totale prévue de plus de 250 M€, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département. L'autofinancement reste important, à plus de 91 M€.

M. Guy LEFRAND

Merci Sylvain pour cette présentation. Des questions ? Des remarques ?

M. Timour VEYRI

Monsieur le Président, chers collègues, merci beaucoup de me donner la parole. J'ai une question technique. Je vois qu'il y a une augmentation de l'autofinancement net, je vois les 30 M€ d'investissements réels. Je vois qu'il faudrait dégager 23 M€. Quelles sont les tendances que vous décelez ? Est-ce que l'écart va se creuser ou pas ?

M. Sylvain BOREGGIO

Le compte administratif n'est pas bouclé. Pour l'instant, nous serons entre 8 et 10 M€. Positif sur le compte administratif à reporter.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président. C'est une période trop longue pour traiter en équité tous les habitants d'EPN. Cela peut engendrer des dysfonctionnements à l'intérieur d'EPN. Je pense que nous aurions pu aller plus rapidement pour harmoniser les taux – évidemment vers le bas, pas vers le haut. L'harmonisation doit se faire vers le plus bas : le plus petit dénominateur commun possible. Plus vite nous irions là, plus vite tous les habitants croiraient à EPN – et EPN pourrait avancer plus rapidement. Ce choix de 12 ans a été fait, et je le regrette, comme je regrette pour les ordures ménagères des petites communes, qui n'ont pas un apport financier exceptionnel, qui auraient pu ramener leur taux à celui de l'ex-GEA très rapidement. Ce ne sont pas des sommes importantes, mais psychologiquement, il aurait été mieux de le faire.

M. Guy LEFRAND

En dehors du fait qu'aucune somme n'est petite pour des communes rurales, je vais laisser M. Boreggio vous répondre.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet, votre proposition est louable. Je rappelle qu'à la première fusion avec l'ex-CCPN, nous avons aussi provoqué un lissage sur 12 ans, qu'il nous avait été malheureusement impossible de mettre en place. Nous avons été obligés d'effectuer une baisse immédiate des taux communaux. Cela a été un manque à gagner pour la collectivité de plus d'1M€. Recommencer la même opération avec douze communes, l'impact financier aurait été très important. Ce lissage permet d'harmoniser. On peut regretter que ce soit sur 12 ans, mais c'est une bonne chose pour tout le monde et surtout pour le contribuable.

M. Guy LEFRAND

Ce choix a été fait avec les maires des communes concernées. C'est un travail qui a été validé par l'ensemble des élus concernés.

M. Timour VEYRI

J'avais une question relative à l'intervention d'Alain, qui me semble intéressante et importante. Nous avons un lissage sur 12 ans pour les impôts famille et taxes d'habitation. Qu'est-ce que cela donne côté recettes avec l'arrivée des communes ? Perd-on ? Ou gagne-t-on ? Et qu'est-ce que cela donnerait au budget si tout était lissé pour nous vers le haut ? Vers le bas ? Pourrait-t-on avoir les différents scénarios ? Ce qui nous permettrait d'avoir une idée sur ce que l'on perd, ou ce que l'on gagne. En prenant le temps que nous prenons ou si nous accélérions les choses ?

M. Sylvain BOREGGIO

Je n'ai pas les éléments ici. Les travaux ont été faits avec les services fiscaux. Nous serons en mesure de vous les communiquer.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Personne. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte (moins 5 abstentions) le Budget primitif 2018, arrêté à la somme, en dépenses, de 194 965 441 € se répartissant comme suit :**

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	35 173 972,00	85 194 022,00	120 367 994,00
SERVICE DES EAUX HTVA	9 115 117,00	14 545 866,00	23 660 983,00
SERVICE ASSAINISSEMENT	7 948 585,00	9 898 288,00	17 846 873,00
SPANC	611 050,00	349 070,00	960 120,00
MOBILITES DURABLES	3 014 330,00	12 071 372,00	15 085 702,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	320 751,00	525 570,00	846 321,00
ASSAINISSEMENT CCPN	1 202 452,00	1 155 778,00	2 358 230,00
ECONOMIE CCPN	194 460,00	95 499,00	289 959,00
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	57 580 717,00	123 835 465,00	181 416 182,00
ZONE D'ACTIVITES HTVA	6 258 910,00	6 426 064,00	12 684 974,00
ZAC DU LONG BUISSON 1	614 396,00	143 254,00	757 650,00
ZAC DU LONG BUISSON 2	4 009 274,00	4 039 112,00	8 048 386,00
ESPACE D'ACTIVITES DE LA ROUGEMARE	100 000,00	824 900,00	924 900,00
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	200,00	200,00	400,00
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	660 005,00	754 104,00	1 414 109,00
ZAC DE CAMBOLLE	690 424,00	358 577,00	1 049 001,00
ZA GAUVILLE PARVILLE	113 000,00	113 000,00	226 000,00
ZA LE LE FLOQUET SACQUENVILLE	125,00	431,00	556,00
ZA DE MISEREY	70 340,00	191 340,00	261 680,00
ZA LES LONGS CHAMPS FAUVILLE	1 146,00	1 146,00	2 292,00
ZAC CENTRE BOURG SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	0,00	0,00	0,00
ZONES D'HABITAT HTVA	514 479,00	349 806,00	864 285,00
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	277 799,00	112 106,00	389 905,00
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	236 680,00	237 700,00	474 380,00
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	6 773 389,00	6 775 870,00	13 549 259,00
TOTAUX	64 354 106,00	130 611 335,00	194 965 441,00

Le dossier suivant, Monsieur Boreggio.

2 - Principe d'application d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1er janvier 2018

M. Sylvain BOREGGIO

Concernant le lissage sur l'intégration fiscale progressive, nous allons voter ce lissage sur 12 ans pour les communes qui nous ont rejoints. Il faut décider également, en plus de ce lissage, des trois taxes : foncier bâti, habitation et foncier non bâti.

Nous devons également parler d'un lissage sur la CFE qui s'établira différemment selon les communes, puisqu'il faut appliquer une règle qui consiste à dire que si le rapport est supérieur à 80%, entre le taux de CFE appliqué par l'Agglomération et celui appliqué par la commune, le lissage pourra se faire sur une durée de 3 ans, ou 12 ans si c'est au-delà de 80%. Cela s'étudiera au cas par cas, commune par commune.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? 5. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)** du principe de l'application d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), et taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB) pour les communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018, **DECIDE** du principe de l'application d'un dispositif d'unification fiscale progressive de droit des taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à notifier cette décision aux services préfectoraux.

Dossier suivant, Monsieur Boreggio.

3- Budget primitif 2018 - Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti - Taxe d'Habitation - Cotisation Foncière des Entreprises - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Vote des taux

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons maintenant parler des taxes sur le foncier bâti, non bâti, taxes d'habitation, la CFE ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous devons voter les taux.

Nous n'avons pas souhaité bouger les taux :

- Taxe foncier bâti : 2,98 ;
- Taxe foncier non bâti : 7,39 ;
- Taxe d'habitation : 8,82 ;
- La CFE : 24,85 ;
- Et pour les taxes d'ordures ménagères, les cinq zones différentes : l'ex-GEA à 12,15, l'ex-CCPN à 20,76, l'ex-INSE à 17,51, les communes de Mouettes à 15,25 et les communes de Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure 13,26

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense qu'il sera utile de rappeler dans le prochain magazine de l'Agglo que les augmentations ne sont pas décidées par nos collectivités, mais qu'elles sont liées aux bases fixées par l'Etat. Pour ? Contre ? 1. Abstention ? 5.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins 1 voix contre et 5 abstentions)** le taux de la taxe sur le Foncier bâti à **2,98 %**, de la taxe sur le Foncier non bâti à **7,39 %**, de la Taxe d'habitation à **8,82 %** et de la Cotisation Foncière des Entreprises à **24,85 %** pour l'année 2018, **RAPPELE** qu'il n'y pas d'abattement appliqués sur la Taxe d'Habitation, **RAPPELE** qu'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), et taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB), a été décidé concernant les communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018, **RAPPELE** qu'un dispositif d'unification progressive (de droit) des taux de cotisation foncière des entreprises a été décidé concernant les communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018, **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2018, à 12,15 % pour les communes constituant l'ex-GEA, à 20,76% pour les communes constituant l'ex-CCPN, à 17,51 % pour les communes de l'ex-territoire de l'Intercommunalité de Normandie Sud Eure (INSE), à 15,25 % pour la commune de Mouettes et à 13,26 % pour les communes de Jouy sur Eure et de Fontaine sous Jouy

et **RAPPELE** pour les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

- le gel pendant 5 ans, des taux précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA (depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'en 2021) ;
- le gel des taux pendant 3 ans sur les trois nouvelles zones (à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'en 2021)

Dossier suivant, Monsieur Boreggio.

4- Budget primitif 2018 - Création et modification des AP/CP

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant concerne l'application des modifications des AP/CP – procédure qui permet de calculer au plus juste le besoin d'emprunt par rapport aux dépenses réelles d'investissement et qui contribue à améliorer le taux de réalisation – les AP/CP (tels qu'ils sont présentés) ne sont pas immuables, tout peut être modifié en cours d'année, si nécessaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte**, dans le cadre du budget primitif 2018, diverses modifications et créations d'AP/CP (Autorisations de programme/crédits de paiement)

Nous continuons avec les créances éteintes.

5- Budget Eau - Exercice 2018 Créances Eteintes

M. Sylvain BOREGGIO

Notre trésorier municipal d'Evreux a souhaité faire un nettoyage dans ses services et nous a adressé un grand nombre de créances de recouvrement impossibles – créances éteintes. Il est remonté jusqu'en 1999. Nous devons adopter ces créances éteintes à hauteur de 178 359,48 €. Cela concerne le budget « eau ».

M. Alain NOGAREDE

Merci. Il n'y a pas de surendettement à mon avis. Car je vois, en 2012, 12 K€, 13 K€, en 2013, 14 K€. Il faudrait peut-être regarder de plus près pour ne pas être obligé d'éteindre ces créances qui représentent des sommes.

M. Sylvain BOREGGIO

Ces sommes importantes viennent d'entreprises qui sont toutes en liquidation judiciaire.

M. François GANTIER

Pouvez-vous nous confirmer que vous allez confier la gestion des facturations de l'eau des particuliers à une société privée ? Si cela est confirmé, n'est-ce pas un premier pas vers la privatisation du service de l'eau en général ?

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie de poser la question. Il est hors de question de privatiser les services de l'eau qui fonctionnent bien – excepté la facturation qui ne fonctionne pas. Depuis que nous sommes arrivés, nous avons mis tous les moyens possibles. Force est de constater que c'est un travail complexe et qu'aujourd'hui, nous nous dirigeons effectivement vers une sous-DSP du service facturation de l'eau – en aucun cas du service de l'eau.

M. Giovanni CAPUANO

Que faisons-nous du personnel qui doit normalement s'occuper de ces facturations ? Nous allons repayer des gens, en plus, pour corriger le problème des gens qui ne savent pas faire la facturation ? C'est bien ce que j'ai compris ?

M. Guy LEFRAND

Pas tout à fait. Une partie du personnel était des contractuels dont les contrats ne seront pas renouvelés. Une partie des agents a souhaité partir. Et une partie des agents sera redispachée sur des postes disponibles aujourd'hui. Monsieur Brochot.

M. Bernard BROCHOT

J'aimerais revenir sur les créances éteintes – vu les sommes importantes –, parce qu'il me semble que, quelquefois, nous éteignons ces créances un peu trop vite. Je voudrais savoir si, effectivement, au sein des services de l'Agglo, il y a des personnes spécifiques pour le faire ? Nous constatons que ce sont essentiellement des entreprises en liquidation judiciaire. J'aimerais m'assurer qu'il y a bien une vigilance sur ce sujet.

M. Guy LEFRAND

Je peux vous rassurer sur ce sujet, vous connaissez M. Bruno Groizeleau, il n'a pas l'habitude de laisser perdre de l'argent. C'est un travail qui a été mené avec le trésorier municipal. C'est également une conséquence de ce dysfonctionnement de la facturation de l'eau.

Nous avons été parfois avec plusieurs millions d'euros dehors, non facturés. Mieux nous facturons, et plus vite nous récupérons. C'est également une des conséquences de ce problème. C'est le même sujet, si n'avions pas eu ces problèmes de dysfonctionnements, nous n'aurions pas eu tous ces retards et toutes ces difficultés ensuite à les récupérer.

M. Sylvain BOREGGIO

J'ajoute en complément que, sur l'eau, nous sommes remontés jusqu'en 1999. Il y a, de toute façon, prescription. On ne peut pas remonter au-delà de 4 ans.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? 2 Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADMET (moins 2 voix contre)** en créances éteintes la somme de 178 359.48€ au titre du Budget Eau

6- Budget Assainissement - Exercice 2018 Créances Eteintes

M. Sylvain BOREGGIO

Les créances éteintes, cette fois-ci, en ce qui concerne le budget assainissement. Pour un montant total de 40 380 069 €. La somme de 22 000 € correspond à une entreprise en liquidation judiciaire en 2014. C'était une aire de lavage.

M. Alain NOGAREDE

Merci. Je m'aperçois qu'il n'y a rien en 2011, 2012, 2013, 2015 et 2016. Je me demande si nous n'allons pas récupérer également des factures importantes d'impayés sur l'assainissement.

M. Guy LEFRAND

Nous attendons d'être certains de ne pas pouvoir les récupérer avant d'éteindre ces créances. Et si certaines sont éteintes sur des années récentes, c'est bien que nous sommes certains de ne pas pouvoir les récupérer. C'est pour cela que nous attendons.

Je vais mettre aux voix : qui est pour ? Contre ? 2 Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADMET(moins 2 voix contre)** en créances éteintes la somme de 40 380,69 € au titre du Budget Assainissement
Monsieur Boreggio.

7- Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activité

M. Sylvain BOREGGIO

Cela concerne l'avance sur la section d'investissement aux zones d'activités. Il y a quatre ZAC à financer.

- Le Long Buisson 1 pour une somme de 533 449 € ;
- Le Long Buisson 2 pour 325 968 € ;
- Cambolle pour 481 250 € ;
- Et le Vallon Fleuri pour 213 246 €.

Total de versement des avances : 1 553 913 €.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets annexes des zones d'activités concernées pour un montant total de 1 553 913 € :

- Budget annexe du Long Buisson 1 :	533 449,00 €
- Budget annexe du Long Buisson 2 :	325 968,00 €
- Budget annexe de Cambolle :	481 250,00 €
- Budget annexe du Vallon Fleuri :	213 246,00 €

Nous continuons. Monsieur Boreggio.

8- Budget Eau - Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit des reprises de subventions d'équipements transférables concernant le budget eau. Il s'agit de l'inverse des dotations d'amortissement. Ce sont des dépenses de fonctionnement qui se transforment en recettes d'investissement. Ces subventions d'équipements transférables, à l'inverse, sont des dépenses d'investissement qui se transforment en recettes de fonctionnement. Ce sont des projets d'investissement pour lesquels nous avons obtenu des subventions.

Nous ne pouvons faire ces subventions d'équipements transférables que sur la partie qui nous était réellement imputable. Il existe plusieurs projets qui s'échelonnent sur plusieurs années, avec des dotations départementales ou régionales. Il y a plusieurs points à valider : des subventions transférables du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2012, en 2013 et 2014, et enfin d'autres subventions transférables perçues en 2014 et 2015.

M. Guy LEFRAND

Merci, pas de remarques ? Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la reprise des subventions transférables pour les subventions transférables du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2012, **DECIDE** la reprise des subventions transférables du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau perçues en 2013 et 2014 et **DECIDE** la reprise des autres subventions transférables perçues en 2014 et 2015

La suite sur l'assainissement.

9- Budget Assainissement - Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Sylvain BOREGGIO

Pour l'assainissement : avec des subventions transférables du Conseil départemental perçues en 2013, des arriérés à l'Agence de l'eau perçus en 2013 et des reprises de subventions transférables Conseil départemental et de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2012.

M. Guy LEFRAND

Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la reprise des arriérés jusqu'en 2016 pour les subventions transférables du Conseil Départemental perçues en 2013, **DECIDE** la reprise des arriérés pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues en 2013 et **DECIDE** la reprise des subventions transférables pour les subventions transférables du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2012

10 - Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux (ARTE) - Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie - Subventions 2018

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de l'Amicale des retraités territoriaux d'Evreux, l'ARTE, et de l'Amicale du personnel de la ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie. Concernant l'Amicale des retraités territoriaux d'Evreux, il leur est accordé une subvention de 2 500 €, et concernant l'Amicale du personnel de la ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie, il est proposé une subvention de 1 000 €.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux (ARTE) une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2018 et **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2018

11 - Communes - Attribution de fonds de concours

M. Sylvain BOREGGIO

En ce qui concerne l'attribution de fonds de concours : à ce jour, l'Agglomération aura versé – après la délibération de ce soir – 1 600 012 € sur les 2 M€ prévus sur le budget.

M. Guy LEFRAND

Cela veut dire que nous avons largement dépensé plus de 50% alors que nous sommes seulement au premier tiers de l'année. C'est dire si vous êtes efficaces, chers collègues ! Ce soir, ce sont donc près de 700 000 € que l'Agglomération reverse aux communes pour leurs investissements. Je vous félicite pour cette volonté de continuer à investir dans ce contexte difficile. Des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Merci à vous, Monsieur Boreggio, d'avoir accepté cette lourde tâche.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour ma part, je voudrais remercier les services et Mme HILLI ainsi que M. FLAMME, le DGS pour le travail fourni à l'occasion de cette préparation budgétaire.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de :

- 27 013,23 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la création de jardins familiaux,
- 7 393,62 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réalisation de chemins doux,
- 5 330 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour modification de l'éclairage au terrain d'honneur,
- 9 855,05 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un camion électrique,
- 1 039,58 € à la commune d'Aviron pour l'acquisition de cinq nouveaux ordinateurs,
- 4 778,46 € à la commune d'Aviron pour l'aménagement de terrains communaux,
- 2 419,94 € à la commune de Bois-le-Roy pour la mise aux normes électriques du restaurant scolaire/salle des fêtes,
- 8 462,29 € à la commune de Bois-le-Roy pour les huisseries de la mairie,
- 447 € à la commune de Bretagnolles pour la réparation de l'ancien local à charbon de la mairie,
- 515,56 € à la commune de Bretagnolles pour la remise aux normes de la plomberie de la salle communale,
- 2 165 € à la commune de Champigny-la-Futelaye pour l'acquisition d'une lame de déneigement,
- 960 € à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement de la cabine de douche du logement communal,
- 637,25 € à la commune de Croth pour la sécurité incendie des bâtiments communaux,
- 782,69 € à la commune de Croth pour le remplacement du chauffage de l'école et de la mairie,
- 3 648 € à la commune de Croth pour la restauration du lavoir,
- 288 344,50 € à la commune d'Evreux pour la création d'un restaurant professionnel,
- 837,50 € à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la réhabilitation du circuit touristique de la commune,
- 67 220,47 € à la commune de Garennes-sur-Eure pour la réhabilitation de la salle des fêtes,
- 1 325 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition et la pose d'un abribus,
- 4 147,50 € à la commune de Gravigny pour la création de 18 cavumes au nouveau cimetière,
- 57 198,39 € à la commune de Guichainville pour l'agrandissement du cimetière,
- 561,06 € à la commune de Huest pour l'aménagement du poste de travail du secrétariat,
- 583,28 € à la commune de Huest pour l'acquisition d'une alarme au groupe scolaire,
- 4 368 € à la commune de Huest pour la clôture du stade afin d'en assurer la sécurisation,
- 1 667,50 € à la commune de Jumelles pour la réfection partielle des joints sur la façade de la mairie,
- 382,74 € à la commune de Jumelles pour la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes,
- 12 551,29 € à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le déplacement du mur de soutènement du virage de la mairie,
- 9 877,50 € à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes,
- 2 536 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour la réalisation d'aménagements à l'église et au cimetière,
- 2 297,37 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour les travaux de la mairie,
- 513,61 € à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la création d'une clôture pour l'aire de jeux,
- 1 000,60 € à la commune du Plessis-Grohan pour la fourniture et la pose d'équipements de sécurité à la mairie,
- 3 376 € à la commune du Vieil-Evreux pour les travaux de menuiseries de la salle polyvalente,
- de 2 207,24 € à la commune du Vieil-Evreux pour la toiture de la salle polyvalente,
- 4 603,94 € à la commune des Authieux pour la réfection des joints des murs intérieurs de l'église,
- 111 011,50 € à la commune des Ventes pour la création d'une maison pour les activités périscolaires et les associations,
- 2 886,96 € à la commune des Ventes pour la sécurisation de l'espace scolaire,
- 10 528,43 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une voiture pour le service de police municipale,

- 3 057 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un programmateur et d'un lecteur de badge pour la porte de la mairie,
- 18 324,81 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le changement de deux chaudières,
- 297,50 € à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'installation de barrières autour de la mare,
- 1 038,26 € à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour la réfection de peinture à l'intérieur de l'église,
- 218,23 € à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'agrandissement de la dalle pour conteneur à verres et vêtements,
- 1 963,97 € à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes,
- 4 600 € à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'un tracteur,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants

12 - Droit de préemption urbain - Retrait de la délégation à la commune d'Evreux

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle le droit de préemption urbain, avec le retrait de la délégation à la commune d'Evreux. L'Agglomération d'Evreux a pris la compétence commerce. Pour accompagner cette compétence commerce, nous vous proposons aujourd'hui que le droit de préemption concernant les murs commerciaux ne reste pas seulement à la Ville d'Evreux, mais passe à l'Agglomération. Si certaines communes souhaitaient faire le même choix, cela est possible et envisageable, et nous sommes à votre disposition pour échanger sur le sujet.

M. Timour VEYRI

Première remarque : sur le fond, pourquoi pas ? Je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir bien compris la justification de ces délibérations, notamment je lis : « Ainsi, la Communauté d'Agglomération pourra optimiser sa connaissance du marché foncier et s'assurer le recours à un motif efficace pour ses acquisitions. Par conséquent, il lui est proposé de (...) ». Je ne vois pas très bien pourquoi cette collaboration ne pourrait pas être faite en l'état. D'un point de vue purement conceptuel, l'idée d'avoir cette distinction avec, d'un côté, le développement économique, et le commerce de l'autre, avait un sens, et facilitait la visibilité des choses pour les citoyens. En l'occurrence, cela n'est pas forcément assuré – en tout cas, j'ai ce sentiment pour ma part.

Deuxième remarque : la stratégie globale en matière de commerce. Je souhaitais juste revenir sur cette absence de visibilité, nous n'avons pas toujours une connaissance totale de l'endroit où nous allons collectivement. Une chose pourrait nous permettre d'en apprendre un peu plus sur ce que va faire l'Agglomération en la matière : j'ai découvert dans le budget 2017 qu'il y avait apparemment une étude stratégique pour la mise en œuvre de la politique du commerce qui nous avait coûté 30 000 € – je n'ai pas eu ce rapport et je ne crois pas qu'il ait été distribué aux conseillers communautaires. Je trouve cela dommage, car c'est typiquement le type de débat que nous devrions avoir ensemble. Le sujet commercial se joue effectivement à l'échelle de l'Agglomération. Notre cœur de ville est bien, mais le cœur de l'Agglomération, lui, n'est pas satisfaisant. Vous connaissez mon point de vue sur les extensions des zones commerciales. Cette étude serait l'occasion d'en apprendre un peu plus sur votre stratégie et celle de votre exécutif. Je ne crois pas avoir eu ce rapport.

M. Guy LEFRAND

Merci. Concernant la première partie de votre question, je rappelle que c'est le législateur, dans le cadre de la loi NOTRe, qui a transféré le commerce comme une compétence obligatoire des Agglomérations. Aujourd'hui, ce qu'il reste à la commune, c'est l'animation commerciale – ce que nous mettons en œuvre au niveau de la ville d'Evreux. La loi NOTRe a transféré à l'Agglomération :

- 1/ la compétence commerce,
- 2/ l'immobilier d'entreprise.

Il paraît normal que si nous souhaitons acquérir à l'avenir – et cela va répondre en partie à votre deuxième interrogation – un local commercial, il est logique que ce soit l'Agglomération qui l'acquière, et non pas la Ville qui n'a plus de compétence réelle pour pouvoir le faire. Elle le pourrait dans le cadre d'une préemption urbaine générale, mais cela pourrait être attaqué puisqu'aujourd'hui, immobilier d'entreprise et commerce sont des compétences imputées à l'Agglomération. Cela dans un souci de cohérence, pour nous faciliter le travail et pour nous assurer que, sur un plan juridique, nous n'aurons pas de problème.

Pour le reste, nous n'allons pas refaire le débat sur le fait qu'il serait mieux que les habitants aillent faire leurs courses à Buchelay, à Dreux ou à Tourville. Je préférerais qu'ils aillent à Evreux. Les résultats de la zone commerciale de Carrefour ont été exceptionnels, en fin d'année. Cela tombe bien puisque ces résultats exceptionnels ont été liés à l'agrandissement de la zone de chalandise. Les commerçants du centre-ville ont bénéficié de cette zone commerciale – ils le disent eux-mêmes – ; seule la librairie a souffert à cause de l'ouverture du magasin Cultura. Elle a subi une baisse de 20% et se donne neuf à douze mois pour revenir à son niveau initial. Les commerçants ont bénéficié d'un afflux de clientèle qui n'existait pas auparavant. Cette clientèle partait à Buchelay, à Dreux ou à Tourville et ne revenait pas sur Evreux. Ce n'est aujourd'hui qu'un seul cas sur Noël 2017. Il faudra des évaluations plus fines, mais c'est un premier résultat, et je reste persuadé – les premiers chiffres nous donnent raison – que le fait de faire revenir les consommateurs à Evreux est toujours mieux que de les envoyer ailleurs, y compris dans les départements voisins. Au sujet de l'étude, je vais laisser Mme Auger répondre.

Mme. Stéphanie AUGER

Bonsoir, mes chers collègues. Je suis très étonnée, car vous êtes informé d'une chose que j'ignorais en étant au cœur du sujet. Si vous avez le rapport, j'aimerais l'avoir, puisque nous venons à peine de terminer le cahier des charges avec les services pour obtenir l'étude. L'étude n'a même pas encore été lancée puisque nous venons de définir le cahier des charges. Je pense que c'est certainement une ligne budgétaire que vous avez vue, et vous avez pensé que c'était réalisé.

Nous avons mis en place, avec tous les maires concernés, des réunions (dans le cadre de la loi NOTRe votée par le gouvernement précédent) pour définir ce que l'on entendait par intérêt communautaire, et nous y travaillons actuellement. Nous avons estimé que nous avions besoin d'une étude pour appuyer nos dispositifs, et, d'ici quelques semaines, voire quelques mois, nous serons en capacité de présenter au Conseil une stratégie sur le commerce partagée avec tous les maires concernés.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je donne la parole à M. Veyri

M. Timour VEYRI

Sur la question de la stratégie d'aménagement du territoire : centre-ville, périphérie ville, centre de l'Agglomération. Nous aurons des débats. Je n'ai pas du tout le même ressenti que vous en ce qui concerne l'impact de votre politique en la matière, et les commerçants me disent des choses différentes. Je n'entends pas les mêmes choses que vous.

Sur la question de l'étude, je ne comprends pas ce ton, votre façon de me répondre que l'étude a été lancée. Je n'y vois aucun problème. Le travail avec les maires, je trouve cela très bien. En tant qu'élu communautaire, je n'ai pas la chance d'être maire, et ne peux pas me rendre disponible à tout moment. J'ai un métier à côté. Je suis favorable à cette étude, et si nous pouvons être associés ou au moins avoir la transmission, nous serons tout à fait partants pour participer au débat. C'est un sujet sur lequel nous pouvons travailler de manière consensuelle. La question du commerce n'est pas un sujet gauche/droite. Une proposition de loi portée par un sénateur socialiste et un sénateur républicain devrait être déposée le 19 mars à propos des zones commerciales en bordure de ville. Sur ce sujet, nous pouvons travailler de la même manière, tous ensemble, quelles que soient nos sensibilités. Pas d'agressivité, s'il vous plaît, cela est désagréable.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur Ranger.

M. Michel RANGER

Si je comprends votre démarche, il s'agit de favoriser le commerce sur un certain nombre de zones. J'ai du mal à comprendre le secteur de la gare, les usines de Navarre, l'IUFM, les cités Lafayette. Nous sortons complètement du contexte commercial que vous nous avez présenté tout à l'heure.

M. Guy LEFRAND

Notre objectif est de développer et de protéger le commerce, s'il est à vendre. Une des difficultés de nos commerces de centre-ville, ce sont les loyers trop élevés. Une des orientations de travail est de chercher des endroits intéressants que nous pourrions acquérir et que nous pourrions louer moins cher afin d'y faire venir des commerçants. Il faudrait prendre cette préemption dans le cas où des commerces voudraient ouvrir sur d'autres territoires. Aujourd'hui, nous ne savons pas du tout ce qui se fera sur l'IUFM : ce serait apparemment vendu ? Sur les usines de Navarre, il faut que nous ayons cette maîtrise afin d'éviter de faire ensuite des avenants ou des délibérations éventuelles. L'objectif est simple : des endroits stratégiques utiles, que nous pourrions acquérir et louer ensuite à des tarifs raisonnables. Exemple : Gibert Joseph, sans le loyer faible pratiqué par la ville d'Evreux, la librairie serait en difficulté.

L'objectif est de développer ce travail pour obtenir davantage de commerçants qui ne soient pas rebutés par le coût des loyers. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? 3 M. Ranger, M. Veyri et leurs pouvoirs.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 3 abstentions)** le retrait de la délégation d'exercice du droit de préemption urbain consentie à la Commune d'Evreux par délibération n°36 du conseil communautaire du 16 décembre 2015, **PRECISE** que l'ensemble des autres délégations d'exercice du droit de préemption urbain prévues dans la délibération n°36 du conseil communautaire du 16 décembre 2015 restent inchangées et **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Dossier suivant : Mme Auger.

13 - Miserey - Parc d'activités du "BioNormandie Parc" - Modification du permis d'aménager Conditions et fixation des prix de vente des lots

Mme. Stéphanie AUGER

Merci. Nous sommes sur le parc d'activités du BioNormandie Parc. Je vais essayer de ne pas être « agressive » en parlant de fixation des prix. Nous en sommes à l'état de commercialisation. Pour commercialiser, encore faut-il avoir un prix de fixé. Les Domaines ont fixé le prix à 30 € du mètre carré. Nous proposons que le premier terrain, un peu moins bien desservi sur la zone et qui a moins de visibilité, soit à 26 €, et le reste des terrains à 30 € le mètre carré.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Un parapheur va passer parmi vous, je vous conseille de signer deux fois si vous avez un pouvoir. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** les prix de vente des lots du parc d'activités aménagé sur le site du « BioNormandie Parc » situé sur la Commune de Miserey à :

- 26 € HT le m² pour le lot 1 en limite de la zone, .
- 30 € HT le m² pour les autres lots

APPROUVE le cahier des charges de cession de terrains, **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer un permis d'aménager modificatif et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Dossier suivant, Mme Auger.

14 - BioNormandie Parc - Projet BIOGALENYS - Opération de portage immobilier - Convention EPN/EPFN

Mme Stéphanie AUGER

Le BioNormandie Parc : BIOGANELYS est la première entreprise qui souhaite s'installer sur ce site. Nous sommes à l'étape du montage du dossier. Les délibérations consistent en la présentation d'une opération de portage immobilier au bénéfice final de la société BIOGANELYS qui a sollicité EPN. EPN a sollicité l'EPFN pour porter un ensemble immobilier répondant aux besoins de l'entreprise, et nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de la convention entre EPN et l'EPFN.

M. Alain NOGAREDE

Au bout de 4 ans et 11 mois, a priori, on peut penser que ce sera BIOGANELYS qui rachètera le solde de 2,6 M€ ? Dans le cas contraire, ce sera l'EPN ?

Mme Stéphanie AUGER

Le but de cette opération, c'est bien que BIOGANELYS rachète, avant les 4 ans et 11 mois, à l'EPFN.

M. Guy LEFRAND

C'est un accompagnement aux entreprises pour les pousser à se développer sur notre territoire plutôt qu'ailleurs.

Pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de portage à intervenir entre l'Etablissement Public Foncier Normandie (EPFN) et EPN ainsi que tout avenant ou document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de portage immobilier spécifiquement dédié aux laboratoires de R&D institué par l'EPFN, et ce pour le projet de Biogalenys dirigée par M. Svinareff. Le projet consiste en la construction d'un immeuble sur une parcelle de terrain de 3 500 m² environ, cadastrée C264, dans le futur parc d'activités BioNormandie Parc à Miserey, en proximité immédiate de la pépinière scientifique.

Le financement de l'opération est envisagé via le portage immobilier de l'EPFN. La base d'amortissement du bien est portée à 1 920 000 € HT (valeur du bien y compris terrain + frais d'acte). EPN supportera un loyer annuel versé à l'EPFN de 4% de la base d'amortissement soit une annuité locative estimée à 76 800 € HT. L'opération nécessitera la signature d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) entre un aménageur-constructeur et l'EPFN, concomitamment à la signature d'un protocole d'accord entre EPN et Biogalénys SAS, engageant cette dernière aux conditions de souscription d'un contrat d'occupation de l'ensemble immobilier à sa livraison. Une convention interviendra donc entre EPN et la SAS Biogalénys, fixant les modalités financières de l'occupation de l'ensemble immobilier. Préalablement à toute opération, EPN conventionne donc avec l'EPFN par une convention de portage afin de prévoir le rachat de l'ensemble immobilier en contrepartie du financement de cet ensemble par l'EPFN.

Dossier suivant Mme Auger.

15 - Parc d'activités - BioNormandie Parc - Portage immobilier EPFN - Projet Biogalénys - Cession de terrain à la SCCV BG Miserey

Mme Stéphanie AUGER

Pour la construction, l'EPFN a choisi un opérateur qui va acquérir le terrain et construire le bâtiment pour son compte. Cela se fera via un opérateur en Vefa qui rendra EPFN automatiquement propriétaire du bien à la fin de la construction. La délibération porte précisément sur la vente du terrain à cet opérateur.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes dans la même opération. Même vote ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre de l'opération de portage immobilier du projet Biogalénys, de consentir une promesse unilatérale de vente à la SCCV BG Miserey, ou à toute société qui s'y substituera à la condition que Monsieur Patrick Bidot en soit le gérant, pour le lot n°1 du Bionormandie Parc situé à Miserey, d'une contenance de 3.501 m² environ au prix hors taxe de 26 € HT le m². Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que ladite promesse unilatérale de vente ne pourra être consentie au profit de la SCCV BG Miserey, ou à toute société qui s'y substituera à la condition que Monsieur Patrick Bidot en soit le gérant, qu'après réception par Evreux Portes de Normandie de l'autorisation de rejet des eaux pluviales émanant de la Direction Interdépartementale des Routes du Nord Ouest, **PRECISE** que la vente ne pourra intervenir qu'à l'achèvement des travaux du lotissement, hors travaux de finition, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

16 - Convention de partenariat EPN / Chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie (CCI PN) - Subvention de fonctionnement année 2018

Mme Stéphanie AUGER

La convention avec la Chambre de commerce et d'industrie : les actions envisagées pour la convention 2018 sont de 40 000 € cette année.

M. Timour VEYRI

Il serait bon de resserrer les liens avec la CCI et d'obtenir plus d'information de leur part. Est-il possible de leur faire passer ce message ?

M. Guy LEFRAND

Oui, cela me semble relever du bon sens.

Pour ? Contre ? Abstention ? 1 Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** une subvention de 40 000 € à la CCI PN pour l'année 2018 au titre du partenariat institué avec EPN pour le développement économique du territoire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir et ses éventuels avenants. Les objectifs principaux du partenariat visent donc à :

- faire du territoire un espace reconnu pour la création d'entreprises,
- favoriser l'innovation,
- avoir une offre cohérente d'enseignements et de formations professionnelles coordonnées sur le territoire,
- mettre en place une gestion dynamique du bâti commercial
- soutenir les acteurs économiques et notamment du commerce et du tourisme dans leurs montées en compétence

17 - Taxe de séjour 2019 - Tarifs et modalités de recouvrement

M. Rémi PRIEZ

Une première délibération tourisme concernant la taxe de séjour, qui porte sur deux points :

- Premier volet : Nous allons changer le dispositif de la taxe de séjour pour 2019, il faut prévenir les professionnels des hébergements bien en amont.

Cette délibération concerne une première évolution législative de la taxe de séjour. Beaucoup d'hébergements disponibles sur des sites internet (Rbnb, Aritel) : les professionnels des hébergements sont montés au créneau, car certains payaient la taxe de séjour et d'autres non. Il faut appliquer la taxe de séjour sur les hébergements des plateformes internet. Comme ces hébergements ne sont pas classés, la loi propose, aujourd'hui, d'appliquer un taux qui varie de 1 à 5%. Ce qui correspond au pourcentage du prix de la nuitée. Nous proposons 3%, qui correspond aux prix de la taxe de séjour dans un hôtel. Nous ne mesurons pas encore la recette que nous allons pouvoir dégager de cette taxe. Il faudra également recenser les hébergeurs sur ces plateformes de réservation.

- Deuxième volet de cette délibération : la hausse de cette taxe de séjour.

Nous souhaitons ajuster nos tarifs sur la norme départementale. Nous avons une taxe de séjour sur les petits terrains de camping jusqu'aux hôtels quatre étoiles. Pour les petits campings, pas de changement, nous restons à 20 centimes pour la nuit. Pour tous les autres, nous proposons une augmentation de 20 centimes. Petite précision : pas de taxe de séjour sur les nuitées de moins de 5 euros. Nous ne changeons rien sur les modalités de recouvrement – mensuelle via le logiciel que nous avons avec l'office de tourisme, pour les hôtels, trimestrielle pour les chambres d'hôtes, gîtes qui ont une activité saisonnière et annuelle sur les plateformes internet – à partir de 2019.

Nous commencerons à toucher les recettes à partir du 31 janvier 2020.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** telles que ci-après les périodes de recouvrement de la taxe de séjour (participation payée par les touristes séjournant à titre onéreux sur le territoire) :

- o mensuelle pour les hôtels, avec paiement avant le 20 du mois suivant
- o trimestrielle pour les autres hébergements avec paiement avant le 20 du mois suivant
- o annuelle pour les plateformes de réservation en ligne avec paiement avant le 01 février de l'année n+1,

FIXE au 01 janvier 2019 les tarifs applicables de la taxe de séjour, par jour et par personne et par catégorie d'hébergement, dans le cadre des fourchettes définies par la loi, et conformément à la grille suivante :

Tarif par personne et par nuitée en €	Tarif national mini	Tarif national maxi	Tarif EPN 2019
Palaces	0,70	4,00	2
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,00	1.5
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	1.3
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	0.8
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0.7
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	0.6
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20	0,60	0.5
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20		0.2

TAXE à 3% du prix de la nuitée hors taxe, par personne, dans la limite du tarif adopté pour un hébergement 4 étoiles, les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessous et **FIXE** à 5 € le loyer maximal par nuit en dessous duquel la taxe de séjour ne sera pas due
Nous continuons avec l'office de tourisme et de commerce du Grand Evreux.

18 - EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux - Subvention de fonctionnement 2018

M. Rémi PRIEZ

La délibération concerne l'attribution d'une subvention de la part d'EPN vers l'office de tourisme. Nous avons demandé une subvention de 700 000 € (590 000 € l'an dernier) :

- Double loyer jusqu'à la fin du mois de juillet 2018 ;
- Nouveaux besoins RH ;
- Et également un outil de refonte de la communication et du marketing de l'office de tourisme.

Après débat, nous sommes aujourd'hui sur une subvention négociée à 671 000 €, que nous vous demandons ce soir.

M. Alain NOGAREDE

Dans le prévisionnel budget 2018, je vois sur les recettes d'exploitation : autres produits : taxe de séjour, ticket resto : 564 €, alors qu'en 2016, la taxe de séjour était de 93 000 € ; 2017, 106 000 €. La somme de 564 € est à mon avis bien en dessous de la vérité.

M. Rémi PRIEZ

Je ne peux pas répondre à cette question. Je vais regarder de près.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le plan prévisionnel d'actions 2018 dans le cadre de la convention de partenariat et d'objectifs liant Evreux Portes de Normandie et l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce, **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 671 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
Dossier suivant, Monsieur Priez.

19 - Festival « Rock in Evreux by Green Horse Festival » - 2ème édition - Association Normandy Rock - Subvention de fonctionnement 2018

M. Rémi PRIEZ

La délibération suivante concerne la subvention pour le festival « Rock in Evreux by Green Horse Festival ». 7 150 spectateurs l'an dernier.

Cette année, nous proposons un nouveau type de fonctionnement et une autre organisation d'événementiel, avec JLCD Event qui a organisé le Green Horse Festival à Mauquenchy. L'idée était de réunir les deux structures. Cette alliance permet de pérenniser le festival « Rock in Evreux » et de bénéficier du savoir-faire des organisateurs et de proposer, cette année, un troisième jour de festival le dimanche. Nous attendons des retombées locales importantes, beaucoup de bénévoles, un rôle associatif important et enfin l'implication du développement durable dans l'organisation, ainsi qu'un partenariat avec le Tangram qui nous permettra d'avoir des concerts intéressants. La subvention proposée est de 80 000 € pour l'Agglomération, la même somme que l'an dernier.

M. Michel RANGER

J'ai une autre présentation en ce qui concerne cette somme. L'an dernier, il a fallu rajouter 40 000 € malgré la présence de nombreux spectateurs. Je ne remets pas en cause la nouvelle structure. D'autres partenaires arrivent avec 1 500 000 €, qui connaissent aussi l'organisation d'un festival, qui avaient organisé un autre festival sur la zone Seine-Maritime, festival déficitaire également. Vous nous expliquez, qu'il faut – avec des rentrées supplémentaires, plus de spectateurs – donner les 40 000 € de l'an dernier, auxquels s'ajoutent les 40 000 € de déficit de l'an dernier. Plus il y a de spectateurs, plus il y a de partenaires, plus il faut de subventions. Je ne suis pas encore assez éclairé pour voter cette délibération.

M. Timour VEYRI

Ce que nous constatons, c'est que l'argent qui manquait pour soutenir le « Rock dans tous ses états » et les manifestations culturelles prestigieuses ancrées localement depuis 33 ans coule aujourd'hui à flot pour ce nouveau festival.

Pour tous les amoureux de la culture d'Evreux, le choix que vous avez fait est un choix qui nous a déchiré le cœur, qui a été mal vécu, qui a été mal perçu, qui a été incompris. C'est dorénavant un système de machines à sous, piloté par des Bas-Normands, des Hauts-Normands. C'est dommage : nous avons des sociétés locales. Je pensais que c'était mieux, et je n'étais pas le seul. En faisant ce choix, nous avons détruit une part de l'âme d'Evreux, et, au-delà, ce qui faisait la marque de notre territoire. Cela aura des conséquences pour la suite.

Je souhaitais soulever des interrogations gestionnaires, logistiques, factuelles. Vous aviez dit, Monsieur le Président : le précédent événement coûte trop cher, il faut passer à un autre modèle. Et finalement, nous avons un événement qui coûte plus cher en argent public, et la fréquentation a baissé. Le président de ce festival a même dit que cela a été déficitaire. Cela veut dire qu'il y a un problème de gestion et de pilotage politique. Il y a également un problème philosophique : nous faisons appel à un privé qui espère gagner de l'argent. Nous allons directement donner la somme maximale à une société privée qui, normalement, sert à compenser les difficultés de gestion. Je souhaite vous alerter sur les problèmes auxquels nous allons être confrontés. Il est possible que cela fonctionne, et je le souhaite, mais si cela ne fonctionne pas ?

Nous avons un festival qui était connu, qui était ancré dans le paysage des festivals de France, nous avons quelque chose qui aujourd'hui est sans âme.

Enfin, il y a un autre problème dans la manière dont on vote constamment des subventions comme celle-ci. Dans toutes les autres collectivités territoriales, lorsque l'on s'engage sur des budgets aussi conséquents, on a des études de risques. Je ne pense pas avoir vu une étude de risques sur ce festival rock. Si nous avons obtenu une étude, nous saurions que nous nous mettons en danger avec ce festival.

M. Guy LEFRAND

Tout d'abord, l'âme d'Evreux n'appartient pas à une association : l'âme d'Evreux appartient à tous les Ebroiciens, quels qu'ils soient. Sur le fond, nous avons, l'an dernier, sauvé le festival rock qui se mourait avec une association qui nous demandait entre 800 000 € et 1 M€ pour pouvoir organiser le festival. Nous l'avons fait avec beaucoup moins, nous avons réussi ce premier festival avec 16 000 visiteurs. Il y a eu un déficit, nous l'avons assumé. Aujourd'hui, contrairement à une association qui demandait toujours plus d'argent public, nous avons une association très responsable qui a noué un partenariat avec un privé. Ce privé avait créé un festival à Rouen, et nous avons un festival à Evreux. La logique aurait voulu que le festival d'Evreux disparaisse au profit de Rouen. C'est le contraire qui s'est passé, et je m'en félicite. C'est déjà une bonne gestion. La deuxième bonne gestion, c'est qu'il y a seulement un quart du budget qui vient de la subvention publique. Je vous demande cette année d'apporter le même budget que l'an dernier pour aboutir à un festival de grande qualité, de grande renommée, avec de plus en plus de personnes. L'objectif est, cette année, de 25 000 personnes, et le désengagement de l'argent public petit à petit. C'est ce qui s'est fait à Beaugard : le festival est aujourd'hui en équilibre et ne demande quasiment plus de fonds publics. Entre avoir un festival où plus personne ne venait, réservé à une pseudo-élite, qui demandait toujours plus d'argent public, et un festival renouvelé où viennent des gens qui ne venaient jamais, une plus grande diversité, une plus grande qualité artistique, et travailler sur les années qui viennent à baisser les subventions publiques, mon choix est fait sans hésitation. Je félicite Normandy Rock, et j'eusse aimé que d'autres associations aient les mêmes prévenances à l'égard de l'argent public.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? 15. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 15 abstentions)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'Association Normandy Rock pour l'édition 2018 du festival Rock in Evreux by GFH et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

20 - Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Tangram - Subvention 2018

M. Rémi PRIEZ

Je réponds à la question précédente d'Alain Nogarède. Au sein de l'office de tourisme, nous avons deux budgets. Un budget principal et un budget annexe demandé par les services fiscaux, parce que nous gérons des produits de la TVA, notamment sur les produits de commercialisation, c'est-à-dire les touristes et les autocaristes que nous faisons venir et sur les produits que nous vendons en boutique. Nous avons un autre système de fonctionnement, dès lors les services fiscaux nous ont demandé de nous mettre dans la légalité.

Nous avons donc créé ce budget annexe. La taxe de séjour, on la voit dans les recettes du BP 2018, à la page 2, à 113 800 €, et 564 € de l'autre côté. Cela concerne aussi les tickets resto.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces précisions. Nous passons donc au dossier suivant.

M. Rémi PRIEZ

La délibération n°20 sur le Tangram : établissement public de coopération culturelle qui regroupe la Scène Nationale, l'Abordage et le Cadran. Nous sommes en convention de partenariat avec eux sur une période 2016 – 2018. Notre participation en terme de subvention pour l'année 2018 est de 60 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention à hauteur de 60 000 € pour l'année 2018, à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Evreux-Louviers-Eure » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention portant sur les modalités de versement de la contribution, et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

21 - La Couture-Boussey - Site de « La Porte Nature » - Tarifs groupes et individuels

M. Rémi PRIEZ

Les tarifs : concernant le site de La Porte Nature, le site de loisirs qui était géré par l'ex-CCPN, situé à Couture-Boussey, composé de mini-golfs, parcours pieds nus, rallyes découvertes en forêt, etc. C'est un site qui est ouvert tous les jours sur les vacances scolaires juillet-août, et ouvert pour les groupes au mois de juin. Il y a 10 300 visiteurs, 10 000 € de recettes environ. Il s'agit de fixer, lors de cette délibération, le prix des activités qui sont les mêmes que l'an dernier.

M. Guy LEFRAND

Nous ne changeons rien ?

M. Rémi PRIEZ

Nous ne changeons rien.

M. Guy LEFRAND

Qui pour ne pas changer ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs et modalités de La Porte Nature :

- Minigolf : 4 € adulte, 3 € enfant (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
- Parcours pieds nus : 4 € adulte, 3 € enfant (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
- Forfait minigolf + parcours pieds nus : 7 € adulte, 5 € enfants (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
- Rallye familial : 1 € par personne.
- Lire en forêt : gratuit.
- Jeux en bois : gratuit.
- Un groupe est considéré comme tel à partir de 15 personnes, et à partir de 10 personnes lorsque ce groupe est constitué de personnes handicapées, accompagnateurs non compris, une gratuité étant appliquée à ces derniers. Une gratuité est offerte toutes les 10 personnes pour les groupes.
- La gratuité pour les moins de 5 ans ne s'applique pas aux groupes

22 - Festival Ça sonne à la porte ! (CSALP !) – Grossœuvre - Tarification

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit du festival « Ça sonne à la porte ! » qui aura lieu le samedi 9 juin. Je vous invite à y venir très nombreux. Ce festival a été repris par le service événementiel en lien avec la Ville et l'Agglomération. Il s'agit de fixer les tarifs de vente aux festivaliers, notamment les boissons et les tee-shirts. Les ventes aux partenaires, c'est-à-dire les encarts publicitaires, mais également la vente aux ambulants qui achètent les mètres linéaires pour être présents.

Guy Lefrand

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie. Merci beaucoup, Monsieur Priez.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE les tarifs** du festival CSALP ainsi qu'il suit :

- Vente aux festivaliers :
 - Verre de bière : 3 euros,
 - Gobelet : 1 euro,
 - Verre de sirop : 1 euro,
 - Boisson sans alcool : 2 euros,
 - T-shirt nouvelle édition : 10 euros,
 - T-shirt ancienne édition : 5 euros,

- *Vente aux partenaires :*
 - *Encart publicitaire sur les gobelets du festival : 500 euros,*
- *Vente aux ambulants. Le tarif de la location de l'emplacement est fixé en fonction de la taille du stand :*
 - *1 à 3 mètres linéaires : 150 euros,*
 - *3 à 5 mètres linéaires : 200 euros,*
 - *5 à 7 mètres linéaires : 250 euros,*
 - *7 à 10 mètres linéaires : 300 euros,*

SOLLICITE les subventions auprès des établissements privés et publics pour la participation au financement de cet événement et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'organisation du festival CSALP
Monsieur Mabire.

23 - Eure Normandie Numérique - Intégration de la Région Normandie - Modification des Statuts Adoption

M. Arnaud MABIRE

Merci Président. Bonsoir à tous. Pour information, Eure Normandie Numérique est le syndicat mixte ouvert qui déploie la fibre sur toute l'Eure en dehors des zones AMII (Evreux, Louviers et Vernon). La Région a souhaité participer activement et financièrement au déploiement de la fibre de façon qu'elle soit déployée dans tous les territoires ruraux. La bonne nouvelle, c'est que la Région investit sur notre territoire. En conséquence, elle nous demande de modifier les statuts d'Eure Normandie Numérique pour pouvoir s'investir pleinement. Il nous est demandé d'approuver ces statuts.

M. Guy LEFRAND

Cela correspond à une traduction juridique de ce que nous avons validé, c'est-à-dire d'apporter le très haut débit sur l'ensemble du territoire de notre agglomération, et en particulier sur les communes de l'ex-CCPN avec Eure Numérique et les douze nouvelles communes.

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique qui formalise l'intégration de la Région Normandie dans le Syndicat

Dossier suivant, Madame Coulong.

24 - SETOM - Adhésion

Mme Rosine COULONG

Bonsoir. La proposition est d'engager la démarche d'adhésion d'EPN au SETOM. Nous intervenons après une période de réflexion et de discussions sur la convergence des intérêts de l'EPN et du SETOM, qui présente des avantages pour l'un et l'autre : pour le SETOM, EPN est un acteur important dans l'optimisation du fonctionnement des principales installations du traitement des déchets du SETOM. Les quantités de déchets collectés sur les territoires d'EPN représentent près de 40% du tonnage des déchets traités par le SETOM. Il contribue à contenir l'évolution de ses coûts grâce notamment aux recettes de valorisation des déchets telles que celles liées à la production d'énergie.

Pour EPN, la présence des principales installations du SETOM sur son territoire constitue un atout. Confier les ordures ménagères à un autre opérateur nécessiterait la réalisation d'équipements de transfert très coûteux et de supporter des charges de transport très élevées, avec un impact environnemental non négligeable. En outre, même si les conditions techniques et financières des traitements des déchets d'EPN ne changeront pas, EPN, en adhérant, va être représentée au sein des instances décisionnaires du SETOM, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'adhésion d'EPN exprime la volonté de pérenniser les liens entre l'EPN et le SETOM.

M. Guy LEFRAND

Vous vous souvenez que nous avons quitté le SETOM à la suite de la nouvelle Agglomération, ce qui nous a laissé le temps. Cela nous a permis de relancer les discussions et de renouer le dialogue qui, j'espère, finira par aboutir. Monsieur Perrin.

M. Marc PERRIN

Merci Monsieur le Président. Au sujet de la délibération, est-ce que les derniers points de la délibération, notamment le nombre de représentants de l'Agglomération, le nombre des Vice-présidents, ainsi que les différentes compétences et le fait de bénéficier de certaines facilités, est-ce que tout cela est déjà négocié, ou allons-nous entrer dans une phase de négociation avec le SETOM et sa gouvernance ?

M. Guy LEFRAND

Non, le nombre de places a déjà été discuté. Pour le reste, nous vous proposons ce soir la ré-adhésion SETOM, en tout cas validée par le SETOM. Ensuite, nous pourrions délibérer à nouveau sur les personnes qui souhaitent faire partie du SETOM. Cela se fait en deux temps.

M. Marc PERRIN

Et au niveau des compétences ? Puisque, apparemment, nous ne pourrions pas tout confier au SETOM, la filière bois, carton, métaux, déchets végétaux et déchets inertes. Est-ce que cette option est déjà validée par la gouvernance du SETOM ?

Mme Rosine COULONG

Pour l'instant, c'est en discussion, puisque nous ne sommes pas les seuls à demander ce genre de filières. Comme nous ne sommes pas encore adhérents au SETOM, nous n'avons pas le dossier ; mais dès que nous serons adhérents, avec le nombre de délégués, nous remettrons le sujet sur la table. Il est évident que ce sont des filières qu'il faudra reprendre. Le SETOM a déjà d'autres demandes, et pas que d'EPN, d'autres collectivités ont les mêmes demandes.

M. Guy LEFRAND

Cela fait partie du jeu permanent. Le SETOM nous explique qu'il faut être dedans pour avoir une majorité et le faire valider par le SETOM.

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie au SETOM pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, **SE RESERVE** la faculté de gérer, indépendamment du SETOM, les filières carton, bois métaux, déchets végétaux et déchets inertes et **PRECISE** qu'EPN conserve la collecte de ces déchets, quel qu'en soit le mode, porte à porte ou apport volontaire (y compris déchèteries).

25 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE27) - Adhésion annuelle 2018

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle l'adhésion annuelle de l'Agglomération d'Evreux auprès du CAUE27 (le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), qui est importante pour nous, puisque nous travaillons avec lui dans le cadre du PLUI et du SCoT plus particulièrement. Nous avons eu de bons échanges et beaucoup de travail avec le CAUE. Je vous propose d'adhérer à cette association. Je présente cette délibération à la place de Monsieur Xavier Hubert, président du CAUE, qui, en outre, ne participe pas au vote.

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (**M. Hubert ne participe pas au vote**) d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE27) pour l'année 2018, la cotisation annuelle s'élevant à quatre mille euros et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à cette adhésion et au règlement de la cotisation Monsieur Hubert.

26 - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnières sur Iton - Approbation

M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le Président. La délibération n°26 concerne les PLU. Un certain nombre de documents d'urbanisme des communes que nous avons repris. Aujourd'hui, il s'agit d'approuver le PLU de la commune d'Arnières-sur-Iton. C'est un PLU qui a connu quelques vicissitudes, puisque, depuis 2010, cette commune cherche à réviser son PLU. La procédure a été abandonnée, puis reprise. Le Conseil municipal, lorsqu'il était compétent, avait été jusqu'au projet d'aménagement et de développement durable. Le Conseil communautaire a repris la procédure, approuvé le bilan de la concertation, arrêté le projet. L'enquête publique et la consultation des personnes publiques associées ont été effectuées. Dans la délibération, toutes les personnes publiques associées ont donné un avis favorable au projet – sous certaines réserves parfois. Au cours de l'enquête publique, 12 observations ont été faites par des habitants, qui ont été traitées, de sorte qu'aujourd'hui, nous parvenons à la fin de la procédure. Et il vous est demandé d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune d'Arnières-sur-Iton.

M. Guy LEFRAND

Est-ce que Monsieur Bénard souhaite intervenir ?

M. Francis BENARD

Oui, merci Monsieur le Président. Dix ans de travail pour aboutir à ce PLU. Je voudrais remercier le personnel d'EPN, avec lequel nous avons travaillé en étroite collaboration pour aboutir à ce PLU. C'est quand même le bassin où nous pompons l'eau que vous buvez actuellement. Ce PLU va renforcer la protection de la vallée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Nous voyons bien que, dans le cadre du PLU, ce sont les communes qui sont écoutées et qui prennent les décisions.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le Plan local d'urbanisme de la commune d'Amières-sur-Iton, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Amières-sur-Iton et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans deux journaux locaux diffusés dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la Mairie d'Amières-sur-Iton et au siège d'Evreux Portes de Normandie

27 - Carte communale de Mouettes - Reprise de la procédure de révision

M. Xavier HUBERT

Une autre reprise de procédure. Il s'agit de la carte communale de Mouettes, une commune qui nous a rejoints depuis le 1^{er} janvier 2018. La commune avait décidé de réaliser sa carte communale en 2016. La quasi-totalité de la procédure a été effectuée puisque l'enquête publique s'est déroulée fin 2017. Et, par conséquent, après certains ajustements, nous aurons à approuver cette nouvelle carte communale. Aujourd'hui, nous votons simplement sur la décision de reprendre la procédure et de la mener à son terme.

Un élément financier : à partir du moment où nous avons la compétence, c'est nous qui payons. La commune de Mouettes, qui avait engagé un bureau d'études pour 7 632 € TTC, a déjà réglé 5 486 € TTC. Il coûtera à l'Agglomération la somme de 2 145,60 €, à laquelle il faudra ajouter 1 000 € pour les frais de publicité dans les journaux d'annonces légales.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure de révision de la carte communale de la commune de Mouettes.

Même chose pour Fontaine-sous-Jouy.

28 - Plan local d'urbanisme de Fontaine-sous-Jouy - Reprise de la procédure de révision

M. Xavier HUBERT

Oui. Il s'agit de reprendre la procédure du PLU de Fontaine-sous-Jouy. C'est une procédure qui a été initiée par le Conseil municipal de la commune fin 2014. La révision du PLU avait été confiée à Soliha à Evreux. La commune a réalisé son diagnostic, le PADD, le règlement, le zonage, et a arrêté son projet. Il restera pour l'Agglomération à lancer la consultation des partenaires publics associés, lancer l'enquête publique. Au plan financier, le budget prévu avec le bureau d'études était de 20 730 €. La commune a déjà payé 19 290 €. Il reste à l'EPN 1 440 €, auxquels il faudra ajouter des frais de publication. Il vous est demandé d'achever cette procédure de révision de PLU.

M. Jacques POUCHIN

Je tenais à remercier les services de l'Agglomération qui ont repris le dossier. Et si vous avez encore quelques subventions à donner, c'est vrai que 1 400 €, c'est vraiment ridicule.

M. Guy LEFRAND

Oui, mais nous nous ne pouvons pas payer plus que ce qu'il reste à payer ! Nous trouverons bien un fonds de concours. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontaine sous Jouy

29 - Plan local d'urbanisme de Saint Germain sur Avre - Reprise de la procédure d'élaboration

M. Xavier HUBERT

Commune de Saint-Germain-sur-Avre, il s'agit de l'élaboration d'un PLU. La commune était auparavant dotée d'un plan d'occupation des sols. L'état d'avancement est important, puisqu'il y a eu l'arrêt du projet voté ; l'avis des PPA et l'enquête publique ont été réalisés à la fin de l'année 2017. Il nous est simplement demandé aujourd'hui de finaliser la procédure et de présenter le projet au prochain Conseil communautaire pour approbation. 28 800 € engagés par la commune, 27 600 € réglés, 1 200 € à charge d'EPN, 2 000 € de frais de publicité dans les journaux à envisager.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain sur Avre
L'AVAP.

30 - Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Reprise de la procédure et composition de la commission locale AVAP

M. Xavier HUBERT

Il s'agit de reprendre une procédure qui a été engagée par la Ville d'Evreux en 2014. Mais comme nous sommes désormais compétents en matière d'urbanisme, il s'agit pour EPN de reprendre cette procédure qui vise à valoriser des aires d'architecture et du patrimoine (AVAP), déterminer ces aires afin de renforcer leur protection, la mise en valeur du patrimoine à l'intérieur de ces zones.

Cette procédure est une mesure de protection pour le patrimoine et les sites remarquables de la commune d'Evreux. J'ajoute que, sur le plan législatif, la loi LCAP de 2016 a modifié ce régime et appellera désormais les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine : des sites patrimoniaux remarquables « SPR ».

La loi prévoit également que nous devons poursuivre la procédure sous l'ancienne législation, avec deux étapes principales :

- Un diagnostic territorial (documents graphiques et un règlement) ;
- Soumettre ces travaux à une commission locale de l'AVAP qui doit être constituée aujourd'hui. Il vous est proposé, dans la délibération, une commission de trois membres de droit que sont : le Préfet ou son représentant, le DREAL ou son représentant, le DRAC ou son représentant ; quatre personnes qualifiées, et de cinq à huit représentants des collectivités, c'est-à-dire des élus. Vous avez une liste soumise à votre appréciation pour constituer cette commission locale de l'AVAP.

Sur le plan financier, la Ville d'Evreux avait engagé un bureau d'études pour un montant de 66 696 €, a déjà réglé un peu plus de 30 000 €. Il restera à l'Agglomération à régler un peu plus de 35 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. L'objectif étant qu'Evreux devienne Ville d'Art & d'Histoire. Pour ? Contre ? Abstention ?
Merci.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** de reprendre et d'achever la procédure d'élaboration de l'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune d'Evreux (l'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme, qui a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Il s'agit d'une démarche partenariale entre l'autorité compétente, soucieuse de mettre en valeur son patrimoine, et l'Etat, notamment avec l'Architecte des Bâtiments de France. L'AVAP vise à proposer, à l'intérieur d'un périmètre pertinent, un ensemble de conseils et le cadre réglementaire adapté pour la mise en valeur et la préservation du bâti, des formes urbaines et des paysages, allant au-delà de la simple protection des monuments historiques. Dans un objectif de développement durable, il appartient également à l'AVAP de recommander les actions en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments), **APPROUVE** les modalités de concertation avec la population, adaptées en considération de la reprise de la procédure par Evreux Portes de Normandie, comme suit :

- Une exposition sur l'AVAP
- Des articles dans le journal municipal et d'Evreux Portes de Normandie

- Une page spéciale AVAP sur le site internet de la Ville et d'Evreux Portes de Normandie
- Une réunion publique dans les quartiers concernés en lien avec les conseils de quartier,

et **APPROUVE** la composition de la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, comme suit :

- Trois membres de droit :
 - Le Préfet de Département ou son représentant ;
 - Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant.
- Quatre personnes qualifiées :
 - Deux au titre d'intérêts économiques locaux :
 - Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure ;
 - Un représentant de l'Office du Tourisme et du Commerce d'Evreux Portes de Normandie ;
 - Deux au titre du patrimoine culturel ou environnemental local :
 - Un représentant du musée d'Art-Histoire-Archéologie d'Evreux ;
 - Un représentant de l'association « Les amis du Patrimoine d'Evreux ».
- Huit représentants d'Evreux Portes de Normandie :
 - Guy Lefrand – Président
 - Xavier Hubert – Vice-président à l'aménagement du Territoire, Climat, Energies
 - Ludovic Bourrellier – Vice-président Equilibre territorial et social de l'habitat
 - Rémi PRIEZ – Vice-président Tourisme et grands événements
 - Nicolas Gavard-Goncallud – Conseiller communautaire délégué (en charge de la Sécurité, qualité de vie, environnement et espaces verts à la ville d'Evreux)
 - Françoise Luvini – Conseillère communautaire (en charge de l'Urbanisme et des Travaux à la ville d'Evreux)
 - Jean-Pierre Pavon – Conseiller communautaire (en charge de la Culture et du Patrimoine culturel à la ville d'Evreux)
 - Emmanuel Roussel – Conseiller communautaire (en charge du Tourisme, animation, formation et logement à la ville d'Evreux)

Les Baux-Sainte-Croix.

31 - Commune des Baux-Sainte-Croix - Aménagement du centre-bourg - Délégation de la Maîtrise d'Ouvrage à la commune - Convention

M. Xavier HUBERT

La commune des Baux-Sainte-Croix a pu faire inscrire au contrat de territoire le réaménagement de son centre-bourg. Dans toutes les communes, un certain nombre d'acteurs sont compétents : les Départements sur les routes départementales, l'Agglomération sur la voirie et l'assainissement pluvial, et un certain nombre d'autres compétences qui restent à la commune, notamment les espaces publics. Il nous est apparu opportun de réunir ces maîtrises d'ouvrage en une seule personne. La commune des Baux-Sainte-Croix, assistée par Sénova, pourrait piloter la maîtrise d'ouvrage. Il nous est demandé de confier aux Baux- Sainte-Croix la maîtrise d'ouvrage pour les opérations dont la compétence revient normalement à l'agglomération.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de confier à la commune des Baux Sainte Croix la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du centre-bourg de la commune des Baux Sainte Croix et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les avenants, les actes à intervenir avec la commune des Baux-Sainte-Croix dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-bourg

Nous passons à quelques délibérations mobilité. Monsieur Douard.

32 - Transport scolaire des élèves de Parville

M. Daniel DOUARD

Bonsoir. Il s'agit du transport scolaire des élèves de Parville. La décision est de signer des conventions relatives à ce dossier. Bien que membre du SITS du plateau, les élèves de la commune de Parville sont transportés par le SITS de Claville-Caugé-Tournedos.

Le coût du transport reste à la charge de la commune de Parville via deux conventions. Depuis la dissolution du SITS du plateau, EPN se substitue au SITS du plateau. Pas d'incidence financière pour EPN. La décision est de signer une convention concernant ce transfert.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives au transport scolaire des élèves de la commune de Parville, et ce pour assurer la continuité de ce service (les élèves de la commune de Parville sont transportés par le SITS de Claville-Caugé-Tournedos, bien que la commune soit membre du SITS du Plateau qui vient d'être dissous et dont les missions ont été reprises par EPN)

Dossier suivant, Monsieur Douard.

33 - Transport scolaire de l'ex SITS du Plateau - Gestion technique et financière - Conventions avec les communes

M. Daniel DOUARD

Il s'agit de la gestion technique et les conventions à signer pour la reprise par EPN de la gestion du transport scolaire des circuits auparavant gérés par le SITS du plateau. EPN a proposé aux communes concernées une gestion technique et financière à l'identique de ce qui se faisait auparavant avec SITS : une gestion dans la continuité du transport et des inscriptions pour la rentrée scolaire effectuée sur place par la même personne. Aujourd'hui, il s'agit également de signer une convention pour la mise à disposition du local et du matériel qui sera passée avec la commune de Sacquenville.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur James.

M. Jean-Claude JAMES

J'aurai aimé être averti quand même, car j'apprends cela ce soir.

M. Daniel DOUARD

Vous apprenez que nous allons bien gérer ce qui se passe à Sacquenville. Nous allons le gérer comme vous avez pu le faire précédemment, et j'espère aussi bien.

M. Guy LEFRAND

C'est en toute transparence. Cela continue à fonctionner.

M. Daniel DOUARD

Cette personne, nous allons la garder dans vos locaux. Nous n'allons pas l'amener à Evreux. C'est pour cela que nous allons faire une convention.

M. Guy LEFRAND

Les choses sont claires. La décision a déjà été prise. EPN a repris la gestion du transport scolaire. Ce n'est pas seulement lié à nous, c'est le législateur qui l'a décidé. Le syndicat n'avait plus lieu d'être. Sur le territoire de l'Agglomération, c'est obligatoirement l'Agglomération qui le reprend. C'est la loi. Nous essayons de faire en sorte que cela soit transparent, surtout pour les habitants et leurs enfants. La loi dit que le transport scolaire de Sacquenville doit être réalisé par l'Agglomération.

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec les communes concernées par la reprise, par EPN, du transport scolaire auparavant assuré par le SITS du Plateau (EPN a proposé aux communes concernées une gestion technique et financière à l'identique de ce qui était mis en place avec le SITS du Plateau. Sur le plan technique, cela se traduit par la mise en place d'un relai local sur ce périmètre afin d'assurer la gestion quotidienne du transport scolaire ainsi que les inscriptions pour les rentrées scolaires.

Sur le plan financier, les conditions de participation en vigueur pour les communes qui composaient le SITS du plateau seront maintenues jusqu'à ce que l'harmonisation tarifaire soit instaurée. Ainsi, des conventions financières sont à conclure avec les communes suivantes :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| - Aviron ; | - Parville ; |
| - Bacquepuis ; | - Quittebeuf ; |
| - Berengille ; | - Sacquenville (ainsi qu'une convention de mise à disposition de local) |
| - Bernienville ; | - St Martin la Campagne |
| - Gauville la Campagne ; | |
| - Le Mesnil Fuguet ; | |

Quelques adaptations sur TransUrbain.

**34 - Réseau urbain - Propositions d'adaptations pour la rentrée scolaire 2018/2019 -
Avenant n°10 à la délégation de service public 2014-2020**

M. Daniel DOUARD

Ce sont des propositions d'adaptation pour la rentrée scolaire 2018-2019. Après plusieurs évolutions majeures et conjointement avec TransUrbain et EPN, il y a quelques petites modifications ou continuations concernant, par exemple :

- La desserte de Berou sur Guichainville, le maintien de la desserte urbaine régulière le matin et soir, compte tenu du nombre de scolaires ;
- La desserte de Melleville, la pérennisation de l'arrêt « Caravelle », créé afin d'optimiser la ligne T3, empruntée majoritairement par des scolaires. Nous aurons rendez-vous bientôt avec la mairie de Guichainville pour organiser la mise en place et la sécurisation de cet arrêt « Caravelle » ;
- L'ajout d'une boucle le matin dans le hameau de Melleville, afin de prendre en charge les collégiens au plus près de leur domicile ;
- Un ajout d'une desserte le mercredi après-midi entre La Madeleine et Jean Jaurès, suite à la réforme également de la carte scolaire. Cela afin de permettre aux collégiens de participer aux activités extra-scolaires du collège Jean Jaurès, rue de la Justice ;
- Poursuite de l'expérimentation de la desserte de Parville, après une réunion avec les élus de Parville, pour une durée d'un an jusqu'en juillet 2019. Avec la suppression de dessertes inutilisées et la modification des horaires du retour du soir.

Une autre pérennisation également, avec l'expérimentation de la desserte de Normanville avec une réduction d'offre :

- 3 allers-retours ;
- Supprimer la desserte du samedi ;
- Proposer une offre sur les périodes scolaires (hors vacances scolaires).

Ensuite, vous avez les chiffres et l'impact financier. Ce sont de petites modifications qui étaient nécessaires.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame Hannoteaux

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Deux remarques :

- Concernant la boucle du matin au passage de Melleville. On emmène les collégiens le matin. Mais le soir, on ne les ramène pas ? Je pensais qu'il y aurait également une boucle le soir. Il faut bien que l'on ramène les collégiens le soir.
- L'ajout de la desserte le mercredi après-midi entre la Madeleine et le collège Jean Jaurès. Cela veut dire que tous les enfants du collège Pablo Neruda, qui a fermé, vont à Jean Jaurès, et que ce sont seulement ces enfants qui ont le droit d'avoir un bus ? Cela veut dire que ceux qui voudront aller au stade Paul Bert ne le pourront pas ?

Je ne comprends pas bien. Cela mérite quelques explications.

M. Daniel DOUARD

Ce sont effectivement des enfants qui sont assez loin. Nous avons choisi les enfants qui sont loin. Pour ceux qui sont domiciliés à proximité, ils peuvent prendre les bus en ville, plus fréquents, il n'y a pas de problème.

M. Guy LEFRAND

Madame Le Goff.

Mme Hélène LE GOFF

Deux passages vont être supprimés en fin de matinée et début d'après-midi. Ces deux passages sont très peu utilisés, seules deux personnes les prennent. Je trouve dommage que les chauffeurs l'aient appris avant même ce Conseil communautaire. Je pense qu'il serait important que l'on puisse avoir des taxis bus pour ces personnes. L'une se rend régulièrement chez le kiné. Est-ce qu'il est prévu des taxis bus ?

M. Daniel DOUARD

Je peux vous répondre que nous allons avoir une réunion avec vous, je pensais que vous étiez au courant.

Mme Hélène LE GOFF

Oui, j'ai bien compris que nous allons avoir une réunion ; mais comme ce sujet passe au Conseil, je voulais savoir à propos des taxis bus.

M. Daniel DOUARD

Non, il n'est pas question des taxis bus aujourd'hui. Je souhaitais vous en parler avant.

Mme Hélène LE GOFF

D'accord. En revanche, pour la boucle de Melleville, je trouve que le matin, c'est très bien, parce que c'était dangereux pour les enfants en raison de la circulation et du manque d'éclairage.

M. Daniel DOUARD

Je vous remercie d'appuyer notre décision.

M. Guy LEFRAND

Madame Leseigneur

Mme Diane LESEIGNEUR

Je souhaite juste préciser, pour répondre à la question de Maryvonne Hannoteaux, la problématique pour la boucle de Melleville, c'est que les enfants sont du bon côté de la route dans un sens pour descendre avec le chemin adapté. Dans l'allée, le matin, ils sont dans le noir, ils sont obligés de traverser une rue qui n'a pas de passage piéton. Nous avons la problématique dans un sens, mais pas dans l'autre. Ils sont désormais en sécurité lorsqu'ils redescendent.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces précisions. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le maintien de la desserte urbaine régulière de Bérou (Guichainville), matin et soir à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 ; **DECIDE** la pérennisation de l'arrêt Caravelle sur la commune de Guichainville ; **DECIDE** l'ajout d'une boucle le matin dans le Hameau de Melleville (Guichainville) ; **DECIDE** l'ajout d'une desserte le mercredi après-midi entre La Madeleine et Jean Jaurès à Evreux ; **DECIDE** la poursuite de l'expérimentation sur la commune de Parville pour une durée d'un an à compter du 9/07/2018 au 7/07/2019

- avec suppression des dessertes inutilisées de 10 h 26 et 14 h 10, réduisant le nombre de tours à 4 au lieu de 6
- avec modification des horaires de retour du soir (15 h 55 et 18 h 45) pour les adapter aux sorties des collèges et lycées.

DECIDE la pérennisation de la desserte de Normanville avec une réduction de l'offre

- maintien du nombre de dessertes quotidiennes (3 allers-retours)
- suppression de la desserte du samedi (desserte uniquement du lundi au vendredi)
- proposition d'une offre sur les périodes scolaires (= hors vacances scolaires et été)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à passer au contrat de délégation de service public et à signer tout acte des rapportant à la mise en œuvre de ces modifications.

Le versement transport, Monsieur Douard.

35 - Versement transport - Application aux nouvelles communes ayant intégré EPN au 1er janvier 2018

M. Daniel DOUARD

Le versement transport est la taxe VT. C'est pour permettre l'application de cette VT aux nouvelles communes ayant intégré l'EPN au 1^{er} janvier 2018. La proposition est de faire un lissage qui permettra à tout le monde de payer à peu près la même somme en 2023. Nous procédons à un mécanisme de lissage sur 6 ans qui débiterait à partir du 1^{er} janvier 2018. Vous avez les pourcentages pour arriver à ce lissage, qui est de 0,90 en 2023. Pour les communes de Jouy-sur-Eure et Fontaine-sous-Jouy, qui, elles, avaient déjà un taux à 0,55, lissage également à partir du 1^{er} juillet 2018 pour terminer en 2023 à 0,90. Pour la commune de Mouettes qui était surtaxée à l'Agglomération de Dreux à 1,05, il est proposé de l'adapter au taux en vigueur : 0,90, ce qui permet une baisse dès le 1^{er} janvier 2018.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CONFIRME** l'application du versement transport sur le territoire des nouvelles communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1er janvier 2018, à savoir Acon, Courdemanche, Droisy, Fontaine-sous-Jouy, Illiers-l'Évêque, Jouy-sur-Eure, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Mouettes, Muzy, et Saint-Germain-sur-Avre, **DECIDE**, pour la commune de Mouettes, pour laquelle était applicable un taux de versement transport de 1.05% avant son intégration à Evreux Portes de Normandie, **de FIXER** le taux de versement transport à 0.90% à compter du 1er juillet 2018, **DECIDE** le principe d'une adaptation progressive du taux du versement transport pour les autres communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1er janvier 2018, et, en conséquence,

et **FIXE** le taux de versement transport selon les modalités suivantes :

- Pour les communes de Jouy sur Eure et de Fontaine sur Jouy (pour lesquelles était applicable un taux de versement transport de 0.55% avant leur intégration à Evreux Portes de Normandie) :
 - taux de 0,61 % à compter du 1er juillet 2018 ;
 - taux de 0,67 % à compter du 1er janvier 2019 ;
 - taux de 0,73 % à compter du 1er janvier 2020 ;
 - taux de 0,79 % à compter du 1er janvier 2021 ;
 - taux de 0,85 % à compter du 1er janvier 2022 ;
 - taux de 0,90 % à compter du 1er janvier 2023.
- Pour les autres communes (sur le territoire desquelles le versement transport n'était pas applicable avant leur intégration à Evreux Portes de Normandie) :
 - taux de 0,15 % à compter du 1er juillet 2018 ;
 - taux de 0,30 % à compter du 1er janvier 2019 ;
 - taux de 0,45 % à compter du 1er janvier 2020 ;
 - taux de 0,60 % à compter du 1er janvier 2021 ;
 - taux de 0,75 % à compter du 1er janvier 2022 ;
 - taux de 0,90 % à compter du 1er janvier 2023.

TransUrbain.

36 - SAEM TRANSURBAIN - Transformation en Société Publique Locale (SPL) - Prise de participation - Approbation des statuts - Désignation des représentants

M. Daniel DOUARD

Il s'agit de la transformation de la SAEM TransUrbain qui existe actuellement en une société publique locale (SPL). C'est un changement de la forme et du nombre d'actionnaires. Ce ne seront plus des actionnaires privés, mais des actionnaires publics : pour 90%, la Communauté d'Agglomération d'Evreux, et la Ville d'Evreux pour 10%. Dans beaucoup de grandes villes, cela était déjà passé en SPL, il y a beaucoup d'avantages, notamment financiers, avec la récupération de la TVA et un gain annuel de 167 000 €. Avec la création de cette SPL, TransUrbain pourrait travailler sur l'ensemble de l'agglomération. Des modalités de contrôle seront remises en place pour veiller à la stabilité budgétaire de la société.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur Ranger ?

M. Michel RANGER

Une remarque, Monsieur le Président. J'espère que les autres actionnaires seront un peu plus ouverts, car désigner neuf hommes, sur neuf places : je pense qu'il y a un effort à faire en matière de parité sur certaines désignations.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous allez être très heureux, car un des hommes de la liste a souhaité céder sa place à une femme. Vous en rêviez, nous l'avons déjà fait !

M. Michel RANGER

Non, ce n'est pas la parité !

M. Guy LEFRAND

Il y aura également des élus de la Ville d'Evreux, parmi lesquels il y aura peut-être des femmes. Par définition, c'est une SPL entre la Ville d'Evreux et l'Agglomération, donc nous devons désigner des représentants de la Ville d'Evreux. Cela se fera au Conseil municipal d'Evreux. Merci.

M. Michel RANGER

Je ne retire pas ma remarque.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr, vous avez raison. Monsieur Gantier, vous souhaitiez intervenir ?

M. François GANTIER

Oui, s'il vous plaît. On nous propose une liste de noms : je n'ai rien contre, mais je regrette que les collectivités n'aient pas été informées de cette proposition.

M. Guy LEFRAND

En premier lieu, c'est un projet. Je ne suis pas encore arrivé à cette proposition. Nous en sommes encore à la réflexion sur les statuts de transformation de SAEM en SPL. Concernant la proposition, vous êtes libres, bien évidemment, de proposer votre candidature. Je rappelle que dans cette liste, c'est à peu près tous les sortants qui étaient déjà présents dans la SAEM. C'est une question de respect. Je vous précise que M. Ettazaoui a demandé à ne plus être candidat et propose la candidature de Mme Patricia Léon en remplacement. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? M. Gantier est candidat. D'autres candidatures que celle de M. Gantier ?

Nous allons voter à bulletin secret, c'est une question de respect pour tout le monde. Vous avez une liste pour vous éviter d'avoir à écrire tous les noms. C'est une liste préexistante. Vous pouvez barrer tous les noms que vous n'aimez pas. Je vous propose de remplacer le nom de Driss Ettazaoui par Patricia Léon. Si vous souhaitez que M. Gantier soit membre de la SPL TransUrbain, à l'assemblée générale et au conseil d'administration, vous pouvez barrer un nom et le remplacer par M. Gantier. Nous allons faire un vote à bulletin secret. Ceux qui ont un pouvoir, vous votez deux fois.

Nous allons continuer pendant le dépouillement, pour ne pas perdre de temps.

Pendant que le vote se termine, je vous propose de voter déjà sans les noms et de valider, par avance, les noms qui seront majoritaires. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** le principe de la transformation de la SAEM Transurbain en Société Publique Locale (SPL), **APPROUVE** le rachat par Evreux Portes de Normandie de 125 actions détenues par les actionnaires minoritaires privés pour un montant de 10 000 (dix mille) euros, **APPROUVE** le projet de statuts de la SPL, **PROCEDE** à la désignation de **9 représentants d'EPN à l'Assemblée générale** des actionnaires et les dote de tous pouvoirs à cet effet, **PROCEDE** à la désignation, parmi les membres élus à l'Assemblée générale, de **4 représentants au Conseil d'administration**, **AUTORISE** les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du capital de la SPL et, en tant que de besoin, à accomplir toutes les formalités légales et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits sur la ligne 261.

Liste des candidats

Assemblée Générale

1. M. Daniel DOUARD
2. M. Bruno GROIZELEAU
3. M. Guy DOSSANG
4. M. Jean-Luc CINTRAT
5. M. Hervé GILLES
6. Mme Patricia LEON
7. M. Daniel JENNAT
8. M. Mohamed DERRAR
9. M. Alain NOGAREDE
10. M. François GANTIER

Conseil d'administration

- 1 M. Daniel DOUARD
- 2 M. Bruno GROIZELEAU
- 3 M. Guy DOSSANG
- 4 Mme Patricia LEON

A l'issue des opérations de vote réalisées à bulletins secrets, ont été élus :

Assemblée Générale

1. M. Daniel DOUARD
2. M. Bruno GROIZELEAU
3. M. Guy DOSSANG
4. M. Jean-Luc CINTRAT
5. M. Hervé GILLES
6. Mme Patricia LEON
7. M. Daniel JENNAT
8. M. Mohamed DERRAR
9. M. Alain NOGAREDE

Conseil d'administration

- 1 M. Daniel DOUARD
- 2 M. Bruno GROIZELEAU
- 3 M. Guy DOSSANG
- 4 Mme Patricia LEON

Dossier n° 37. Monsieur Ettazaoui.

37 - Contrat de Ville - Programmation 2018 -1ère Phase - Attribution de subventions

M. Driss Ettazaoui

Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, tous les ans, notre intercommunalité propose une délibération concernant les subventions aux opérateurs associatifs dans le cadre du contrat de ville. Cette année, nous vous proposons, pour un montant global de 248 000 €, une première phase qui s'élève à 124 300 € sur les thématiques qui figurent sur le projet de délibération soit :

- 17 000 € pour l'emploi et l'insertion ;
- 23 500 € pour la citoyenneté et le lien social ;
- 41 800 € pour l'éducation ;
- 27 000 € pour la culture et le sport ;

- 7 000 € pour la santé ;
- 8 000 € pour l'accès aux droits.

Vous avez également le tableau joint, contenant la délibération avec les opérateurs associatifs et l'indication des montants.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

J'ai une question. L'an dernier, nous avons voté une subvention pour le collège Pablo Neruda. Qu'est devenue cette somme non utilisée ? Quelle méthode avons-nous mis en place pour ventiler cette somme ?

M. Driss ETTAZAOUI

C'est une question qui appelle deux réponses. Comme tu pourras le constater, Maryvonne, sur le tableau de programmation, ne figure pas le réseau d'éducation prioritaire qui passera lors d'une deuxième phase.

Les trois collèges ne font pas partie de la première vague de subventions. Nous ne finançons pas un collège, mais un réseau d'éducation prioritaire ; c'est-à-dire l'ensemble des parties prenantes au sein de ce réseau, et, en premier lieu, les écoles élémentaires.

Elles vont toujours pouvoir bénéficier de la subvention. La subvention sera maintenue si le Conseil communautaire le décide lors d'une deuxième phase de délibération. Cette subvention sera dédiée aux écoles élémentaires, comme cela a été le cas l'année passée.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Nous avons bien financé les collèges ?

M. Driss ETTAZAOUI

Non, le collège est tête de pont. Ce sont eux qui captent les financements, et ensuite, ils sont reversés aux écoles élémentaires pour un certain nombre de projets. Le collège Pablo Neruda n'existera plus. Il a été décidé par l'Education Nationale et le réseau d'éducation prioritaire que ce sera désormais le collège de Navarre qui sera le réceptacle pour l'ensemble des financements du réseau d'éducation prioritaire et qui, ensuite, redéploiera les sommes sur l'ensemble des écoles élémentaires concernées qui portent un certain nombre d'opérations.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est précis. Monsieur Veyri.

M. Timour VEYRI

Le Préfet avait constaté – cela est paru dans la presse – l'an passé que, sur un certain nombre de structures qui sont actuellement financées, il y avait des dysfonctionnements : manque de professionnalisme, des dossiers qui n'arrivaient pas, etc. De vrais problèmes. Je souhaitais savoir si des dispositions avaient été prises, ou pas, concernant les associations que nous soutenons et les problèmes reprochés par le Préfet. Et avez-vous des remarques sur les constatations du Préfet à l'époque ?

M. Driss ETTAZAOUI

Sur un sujet aussi important que celui-ci, il s'agit d'être précis et d'avoir des informations fiables, et non des ragots de bistrot. Je vais vous donner les éléments qui vous permettront d'apprécier le sujet. Le Préfet, l'Etat, a fait, l'an passé, partout, ce que l'on appelle une raréfaction des crédits durant la période estivale. Ce qui signifie, pour notre territoire, une baisse substantielle. Sur une enveloppe de 322 000 €, l'Etat a fait le choix de baisser cette enveloppe de 90 000 €. Naturellement, nous avons fait savoir au Préfet que nous n'étions pas contents. Le Préfet nous a répondu que cela concernait des opérations qui n'étaient pas engagées, ce qui n'était pas vrai. Le Préfet nous a dit que, sur un certain nombre d'opérations, dont une en particulier, qui concernait le centre social de la Madeleine aux horaires atypiques, sur une commande qui était celle de l'Etat local : décaler les ouvertures des centres sociaux... Injonction à laquelle nous n'avons pas répondu. Le Préfet a annoncé, via la presse, que nous n'avons pas répondu à la commande, et que, sur les 90 000 €, nous n'obtiendrions pas les 8, 9 000 €.

Le sujet du Préfet n'est pas de dire qu'il y a des opérateurs associatifs insuffisamment qualifiés ou qui rencontrent des problèmes de gestion. Il s'agit d'une économie que l'Etat a décidé de façon unilatérale et qui impacte le territoire. Le reste est juste fantasmagorie.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur Veyri

M. Timour VEYRI

Ce n'est pas du tout ce que j'ai lu. Les reproches qui étaient faits étaient précis. Vous ne répondez pas à ma question. En tout cas, je m'abstiendrai sur ce vote.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais mettre aux voix : Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux ci annexés (annexe 1), pour un montant total proposé de 124 300 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

Dossier suivant, Monsieur Derrar.

38 - Cohésion sociale et territoriale - 1ère phase de programmation 2018 - Attribution de subventions

M. Mohamed DERRAR

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, bonsoir. Il s'agit d'annoncer la première phase de programmation pour l'enveloppe cohésion sociale et territoriale. Sur une enveloppe de 154 000 €, il vous est proposé dix-huit actions portées par onze opérateurs, en l'occurrence sur les thématiques :

- Pilotage du centre social : 27 500 € ;
- Accompagnement familial : 26 000 € ;
- Education : 30 100 € ;
- Animation de vie locale : 38 000 €.

Pour un total de 122 580 €. Le solde, à la sortie de cette première phase, est de 31 420 €, qui sera fléché dans le cadre de la deuxième programmation. Un tableau vous est proposé avec le détail. Je suis à votre disposition pour plus d'informations.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-joint (annexe 2), pour un montant total de 122 580€, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

Dossier suivant, Monsieur Bourrellier.

-39-

Droit commun - SECOMILE - Commune de Guichainville - La Plaine Tranche 2 - Construction 10 logements individuels - Emprunt 1 284 496 € - Garantie communautaire 40 % - 513 798,40€

M. Ludovic BOURRELLIER

Monsieur le Président, merci. Mes chers collègues, bonsoir. Il s'agit d'apporter une garantie communautaire à hauteur de 40% sur la deuxième tranche du lotissement « La plaine » sur la commune de Guichainville. Un projet de construction de dix logements individuels porté par la SECOMILE.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Dossier suivant.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 284 496 Euros souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la construction d'un parc social public, composés de 10 logements, situés rues Simone Veil, Rosa Parks et Mahatma Gandhi à GUICHAINVILLE (27930).

40 - Droit commun - SECOMILE - Commune de Saint Sébastien de Morsent - Acquisition VEFA 4 logements individuels PLUS - Emprunts de 539 180 € - Garantie communautaire 40% - 215 672 € - Annulation de la délibération 16 du 17 octobre 2017

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit d'une erreur de report de libellé entre la délibération prise ensemble fin 2017, concernant une garantie communautaire, et sur le report du contrat de prêt du bailleur. Nous devons modifier ce libellé pour que les deux documents soient conformes.

M. Guy LEFRAND

Rectification d'une erreur. Pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE** la délibération n°16 du conseil communautaire du 17 octobre 2017 et **DECIDE** de garantir l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement de 4 logements individuels PLUS, rue des Artistes à Saint Sébastien de Morsent, menée par la SECOMILE

Monsieur Royoux.

41 - Accueils de Loisirs d'Evreux Portes de Normandie - Règlement Intérieur - Actualisation

M. Claude ROYOUS

Merci Monsieur le Président. Il s'agit de réactualiser le règlement intérieur, déjà existant, sur l'ex-territoire de la CCPN. L'inscription des enfants auprès du responsable de la structure d'accueil est vivement conseillée. Elle permet de prévoir, le cas échéant, les repas et l'encadrement nécessaire à une prise en charge optimale. Pour les enfants qui ne déjeunent pas à l'accueil de loisirs, les parents viendront les chercher au plus tard à 12h15. Passée cette heure, un repas sera servi et facturé. En ce qui concerne les départs des enfants après les accueils, seront autorisées, par écrit, les personnes qui devront récupérer les enfants. Le repas est facturé à l'unité, le quart d'heure supplémentaire de garde sera facturé par enfant.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** les termes du règlement intérieur des accueils de loisirs de l'agglomération Evreux Portes de Normandie ; y sont apportées des précisions sur les éléments suivants :

- Les inscriptions des enfants en périscolaire et extrascolaire sont vivement conseillées et une facturation du repas sera réalisée dans l'hypothèse d'une reprise de l'enfant après 12h15 (Art. 1.2 - Périscolaire et extrascolaire) ;

- La reprise des enfants en fin d'activité (Art. 3.2 - Accompagnement de l'enfant) ;

- La tarification est dissociée du Règlement Intérieur et fait donc l'objet d'une délibération distincte (Art. 5 Tarification). Ainsi les montants n'apparaissent plus (Art 5 - Tarification).

Dossier suivant, Monsieur Dossang.

42 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Règlement - Modification

M. Guy DOSSANG

Merci Monsieur le Président. Il s'agit de modifier le règlement de l'assainissement non collectif, à la suite de l'intégration des douze nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018. L'article n°2 listait toutes les communes ; dorénavant, avec l'extension de l'EPN, nous ne le ferons plus. Deuxième modification, l'article 16.1 : la rivière de l'Avre est ajoutée aux zones à enjeux de protection des aires d'alimentation des captages. Nous précisons qu'elles vont s'appliquer au territoire d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le règlement du SPANC applicable sur la totalité du territoire d'EPN ; deux modifications sont proposées : Modification de l'article 2 : Le règlement ne liste plus les communes nominativement pour s'appliquer « au territoire de l'EPN ». Ainsi, les extensions de périmètre ne nécessiteront plus de mises à jour du règlement à ce propos. Modification de l'article 16.1 : La rivière de l'Avre est ajoutée aux zones à enjeux, les Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captages et les périmètres de protection rapprochée et éloignée ne sont plus listés nominativement pour s'appliquer « au territoire de l'EPN ».

Dossier suivant.

43 - Accompagnement individuel des exploitations agricoles en vue de l'amélioration des pratiques - "Conseil Individuel dans un Cadre Collectif" - Convention de partenariat avec la chambre d'Agriculture de l'Eure

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture dont la finalité est d'améliorer les pratiques agricoles et la préservation des ressources. Cinq diagnostics sont prévus sur 5 ans. Cela est financé à 80% par l'Agence de l'eau. Le diagnostic est à hauteur de 1 500 € par an et par exploitation, dont 150 € pour l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à passer avec la chambre d'Agriculture de l'Eure pour la réalisation de l'accompagnement individuel des exploitations agricoles situées dans les périmètres de protection des captages d'eau potable et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération (cet accompagnement se traduit par un diagnostic environnemental et agricole de l'exploitation, duquel découlera une stratégie d'intervention, co-construite par le conseiller de la Chambre d'Agriculture et l'agriculteur, à même de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire)

44 - Commune de Marcilly-sur-Eure - Subvention d'équipement assainissement en traverse sur RD 558

M. Guy LEFRAND

Je vous présente le dossier suivant en l'absence de Michel Molina. Il s'agit de deux subventions d'équipement pour des assainissements en traverse :

- L'un sur la RD 558 à Marcilly-sur-Eure ;
- L'autre sur la RD 557 à L'Habit.

Je mets aux voix le 44. Pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Marcilly sur Eure, pour la réalisation de travaux d'assainissement en traverse sur la RD558, d'un montant de 26 266,80 € maximum, suivant le décompte définitif des travaux à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

45 - Commune de L'Habit - Subvention d'équipement assainissement en traverse sur RD 557

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de L'Habit, pour la réalisation de travaux d'assainissement en traverse sur la RD 557, d'un montant de 14 674,80 € maximum, suivant le décompte définitif des travaux à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

46 - Commune de Sacquenville - Création d'un mini giratoire au carrefour "des 5 routes", au croisement des RD 543/VC4 et VC32 - Subvention d'équipement de mise en sécurité

M. Guy LEFRAND

Le dossier 46 appelle une subvention d'équipement de mise en sécurité pour la création d'un mini giratoire au carrefour « des cinq routes » à Sacquenville.

Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Sacquenville, pour la réalisation des travaux de sécurité – création d'un mini giratoire au carrefour « des 5 routes » - croisement des RD 543, VC 4 et VC 32, d'un montant de 6 142,68 € maximum, suivant le décompte définitif des travaux à intervenir et **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Dossier suivant, Monsieur Boreggio.

47 - Vente livret « Les Degrés du silence - Peintures d'Anna Mark » - Tarif

M. Sylvain BOREGGIO

Merci. Le musée d'art et d'histoire d'archéologie d'Évreux accueillera une très belle exposition du 19 mai au 21 octobre, sur les peintures d'Anna Mark. Nous avons besoin d'éditer un livret qui s'appellera « Les degrés du silence ». Livret édité à mille exemplaires, six cents seront mis à la vente auprès de ce musée, quatre cents serviront à des dons ou des échanges. Nous fixons le prix de vente à 2 euros.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** la vente par le Musée d'Évreux de 600 exemplaires du livret de l'exposition intitulée « Les Degrés du silence - Peintures d'Anna Mark » (400 exemplaires seront réservés pour les dons et échanges) et **FIXE** le prix de vente unitaire du livret à 2 €

Dossier suivant

48 - Vente livret « Aux prémices de l'archéologie en Normandie » - Tarif

M. Sylvain BOREGGIO

Une autre exposition sur les prémices de l'archéologie en Normandie du 15 juin au 21 octobre. Nous avons besoin d'éditer également un livret. Mille exemplaires, six cents destinés à la vente, quatre cents pour des dons et des échanges. Prix de vente à 2 euros.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE** la vente par le Musée d'Évreux de 600 exemplaires du livret « Aux prémices de l'archéologie en Normandie : Le Vieil-Évreux et ses inventeurs (Rever, Passy, Bonnin) » (400 exemplaires du livret seront réservés pour les dons et échanges) et **FIXE** le prix de vente unitaire de ce livret à 2 €

49 - Attributions du Conseil Communautaire - Livres et produits divers vendus dans les boutiques des Musées - Fixation tarifs de vente - Proposition de délégation au Bureau

M. Sylvain BOREGGIO

Afin d'éviter toutes ces délibérations, nous vous proposons de déléguer au Bureau communautaire la fixation des prix de vente des livres et produits divers mis en vente dans les boutiques du musée d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Etes-vous d'accord pour que le Bureau décide des ventes à 2 euros ? Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie de votre confiance.

Le Conseil communautaire :

☛ **DELEGUE** au Bureau communautaire la fixation des tarifs de vente des livres ou produits divers mis en vente dans les boutiques des Musées d'Évreux Portes de Normandie
Les délibérations suivantes, mes chers collègues.

50 - Service commun Stationnement - Domaine public - Création

51 - Service commun Direction architecture et bâtiments - Création

52 - Service commun Direction énergie et climat - Création

53 - Service commun pour la gestion, l'entretien et l'aménagement des espaces naturels et des espaces verts des bâtiments et équipements d'intérêt communautaire - Création

M. Guy LEFRAND

Appel à la création de services communs entre la Ville d'Évreux et l'Agglomération. Nous arrivons à la finalisation de nos mutualisations avec la création d'un service commun stationnement domaine public, la création d'un service commun à la Direction de l'architecture et des bâtiments, à la Direction énergie et climat, pour la gestion de l'entretien et l'aménagement des espaces naturels/espaces verts des bâtiments à intérêt communautaire. Ces créations ont fait l'objet d'un avis en CT favorable.

Je mets au vote une par une. N° 50, pour ? Contre ? Abstention ? 51, même vote. 52, même vote. 53, même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE** la création d'un service commun « stationnement et domaine public » entre EPN et la ville d'Évreux à compter du 01/05/2018, dont les coûts de fonctionnement seront supportés à 90 % par la Ville d'Évreux et 10 % par Evreux Portes de Normandie, **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☛ **DÉCIDE** la création d'un service commun « Direction architecture et bâtiments » entre EPN et la ville d'Évreux à compter du 17/04/2018 ; les coûts de fonctionnement seront supportés à 90 % par la Ville d'Évreux et à 10 % par Evreux Portes de Normandie à compter du 1er juillet 2018, **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☛ **DÉCIDE** la création d'un service commun « Direction énergie et climat » entre EPN et la ville d'Évreux à compter du 1^{er} mai 2018 ; les coûts de fonctionnement seront supportés à 60 % par la Ville d'Évreux et à 40 % par Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} mai 2018,

APPROUVE la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☞ **DECIDE** la création d'un service commun entre EPN et la ville d'Evreux pour la gestion, l'entretien et l'aménagement des espaces naturels et des espaces verts des bâtiments et équipements d'intérêt communautaire à compter du 17/04/2018. Les coûts de fonctionnement seront supportés à 70 % par la Ville d'Evreux et à 30 % par Evreux Portes de Normandie à compter du 1er juillet 2018, **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

54 - Création d'une commission consultative paritaire commune à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles - Fixation du nombre de représentants du personnel

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle à la création d'une commission consultative paritaire commune à EPN, Ville d'Evreux, CCAS et Caisse des Ecoles. Il s'agit de fixer le nombre de représentants du personnel. Ce sont des commissions obligatoires. Elles gèrent les questions d'ordre individuel sur la gestion des carrières des agents contractuels du droit public, en accord avec les organisations syndicales, après échanges et votes. Il vous est donc proposé de fixer, pour les catégories A, deux titulaires et deux suppléants ; pour les B, trois titulaires et trois suppléants ; pour les C, cinq titulaires et cinq suppléants.

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'une Commission Consultative Paritaire (CCP) commune à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles, **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel comme suit (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) :

Catégories	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
A	2	2
B	3	3
C	5	5

55 - Commissions administratives paritaires communes à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles - Fixation du nombre de représentants du personnel

M. Guy LEFRAND

Même chose pour la Commission administrative paritaire (CAP), commune désormais à EPN, Ville d'Evreux, CCAS et Caisse des Ecoles. Il s'agit également de fixer le nombre de représentants du personnel en accord avec les organisations syndicales. Quatre titulaires et suppléants pour la catégorie A ; quatre pour la catégorie B ; et huit pour la catégorie C.

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel comme suit (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) :

Catégories	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants	Répartition dans les groupes hiérarchiques	
			Groupe de base	Groupe supérieur
A	4	4	3	1
B	4	4	1	3
C	8	8	3	5

56 - Comité technique commun à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles - Décision de recueil de l'avis des représentants de l'autorité territoriale - Fixation du nombre de représentants du personnel

M. Guy LEFRAND

Même chose pour le Comité technique (CT), commun également à EPN, Ville d'Evreux, CCAS et Caisse des Ecoles. Il s'agit de fixer le nombre de représentants. Il est proposé de maintenir à douze le nombre des représentants titulaires du personnel, ainsi que les suppléants. Il est proposé, à la demande des organisations syndicales, d'établir une parité numérique en fixant un nombre de représentants de l'autorité territoriale égal à celui des représentants du personnel titulaire suppléant, et le recueil par le Comité technique de l'avis des représentants de l'autorité territoriale.

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 12 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'autorité territoriale égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, et **DECIDE** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'autorité territoriale

57 - Règlement intérieur des véhicules (commun à la ville d'Evreux et à EPN) - Adoption

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle le vote du règlement intérieur des véhicules communs à la Ville d'Evreux et à EPN. Il s'agit de mettre au même niveau les dispositions concernant les véhicules pour l'Agglomération et pour la Ville d'Evreux. Cela pour éviter les distorsions entre les deux collectivités.

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le règlement intérieur d'utilisation des véhicules communautaires et **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre les modalités d'application du présent règlement

Mes chers collègues, vous avez reçu à votre place l'organigramme à jour, nominatif, d'Evreux Portes de Normandie.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20h30.

Annexe 1 - PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2018

PROJETS EN RECONDUCTION – SUBVENTIONS 2018

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI- INSERTION				
ABRI	Inter Sites QPV	<p>Déménagement Social/Mobilité résidentielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faciliter l'accès dans le logement et les parcours résidentielles des habitants des quartiers prioritaires de la ville, en proposant un service de déménagement social -Favoriser l'insertion professionnelle par le biais de recrutement de personnes en contrats aidés résidant dans les quartiers prioritaires et ainsi réduire les freins d'accès à l'emploi. 	2 000 €	146 986 €
AJM	Madeleine	<p>Point Accueil, Info, Ecoute Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Proposer un service de proximité, une écoute et un soutien pour les publics en recherche d'emploi -Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des habitants par un soutien dans la réalisation des démarches administratives nécessaires (CV, LM...) -Favoriser l'accès aux droits des habitants en matière d'emploi, les informer sur les dispositifs de droit commun existants. 	10 000 €	47 945 €
AJM	Madeleine	<p>Jobs Challenge :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'insertion professionnelle des habitants en facilitant l'accès aux offres proposées par les acteurs privés et publics de l'emploi (accès à l'emploi, formation et/ou stage) -Valoriser le potentiel des candidats résidant sur les quartiers et reprendre confiance dans sa recherche d'emploi -2 opérations Jobs challenge sont organisées: 1 en Avril et 1 Octobre 	2 000 €	23 850 €
			14 000 €	

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE				
ALEE-Centre Social	Nétreville	Sorties familles : Mise en place de sorties familiales liés à l'accompagnement social mené à l'année et dans le cadre d'une programmation co-construite avec les habitants: 1 sortie par petite vacances et 6 sorties sur la période d'été soit au 10 sorties programmées par an.	2 000 €	19 700 €
Maison de l'Enfant et des Découvertes (permanences numériques)	Intersites QPV	Numérique pour tous : -Animer des espaces numériques sur les QPV pour accompagner les usagers et œuvrer à la réduction de la fracture numérique en partenariat avec Conceptic et les centres sociaux - Madeleine: Mardi et Jeudi de 14H à 17H à la MDQ - Navarre: Mardi de 10H à 12H au Centre Social et le Jeudi de 18H à 20 H à la JAE - Nétreville: Mercredi de 10H à 12H à la MDQ Nétreville	5 500 €	16 600 €
Conceptic (Ateliers numériques)	Intersites QPV	Numérique pour tous : -Animer des espaces numériques sur les QPV en partenariat avec la MED et les centres sociaux -Ateliers Madeleine: Lundi et Jeudi de 17H à 20 H à la MDQ+ Espace jeunes -Ateliers Navarre: Mardi et Vendredi de 18 H à 20 H au CS Navarre -Ateliers Nétreville/Clos au Duc: 2 interventions de 2H de 18H à 20 H	5 500 €	20 400 €
Conceptic	Intersites QPV	Reconditionner, Recycler, Former, Equiper : Diminuer la fracture numérique. Réduire les freins avec des prix d'équipements plus accessibles pour les foyers modestes identifiés par les centres sociaux et par nos partenaires associés. Les sessions peuvent accueillir 10 Personnes/ durée de 5 semaines à hauteur de 6 H/ semaine soit une formation de 30 H. : Mercredi : 17H-20H à l'espace jeunes de la Madeleine et Samedi: 9H-12 H et 14H-17 H dans les locaux de Conceptic	3 000 €	20 100 €
			16 000 €	

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
PILIER COHESION SOCIALE/ EDUCATION				
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	<p><u>Accueil Jeunes 11-17 ans :</u></p> <p>projet d'animation jeunesse s'articulant sur les axes suivants :actions de découverte d'environnements professionnels, ateliers culturels et sportifs, scientifiques, organisations de séjours, sorties loisirs...</p> <p>-Accueil jeunes: Mercredi: 14H-17H et Lundi au Vendredi de 9H à 12 /14H à 17h+ 2 nocturne de 20H à 22 h sur chaque semaine de vacances scolaires.</p>	12 500 €	100 192 €
La Farandole	Madeleine	<p><u>Lieu d'accueil Enfants-Parents 0-6 ans :</u></p> <p>Animation du lieu d'accueil parents enfants 0-6 ans sur le quartier de la Madeleine, lieu d'échange entre parents et lieu de socialisation pour les enfants se déroulant les mardis, mercredis et jeudi de 14H-18H00 et le mardi 9H à 12H</p>	5 000 €	47 170 €
ALEE-Centre Social	Nétreville	<p><u>Accueil Jeunes 11-17 ans :</u></p> <p>Mise en place du projet local d'animation jeunesse (Accueil jeunes la Grange des Violettes sur Nétreville) et s'articulant autour des axes d'interventions suivants :</p> <p>-accueil des jeunes le mercredi et sur les vacances scolaires, découvertes de pratiques culturelles et sportives, accompagnement de projets de jeunes, actions d'information jeunesse (santé, orientation, citoyenneté...)action spécifiques 16-25 ans</p>	15 000 € (1)	190 000 €

(1) ALEE-Accueil Jeunes 11-17 ans : fractionnement de la subvention à 50 %, le solde étant conditionné à l'établissement d'un bilan intermédiaire permettant de s'assurer du ciblage et de la mobilisation des publics sur Nétreville

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
PILIER COHESION SOCIALE/ EDUCATION				
ALEE-Centre Social	Nétreville	<u>Séjours Jeunes :</u> -Mise en œuvre d'une offre de séjours en direction des 11-17 ans sur l'été en recherchant une dynamique participative des publics dans la construction du projet (concertation avec jeunes et familles sur choix des destinations et activités, actions d'auto financement, temps de restitution aux familles...)	2 300 €	38 500 €
ALEE- Centre Social	Nétreville	<u>Soutien à la Parentalité :</u> Mise en place d'actions de soutien à la parentalité à partir de l'expression des attentes et besoins des parents, en traitant les problématiques sociales et éducatives auxquels les habitants sont confrontés : café des parents (1 /mois), groupe de paroles, ateliers parents-enfants (1 fois/semaine), soirées lectures (1 fois par trimestre)	1 500 €	50 000 €
La Farandole	Nétreville	<u>Lieu d'accueil Enfants-Parents (Nétreville) :</u> Animation du lieu d'accueil parents enfants 0-6 ans sur , lieu d'échange entre parents et lieu de socialisation pour les enfants se déroulant les Lundi, Mercredi et Vendredi de 9H à 12H au sein des locaux de la crèche Madiba	2000 €	17 273 €
AFEV	Inter Sites QPV	<u>Volontaires en Résidences :</u> Jeunes en service civique qui interviennent au sein d'établissements scolaires prioritaires (écoles, collèges, lycées professionnels). pairs, mènent des projets concrets (citoyenneté, orientation, recherche de stages 3 eme, ambition scolaire....) définis en lien avec les équipes éducatives des Collège Néruda, Dunant , Navarre : 2 jours / semaine pour 12 H d'intervention	3 500 €	24 200 €
			41 800 €	

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
PILIER COHESION SOCIALE/ SPORT ET CULTURE				
Déclic Classique	Madeleine	Offrir aux jeunes des QPV, un apprentissage de la musique classique selon les méthodes mises en place par El sistema au Venezuela Mise en place d'ateliers d'enseignement de la musique classique: -1 cours de violon le Mercredi Après de 14 H à 17 H -1 cours de trompette le Samedi de 14H à 17 H -1 restitution de fin d'année a lieu en Juin 2018.	6 000 €	16 000 €
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Médiation socio-Sportive : Action de médiation sportive tout au long de l'année sur les temps péri et extrascolaires : temps d'activités sportives réguliers avec attention particulière pour les publics féminins, mise en place de stages découverte en lien avec les associations sportives du quartier et de la Ville ;Coordination d'actions sportives: tous en basket à trangis (Août), Sport en fête à Joliot en Avril ;Action Sport santé: "Bien dans tête bien dans son corps": action de remis en forme tous les mercredi de 10H30 à 11H30 : gym douce, marche nordique, renforcement musculaire ;Action "Bougez Bougez": tous les lundi de 17H à 18h: activités sportives parents-enfants	4 500 €	32 950 €
MJC	Inter Sites QPV	Ateliers Musiques actuelles : Ateliers d'initiations et de découvertes musicales sur les territoires prioritaires en lien avec les centres sociaux en période péri scolaire (ateliers hebdo) et extra scolaires (stages)	2 500 €	46 000 €
Ville d'Evreux	Inter Sites QPV	Village du Sport et de la Culture : Opération d'animation estivale qui permet de mobiliser et de valoriser les associations sportives du territoire, les ALSH du territoire, et d'offrir des temps d'activités notamment aux familles ne partant pas en vacances. Un accent est mis sur la mise en place d'activités au public en situation de handicap.	14 000 €	166 000 €
			27 000 €	

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
PILIER COHESION SOCIALE/ SANTE				
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	<p>Animation de promotion de la santé :</p> <p>-LES ANIMATIONS SANTE DE LA MADELEINE: Mise en place de temps d'échange reposant sur une approche globale de la santé. Séances, animées par la Référente famille du centre social, avec l'aide de la coordinatrice de l'Atelier Santé Ville, favorisant l'expression et les questionnements.</p> <p>-PROMOTION D'UNE ALIMENTATION EQUILIBREE: Poursuite du projet "alimentation équilibrée, santé retrouvée."- Mise en place des "repas presque parfaits de la Madeleine." Différents groupes d'habitants, encadrés par un intervenant spécialisé, devront préparer des repas pour d'autres groupes.- Mise en place du projet "achetez malin, cuisinez sain" visant à promouvoir une alimentation équilibrée et à petit budget.</p> <p>-LES RENDEZ VOUS SANTE DE LA MADELEINE: organisation de séances d'information sur la couverture santé,</p>	2 500 €	16 292 €
Jeanne d'Arc	Navarre	<p>Ateliers Cuisine et activités physiques adaptées :</p> <p>Action de prévention santé axé sur les thèmes de l'alimentation et de l'activité physique régulière</p> <p>-un atelier cuisine et équilibre alimentaire : Lundi de 10H à 14H</p> <p>-un atelier marche adaptée tous les 15 jours 14 H30- 16H30</p>	3 000 €	21 500 €
AFTC 27	Inter Sites QPV	<p>Le Groupe d'Entraide Mutuel (GEM)</p> <p>-Agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sur les QPV</p> <p>-Soutenir le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) destiné aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées basé à Evreux.</p> <p>-Développer l'offre de répit pour les aidants.</p> <p>-offre d'activités du GEM, : Ateliers cuisine, sorties culturelles, accompagnement accès aux droits, soutien aux familles</p>	1 500 €	10 000 €
			7 000 €	

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
PILIER COHESION SOCIALE/ ACCES AUX DROITS				
ALEE- Centre Social	Netreville	<p><u>Lieu Ressource/Accès aux droits</u> Favoriser l'autonomie des publics dans leurs démarches administratives Permettre aux publics d'accéder à leurs droits -lieu d'accueil, d'information et d'orientation favorisant l'écoute et le recueil de l'expression des habitants autour de sujets de vie quotidienne (éducation, accès aux droits, emploi, loisirs...) -Coordination et structuration de permanences d'accès aux droits : écrivain public, permanences juridiques du CIDFF et la Mission Locale, MJD</p>	1 000 €	18 400 €
Jeanne d'Arc	Navarre	<p><u>Ecrivain Public :</u> Service d'écrivain public s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés (non maîtrise de la langue ou des usages numériques..) dans leurs démarches et procédures administratives (CAF, CPAM, Pole Emploi, Préfecture...) pour faire valoir leurs droits ou répondre à leurs obligations. Deux permanences hebdomadaires sur le quartier: 1 à la JAE le Mercredi de 9H à 12 h et 1 à l'Amicale de Navarre de 14h à 17h.</p>	1 000 €	7464 €
Femmes en Action	Madeleine	<p><u>Ecrivain Public :</u> Service d'écrivain public s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés (non maîtrise de la langue ou des usages numériques..) dans leurs démarches et procédures administratives (CAF, CPAM, Pole Emploi, Préfecture...) pour faire valoir leurs droits ou répondre à leurs obligations. Des permanences hebdomadaires sont mises en place en lien avec le centre social de la Madeleine et en articulation avec les permanences d'écrivain public du CIDFF. Cette action se déroule sur trois demi-journées à la Maison de quartier de la Madeleine (le Lundi mercredi et le Vendredi de 14H à 18H00</p>	3 000 €	16 132 €
			5 000 €	

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2018/NOUVEAUX PROJETS/SUBVENTIONS 2018

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Coût du Projet
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI- INSERTION				
AJM	Madeleine	<p>Ateliers collectifs de technique de recherche d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par l'acquisition des TRE -interventions proposées sous forme d'ateliers collectifs: Présenter un CV personnalisé ; Où et comment rechercher un emploi ; Utilisation de l'outil informatique dans sa recherche d'emploi ; Faire une lettre de motivation adaptée ;Le téléphone dans la recherche d'emploi ; Se préparer à l'entretien d'embauche ;Recherches d'emploi et candidatures sur PC 	3 000 €	10 027 €
PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE				
AJM	Madeleine	<p>Sorties familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faciliter la création de liens entre les familles à l'extérieur du quartier -Créer du lien intergénérationnel -Renforcer la cohésion sociale et rompre l'isolement des personnes -Mise en place de sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier :6 sorties sont programmées. 	4000 € (*)	14 980 €
Solidarité Citoyenne	Madeleine	<p>Sorties familles :</p> <p>Mise en place de sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier. Organisation de 2 sorties</p>	2000 € (*)	5 500 €
ADN	Nétreville	<p>Sorties familles :</p> <p>Mise en place de sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier. Organisation de 2 sorties en lien avec le CS de Nétreville</p>	1 500 € (*)	7 600 €

(*) Sorties Familles : AJM -SOLIDARITE CITOYENNE-ADN : Fractionnement de la subvention à 50 %, le solde étant conditionné à un travail de coordination et d'articulation avec les centres sociaux (Madeleine et Nétreville) concernant la programmation des sorties familles sur la période estivale sur les aspects suivants: cohérence des plannings et destinations, communication commune, ouverture à l'ensemble des habitants du quartier...

Porteur	Territoire	Intitulé et Descriptif Action	Part EPN	Cout du Projet
PILIER COHESION SOCIALE/ACCES AUX DROITS				
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	<p><u>Lieu Ressource/Accès aux droits :</u> Permettre aux habitants d'être mieux informés des services présents dans le quartier. Renforcer l'autonomie des habitants dans les parcours propres aux démarches administratives</p> <p>Au quotidien deux agents du centre social tiennent une permanence dans les locaux de la maison de quartier déroulant du Lundi au Vendredi de 14 H à 18H00 Ils accueillent les habitants, recueillent leur demande et les renseignent sur le potentiel organisme à solliciter.</p> <p>Coordination et articulation de permanences d'accès aux droits sur le quartier : écrivain public, permanences juridiques du CIDFF et la Mission Locale, MJD, ateliers et permanences numérique de la MED et de Conceptic</p>	3000 €	64 546 €
			13 500 €	

Annexe 2 - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

PROJETS CST EN RECONDUCTIONS Programmation 2018

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
1	CCAS d'Evreux - Centre social de la Madeleine	La Madeleine	Participation à la fonction de pilotage du centre social	7 500€ ¹	84 628€
2	Amicale de Navarre - Centre social de Navarre	Navarre	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	144 638€
3	Association PST Cap Nord est	Cap Nord Est	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	91 092€
4	ALEGRA	Cap Nord Est + Inter sites EPN	<i>On va au spectacle : Festival de la marionnette se déroulant sur le territoire de l'EPN (24 communes dont Evreux) ; Action de création de spectacles dans les ALSH et avec des habitants du territoire dans le cadre de la scène ouverte. Formation en direction des animateurs avec un artiste. Public 2017 : 2 436 personnes dont 1 800 sur le CNE</i>	19 000€	86 000€
5	ALEGRA	Cap Nord Est	<i>Anime ta cité : Animation du projet jeunesse sur le SIVOM Cap Nord Est (accueil et espace de loisirs de proximité, sorties culturelles et sportives, Caravane des jeunes, accompagnement scolaire, séjours, chantier jeunes, accompagnement de projets...) Animation de territoire: printemps des poètes, weekend end nature, sorties nature, fête du jeu.. Public 2017 : environ 2 800 personnes</i>	11 000€	112 500€
N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
6	Association PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Animation de la vie sociale : mise en place d'actions favorisant la vie sociale des communes par des	15 000€	46 200€

¹ Proratisation de la subvention liée au pilotage, à la date d'arrivée du nouveau directeur à savoir 01/04/18

			<i>manifestations fédératrices (Carnaval, Fête du vent, terrasses de l'été, café de pays...) – le soutien de la vie associative (forum des associations, accompagnement, Web TV...) – soutien initiatives habitants – préparation d'un festival « la Fabrique à rêves... »</i>		
7	Association PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	<p>Temps libre familial</p> <p>Départ en vacances : accompagnement de familles et de jeunes du territoire dans leur projet de départ en vacances.</p> <p>2017 : 89 personnes</p> <p>Sorties familles : organisation de sorties familiales à la journée (4/5 sorties sur la période estivale, 1 sortie pendant les fêtes de Noël)</p> <p>2017 : 6 sorties familles pour 282 personnes</p>	7 000€	33 500€
8	Association PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	<p>Initiative des habitants : soutien de différentes initiatives d'habitants du territoire (café couture solidaire, bourse initiative jeunes...)</p> <p>2017 : 50 personnes différentes</p>	1 000€	3 500€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
9	ALSM	Saint Michel	<p>Animations jeunesse et familles : mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM</p> <p>2017 :</p> <p><i>Animations jeunesse = 100 jeunes accueillis</i></p> <p><i>Animations famille = 169 personnes accueillies</i></p>	12 000€	132 100€
10	SIVU CIGALE	Cigale	<p>Axe éducatif : séjour + camps chantier</p> <p><i>Actions de soutien à la parentalité : 9 ateliers parents-enfants sont proposés durant l'année. Ces ateliers sont ouverts aux familles dont les enfants sont âgés de 2 à 10 ans.</i></p> <p><i>Mise en place de deux séjours de vacances d'une durée de 7 à 12 jours, accessibles financièrement à tous et d'un chantier jeunes bénévoles gratuit pour les jeunes.</i></p>	6 000€	59 047€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
11	SIVU CIGALE	Cigale	<p>Animation du territoire</p> <p>3 actions proposées en direction des habitants * les sorties familiales à hauteur de 9 sorties pour l'année, * l'accompagnement des habitants dans la mise en place de quatre projets portés par le Fonds d'Accompagnement aux Initiatives des Habitants (FSIH), * l'animation locale, en proposant 8 temps collectifs qui seront les vecteurs de l'identité du territoire et de lien social.</p>	4 000€	20 870€
12	SIVU LIBELLULE	Libellule	<p>Séjours jeunes</p> <p>Mise en place de deux séjours adolescents (12 jeunes âgés de 13 à 17 ans par séjour) pour pratiquer différentes activités sportives et culturelles de plein air. Les séjours sont préparés en amont avec les jeunes et en partenariat avec le centre social de l'Amicale de Navarre</p> <p>En 2017, 20 jeunes ont pu bénéficier de cette action.</p>	3 000€	12 350€
13	SIVU LIBELLULE	Libellule	<p>Sorties familles en partenariat avec l'amicale de Navarre</p> <p>2017 : 3 sorties familiales environ 150 personnes</p>	2 000€	5 050€
14	MAIRIE DE SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Libellule	<p>Vacances sportives : organisation de stages sportifs sur les vacances scolaires (8/17 ans) et des soirées « futsal » (12/25 ans)</p> <p>216 jeunes ont participé en 2017. Toutes classes d'âges confondus</p>	3 000€	16 260€
N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
15	MAIRIE DE SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Libellule	<p>Challenge inter quartiers : une journée de rencontre sportive inter générationnelle</p> <p>En 2017, 239 personnes ont participé.</p>	1 000 €	9 925 €

16	Viens dans ma bulle	Ville Evreux	Festival « les rêveries d'Evreux 2018 » 4^{ème} édition : offre de spectacles artistiques et culturelles de qualité professionnelle dans le cadre d'un festival. Volonté de favoriser l'accès à un public éloigné de l'offre culturelle. Date 2018 : 26/27/28 avril 1 504 personnes ont participé au Festival	1 000€	36 800€
17	CIDFF	Territoire de St André	Permanence accès aux droits <i>Mise en place d'entretiens individuels anonymes et gratuits permettant l'accès aux droits à tout public et en particulier aux femmes et aux personnes en difficultés sur le territoire de l'ex CCPN.</i>	2 080 €	2 486 €
18	CONCEPTIC	EPN	Ateliers informatiques sur le territoire de l'EPN <i>Permettre un accès facilité aux technologies de l'information et de la communication dans les zones les plus rurales de l'EPN. Accompagner les volontaires dans la mise en œuvre d'un lieu ressource visant l'accès aux TIC et former les habitants bénévoles qui pourront assurer l'animation de ce lieu.</i>	8 000€ ²	12 780€
TOTAL PROJETS EN RECONDUCTION				122 580 €	

² Sous réserve de la production d'un bilan détaillé



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU MARDI 24 AVRIL 2018
•••
COMPTE RENDU

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas,

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☛ **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après sollicitées dans le cadre du dispositif FISAC, aux commerces y ouvrant droit :

Belle et Zen

14 rue Joséphine 27000 Evreux - Activité: Soins esthétiques

La gérante, Mme Claire Cheneau, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 28 septembre 2017 portant sur des travaux de modernisation et de mise aux normes accessibilité PMR.

Une subvention totale à hauteur de 2850.43€ a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

- | | |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Modernisation : 2750,43€ (30%) | <input type="checkbox"/> Accessibilité : 100€ (50%) |
| <input type="checkbox"/> Réparti comme suit : | <input type="checkbox"/> Réparti comme suit : |
| • Etat (10,5%) : 962,65€ | • Etat (25%) : 50€ |
| • Département (9,75%) : 893.89€ | • EPN (25%) : 50€ |
| • EPN (9,75%) : 893.89€ | |

Avis du Comité de Pilotage : Favorable.

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 943.89€

Saint Hair

4 place Clémenceau 27000 Evreux - Activité: Coiffure

La gérante, Mme Séverine Chaerles, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 30 novembre 2017 portant sur des travaux de modernisation et de sécurisation.

Une subvention totale à hauteur de 1968.59€ a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

- | | |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Modernisation : 1278.59€ (30%) | <input type="checkbox"/> Sécurisation : 690€ (50%) |
| <input type="checkbox"/> Réparti comme suit : | <input type="checkbox"/> Réparti comme suit : |
| • Etat (10,5%) : 447.51€ | • Etat (25%) : 345€ |
| • Département (9,75%) : 415.54€ | • Département (12,5%) : 172.5€ |
| • EPN (9,75%) : 415.54€ | • EPN (12,5%) : 172.5€ |

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 588.04€

O Gourmets

16 rue du Maréchal Joffre 27000 Evreux - Activité: Boulangerie

Le gérant, Mr Lahoucine Raissi, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 30 novembre 2017 portant sur des travaux de modernisation.

Une subvention totale à hauteur de 4500€ a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

- Etat (10,5%) : 1575€
- Département (9,75%) : 1462.50€
- EPN (9,75%) : 1462.50€

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 1462.50€

Le Bohème

2 place du Grand Carrefour 27000 Evreux - Activité: Restauration

Le gérant, Mr Bruno Letourneur a déposé un dossier FISAC réceptionné le 21 décembre 2017 portant sur des travaux de modernisation et de mise aux normes accessibilité PMR.

Une subvention totale à hauteur de 5500€ a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

- | | |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Modernisation : 3000€ (30%) | <input type="checkbox"/> Accessibilité : 2500€ (50%) |
| <input type="checkbox"/> Réparti comme suit : | <input type="checkbox"/> Réparti comme suit : |
| • Etat (10,5%) : 1050€ | • Etat (25%) : 1250€ |
| • Département (9,75%) : 975€ | • EPN (25%) : 1250€ |
| • EPN (9,75%) : 975€ | |

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 2225€

La Petite Gabelle

11 rue de la Harpe 27000 Evreux - Activité: Restauration

Le gérant, Mr Xavier Roussel, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 15 novembre 2017 portant sur des travaux de modernisation et de mises aux normes accessibilité PMR.

Une subvention totale à hauteur de 5500€ a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

- | | |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Modernisation : 3000€ (30%) | <input type="checkbox"/> Accessibilité : 2500 € (50%) |
| <input type="checkbox"/> Réparti comme suit : | <input type="checkbox"/> Réparti comme suit : |
| • Etat (10,5%) : 1050€ | • Etat (25%) : 1250 € |
| • Département (9,75%) : 975€ | • EPN (25%) : 1250 € |
| • EPN (9,75%) : 975€ | |

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 2225€

Le Jodafa

16 rue de la Harpe 27000 Evreux - Activité: Restauration

Les gérants, Mr Geoffrey Cariot et Mr Jonathan Bureau, ont déposé un dossier FISAC réceptionné le 8 mars 2018 portant sur des travaux de modernisation.

Une subvention totale à hauteur de 2380.12€ a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

- Etat (10,5%) : 833.04€
- Département (9,75%) : 773.54€
- EPN (9,75%) : 773.54€

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 773.54€.

et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

☞ **ACCORDE** sa garantie au Logement Familial de l'Eure à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 210 144,00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction de 10 logements individuels PLUS ZAC du Vallon Fleuri - Les Terrasses à Saint Sébastien de Morsent ; cette délibération annule et remplace la délibération n°29 du 20 février 2018 qui n'avait pas été prises selon les dernières modalités techniques mises en œuvre par la CDC.

☞ **ACCORDE** sa garantie au Logement Familial de l'Eure à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 273 246,00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 10 logements individuels PLS ZAC du Vallon Fleuri - Les Terrasses à Saint Sébastien de Morsent ; cette délibération annule et remplace la délibération n°30 du 20 février 2018 qui n'avait pas été prises selon les dernières modalités techniques mises en œuvre par la CDC.

☞ **DECIDE** la mise à disposition du Syndicat mixte EPN/CCPC de Mme Tiphaine CHAUVEAU, Attaché territorial en charge du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), et ce à concurrence de 80 % de son temps de travail, **APPROUVE** la convention de mise à disposition à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** tout document à intervenir dans le cadre de cette mise à disposition.

☞ **DECIDE** l'attribution des subventions de fonctionnement ci-dessous dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de l'Eure :

Structures bénéficiaires	Intitulé de l'action	Attribution contractualisée dans le cadre du CEJ
Jeanne d'arc Evreux	Lieu d'accueil enfants-parents	4500€
La farandole	Lieu d'accueil enfants-parents	11000€

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes à intervenir.

☞ **ACCORDE** une subvention de 20 000 € à l'association « Evreux Volley Ball » pour l'année 2018, identique au montant attribué en 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

●●●
SEANCE DU 22 MAI 2018

●●●
COMPTE RENDU

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR, Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT, Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno,

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** la mise en vente d'ouvrages et produits dérivés lors de la Braderie du Livre d'Art organisée par le Musée d'Evreux le dimanche 16 septembre 2018, aux tarifs ci-après :

Produit	Prix boutique 2018	Nombre d'exemplaires déclassés	Prix braderie proposés
Ouvrage « Les Femmes photographes en France »	22,40 €	50	10,00 €
Ouvrage « Vénus »	16,20 €	50	5,00 €
Ouvrage « Meynard - Fractal »	42,40 €	50	10,00 €
Ouvrage « Bronzes antiques »	8,20 €	50	5,00 €
Ouvrage « Christian Bonnefoi »	24,40 €	50	5,00 €
CD « Denis Godefroy »	5,30 €	200	1,00 €
Ouvrage « Denis Godefroy 1949-1997 »	37,10 €	55	10,00 €

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour la gestion globale et le renouvellement des installations d'éclairage public et d'équipements électriques divers dont la signalisation tricolore lumineuse , **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que la Ville d'Evreux soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que le marché soit attribué par la commission d'appel d'offres de la Ville d'Evreux si la procédure mise en œuvre est une procédure formalisée, **ACCEPTE** l'attribution du marché s'il est conclu en procédure non formalisée, par le Maire d'Evreux (coordonnateur du groupement) ou à son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront Evreux Portes de Normandie, la Ville d'Evreux et ses établissements publics (CCAS et Caisse des Ecoles) pour leurs contrats d'assurance, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que le marché soit attribué par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie si la procédure mise en œuvre est une procédure formalisée, **ACCEPTE** l'attribution du marché s'il est conclu en procédure non formalisée, par le Président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou à son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de **SIGNER** les marchés conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **OCTROIE** une subvention d'un montant maximum de **82 000 €** (les subventions octroyées par le Conseil départemental et la Région Normandie seront déduites de ce montant) à l'association FOSA (fondation des œuvres sociales de l'air) pour l'édition 2018 du Meeting de l'Air d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association BUDIE (Bureau des étudiants de l'IUT) pour les actions « Parcours européen » (1000 €) et la « Régate des IUT » (500 €) et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention.

☞ **DECIDE** la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire communautaire, sur la commune de Guichainville, section XA n°45 (11814 m²), **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre	69 200 €	Etat – DSIL 2018	628 000 €	40 %
Etudes	84 000 €			
Travaux : VRD – Espaces verts – Clôtures Modules préfabriqués Télégestion	931 800 € 460 000 € 25 000 €	Fonds propres	942 000 €	60 %
TOTAL	1 570 000 €	TOTAL	1 570 000 €	100 %

SOLLICITE une subvention de 628 000 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et toutes subventions qui pourraient participer à l'optimisation du plan de financement du projet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier et la convention et ses éventuels avenants.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 7 JUN 2018

•••
COMPTE RENDU

PRESENTS

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de mise à disposition auprès de la commune de Saint Sébastien de Morsent (pour des fonctions de surveillance et cantine) et du SIVU Libellule (pour des fonctions d'agent de restauration) d'un adjoint technique territorial d'EPN, précisant les conditions de mise à disposition du fonctionnaire intéressé et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités.

Cette mise à disposition est actée pour une durée de un an renouvelable par reconduction expresse, à hauteur de 16/35ème à compter du 1er janvier 2018 (6/35ème concernant la commune de Saint Sébastien de Morsent et 10/35ème concernant le SIVU Libellule). La situation administrative de cet agent est gérée par Evreux Portes de Normandie. Le SIVU Libellule et la commune de Saint Sébastien de Morsent rembourseront à Evreux Portes de Normandie, chacun pour leur quotité, le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent mis à leur disposition.

☞ **FIXE**, conformément à la réglementation en vigueur sur le prix unique du livre, les tarifs des ouvrages mis en vente au sein de la boutique du Musée d'Evreux, selon les prix d'origine ci-après (ces nouveaux tarifs remplacent ceux précédemment délibérés pour 2018) :

PRODUITS	PRIX BOUTIQUE 2018	PRIX À APPLIQUER (prix d'origine)	IMPACT FINANCIER
Livret - Plaines à l'usine	2,10 €	2,00 €	0,10 €
Livret - Vivre au Moyen-Âge	2,10 €	2,00 €	0,10 €
Petit journal - Grands Dieux	3,00 €	3,00 €	- €
Livret - Mémoires d'évêché	3,10 €	3,00 €	0,10 €
Petit journal - Pierre Pallut	3,00 €	3,00 €	- €
Livret - Sur scène en 1900	3,20 €	3,00 €	0,20 €
Livret - Guide du rempart	5,20 €	5,00 €	0,20 €
Petit journal - Hollan	3,00 €	3,00 €	- €
Livrets des archives	4,90 €	4,90 €	- €
Petite histoire d'Evreux racontée à mes élèves	22,00 €	22,00 €	- €
500 ans du Beffroi	11,50 €	10,70 €	0,80 €
Alain fleischer	24,20 €	22,90 €	1,30 €
Albâtres	16,10 €	15,20 €	0,90 €
Albin Guillot	19,40 €	18,30 €	1,10 €
Benin	16,10 €	15,20 €	0,90 €
Bonnefoi	24,40 €	22,90 €	1,50 €
Bronzes antiques	8,20 €	7,60 €	0,60 €
Campagne Photographie de L'eure	28,60 €	27,00 €	1,60 €
Catherineau	16,10 €	15,20 €	0,90 €
Celles	16,10 €	15,20 €	0,90 €
Cheval en Normandie	16,60 €	10,00 €	6,60 €
Degottex	16,20 €	15,20 €	1,00 €
Degottex 2008	31,80 €	30,00 €	1,80 €
Dejonghe	16,20 €	13,70 €	2,50 €
Denet	9,90 €	9,15 €	0,75 €
Des plaines à l'usine	27,50 €	26,00 €	1,50 €
Dessins Eure et d'ailleurs	21,20 €	20,00 €	1,20 €
Dietrich Mohr - Lumière captée	30,60 €	29,00 €	1,60 €
Femmes photographes	22,40 €	13,40 €	9,00 €
Garouste	46,80 €	41,90 €	4,90 €
Godefroy	37,10 €	35,00 €	2,10 €
Guilet	16,20 €	15,20 €	1,00 €
Jeux mêlés	16,20 €	15,20 €	1,00 €
Kawamata	16,20 €	15,10 €	1,10 €
La légende des pierres	15,00 €	15,00 €	- €
Le carnyx et la lyre	16,20 €	15,20 €	1,00 €
Leperlier	23,50 €	22,10 €	1,40 €
Les dessous des sous	16,20 €	15,20 €	1,00 €
Lethiais (brochés)	27,50 €	26,00 €	1,50 €
Lethiais (reliés)	37,10 €	35,00 €	2,10 €
Leveque	12,70 €	12,00 €	0,70 €
Louis Aston Knigh	30,60 €	29,00 €	1,60 €
Maurice Maillard	22,30 €	21,00 €	1,30 €
Oriach	26,50 €	25,00 €	1,50 €
Pallut	15,00 €	13,70 €	1,30 €
Paysages	8,20 €	7,60 €	0,60 €
Philippe de Champagne	37,10 €	35,00 €	2,10 €
Photographie	15,00 €	13,70 €	1,30 €
Pierre Célice	26,50 €	25,00 €	1,50 €
Pincemin	38,80 €	36,60 €	2,20 €
Sur la route d'Italie	29,00 €	29,00 €	- €
Sur scène en 1900	21,20 €	20,00 €	1,20 €
Tisserand	32,30 €	30,50 €	1,80 €
Vénus	16,20 €	15,20 €	1,00 €
Vivre au Moyen-Âge	42,40 €	40,00 €	2,40 €
Evreux : la renaissance	5,00 €	5,00 €	- €
FdJ : Hominid Land	20,00 €	20,00 €	- €
Evreux : Année zéro	25,00 €	25,00 €	- €
Les 30 studioeuses	5,00 €	5,00 €	- €
Une renaissance en Normandie	35,00 €	35,00 €	- €
Meynard (Fractal)	42,40 €	45,00 €	2,60 €
Portraits d'arbres	26,50 €	32,00 €	5,50 €
Rever	8,20 €	15,20 €	7,00 €
TOTAL IMPACT FINANCIER / PRIX UNITAIRE			59,65 €



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 10 JUILLET 2018
•••
COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** de compléter ainsi qu'il suit, l'article V du règlement intérieur du dispositif Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) de façon à offrir la possibilité au comité de pilotage de décider le versement de la subvention en deux temps :

« Le versement de la subvention en deux temps doit avoir un caractère exceptionnel et être justifié par le demandeur. Seul le Comité de Pilotage, après examen des dossiers, a le pouvoir de valider une demande de paiement de la subvention en deux temps. Une visite de fin de travaux s'effectuera avant chacune des deux demandes de versement de ladite subvention. »

et **DECIDE** que, conformément à l'avis favorable de principe émis par le Comité de Pilotage en sa séance du 27 mars 2018, le dossier de Madame Estelle Sence, pour le magasin MOA à Evreux, peut bénéficier de cette évolution du règlement intérieur pour le versement de la subvention qui lui a été octroyée

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention relative au Programme Action Cœur de Ville et à **SOLLICITER** les subventions auprès des partenaires financiers de la convention que sont l'Etat, l'ANAH, la Caisse des Dépôts et de Consignations, Action Logement, le Département ou l'Etablissement Public Foncier de Normandie

☞ **APPROUVE** les termes du Protocole de fin de contrat de délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif de Saint Germain Sur Avre et Mesnil Sur L'Estrée et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat

☞ **DECIDE** de confier à la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux, la fourniture des repas aux structures de la Petite enfance, **APPROUVE** les termes de la convention de prestations de service à passer avec la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux, convention établie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018 et renouvelable 2 fois un an, par tacite reconduction, et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-Président à **SIGNER** ladite convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir

☞ **APPROUVE**, dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite Enfance, les termes de la convention de mise à disposition de la partie des bâtiments du SIVU C.I.G.A.L.E., des mobiliers et matériels qu'ils contiennent, nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance et au fonctionnement des activités du Multi-Accueil et du Relais Assistants Maternels, convention établie à compter du 1er janvier 2018, **APPROUVE** les termes de la convention de prestations de services à passer avec le SIVU CIGALE, convention établie à compter du 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

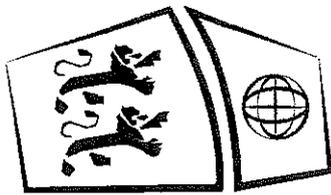
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Sylvain BOREGGIO

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2017 qu'il convient de compléter par la Présidence de la CAO en l'absence de M. Groizeleau

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Sylvain BOREGGIO, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à **LA FUSION, AUX GRANDS PROJETS ET GRANDS EQUIPEMENTS**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

ARTICLE 2 : Par ailleurs, en l'absence de M. Bruno GROIZELEAU, Monsieur Sylvain BOREGGIO est nommé **Président** :

- de la commission d'appel d'offres
- des commissions d'appel d'offres de groupement de commande, lorsque Evreux Portes de Normandie est désigné coordonnateur du groupement et que l'attribution des marchés correspondants est confiée au coordonnateur
- des jurys de concours

ARTICLE 3 : Par cette délégation, M. Sylvain BOREGGIO, reçoit délégation de signature pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

ARTICLE 4 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats seront signés par le Président.

ARTICLE 5 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

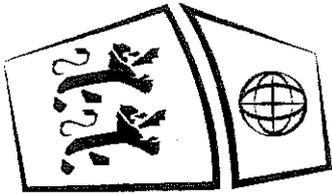
ARTICLE 6 : M. Sylvain BOREGGIO devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 5 mai 2018



Guy LEFRAND



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Bruno GROIZELEAU

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu l'article 1650-A du Code général des impôts

Vu l'arrêté en date du 4 décembre 2017 qu'il convient d'actualiser au niveau des suppléances de M. Groizeleau

ARRETE

ARTICLE 1 : Mr **Bruno GROIZELEAU**, Vice-président, reçoit délégation de fonction et assurera sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions et missions relatives au secteur des **FINANCES, DES MARCHES PUBLICS ET DES FONDS DE CONCOURS**, et ce, à l'exclusion des affaires de personnel.

Mr Bruno GROIZELEAU reçoit également délégation pour assurer la Présidence de la **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Mr Bruno GROIZELEAU :

S'agissant des Finances reçoit délégation de signature :

- pour tous les courriers et documents adressés aux partenaires institutionnels, administrés d'Evreux Portes de Normandie et aux Maires, s'agissant notamment de la gestion des dossiers de fonds de concours

- les bordereaux et titres de recettes
- les bordereaux de mandat
- les certificats d'annulation ou de réduction de mandats
- les déclarations de TVA
- les autorisations spéciales de virement de crédit
- les certificats administratifs
- les certificats d'annulation ou de réduction de titres
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les contrats de prêt destinés au financement des investissements prévus au Budget et aux

opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change

- pour les opérations de marchés, pour résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations, pour réaliser une annulation d'opération de retournement, pour lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la gestion active de la dette.

- les engagements de dépense supérieurs à 25 000 € H.T., ainsi que tous les bons de commande, quelque en soit leur montant, afférents à un marché à bons de commande

- les états de frais de déplacement du Président

S'agissant des Marchés publics :

➤ M. Bruno GROIZELEAU est nommé **Président :**

- de la commission d'appel d'offres
- des commissions d'appel d'offres de groupement de commande, lorsque Evreux Portes de Normandie est désigné coordonnateur du groupement et que l'attribution des marchés correspondants est confiée au coordonnateur
- des jurys de concours

➤ M. Bruno GROIZELEAU est habilité à :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'offres mais de l'assemblée délibérante.
- signer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette délégation de fonction des marchés publics.

ARTICLE 3 : Les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats (hors marchés publics) afférents aux délibérations de l'organe délibérant, demeurent du domaine de compétence du Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : Mr Bruno GROIZELEAU devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : En l'absence ou en cas d'impossibilité de M. Bruno GROIZELEAU, cette délégation est confiée en première intention à M. Guy DOSSANG, Vice-président, et, en l'absence de ce dernier, à M. Sylvain BOREGGIO, Vice-président.

ARTICLE 7 : Le Directeur général des services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 10 juillet 2018



Guy LEFRAND

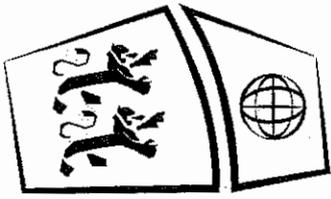
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Pascal GIRARD

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

Vu l'arrêté en date du 28 août 2017 qu'il convient d'actualiser au niveau de la suppléance (remplacement de M. ROUSSEY par Mme ROGER)

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **M. Pascal GIRARD**, Directeur Général des Services Techniques d'Evreux Portes de Normandie :

- ▶ pour la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles effectuées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
- ▶ pour la signature des bordereaux de liquidation des factures
- ▶ pour la signature des documents de certification des dépenses (états récapitulatifs de dépenses...)
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ pour les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marché publics jusqu'à 89 999 € H.T.,

Article 2 : En son absence ou en cas d'empêchement, cette délégation de signature est prioritairement confiée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale adjointe des services techniques.

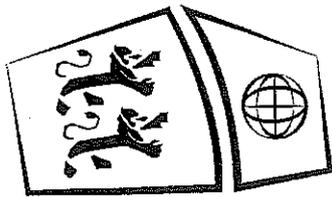
En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Pascal GIRARD et de Mme Emilie GUIBERT, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à **Mme Ariane ROGER**, Directrice des Infrastructures par intérim, à **M. Cédric SOUILLAT**, Directeur de la Propreté, des Déchets et du Parc motorisé et à **M. Rémy FILALI**, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 3 : **M. Pascal GIRARD** devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 12 avril 2018


Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
Mme Ariane ROGER

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Ariane ROGER**, Directrice des Infrastructures d'Evreux Portes de Normandie par intérim, pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)

Article 2 : Mme ROGER devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....**18 AVR. 2018**

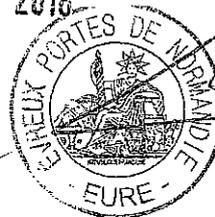
Evreux le 12 avril 2018

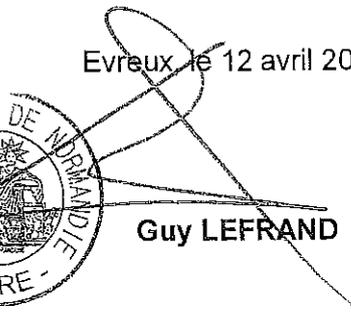
Le Président

Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées




Sylvie MOUSSEL




Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Jean-Philippe LE DAIN

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2017 qu'il convient d'actualiser

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **M. Jean-Philippe LE DAIN**, Directeur général adjoint chargé de l'Attractivité, de l'Aménagement, de l'Economie et l'Emploi du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

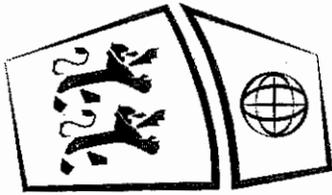
- ▶ la saisie des services de France Domaine
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T) autorisés par Madame Emmanuelle BARRE, Directrice générale adjointe Ressources
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : M. Jean-Philippe LE DAIN devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 29 juin 2018

Guy LEERAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Pascal GIRARD

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 12 avril 2018 qu'il convient d'actualiser

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **M. Pascal GIRARD**, Directeur Général des Services Techniques d'Evreux Portes de Normandie :

- ▶ pour la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles effectuées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
- ▶ pour la signature des bordereaux de liquidation des factures
- ▶ pour la signature des documents de certification des dépenses (états récapitulatifs de dépenses...)
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ pour les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics jusqu'à 89 999 € H.T.,
- ▶ pour tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : En son absence ou en cas d'empêchement, cette délégation de signature est prioritairement confiée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale adjointe des services techniques.

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Pascal GIRARD et de Mme Emilie GUIBERT, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à **Mme Ariane ROGER**, Directrice des Infrastructures par intérim, à **M. Cédric SOUILLAT**, Directeur de la Propreté, des Déchets et du Parc motorisé et à **M. Rémy FILALI**, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 3 : **M. Pascal GIRARD** devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 29 juin 2018

Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
Mme Eva DEVILLIERS

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 1^{er} septembre 2017 qu'il convient d'actualiser

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Mme Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ACESS (Activités Culturelles Educatives Sportives et Sociales) du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEVILLIERS, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à M. Mathieu QUEVAL, Directeur des sports et de la Jeunesse, à Mme Irène GUILLOTIE, Directrice de la Culture et à M. Jean-Luc DELAHAIE, Directeur de l'Education et du Temps de l'Enfant

Article 3 : Mme Eva DEVILLIERS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 29 juin 2018

Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Paul FLAMME, Directeur Général des Services

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 13 juillet 2017 qu'il convient de modifier au niveau des suppléances

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Paul FLAMME**, Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les procès-verbaux de notification et d'affichage
- la légalisation des signatures
- les demandes de régularisation du contenu d'une candidature dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- les courriers de négociation avec les candidats dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics jusqu'à 89 999 € H.T
- les autorisations spéciales de virement de crédits opérés à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire
- les déclarations de TVA
- les certificats administratifs financiers
- les déclarations de sinistres à titre conservatoire en matière d'assurance
- les ordres de service afférents aux marchés publics
- les modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme
- la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- la signature des bordereaux de liquidation des factures
- les convocations aux réceptions de travaux et procès-verbaux de réception des marchés
- la signature de courriers divers destinés aux entreprises (notamment, réponse à des demandes de renseignements...) tous secteurs de compétence confondus
- les courriers d'accompagnement à l'occasion de la transmission de documents divers
- toutes correspondances, notes et actes d'administration courante dans les matières relevant de l'exécutif communautaire

Article 2 : En son absence, cette délégation est donnée à Monsieur **Jean-Philippe LE DAIN**, Directeur Général Adjoint ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, cette délégation est donnée à Monsieur **Pascal GIRARD**, Directeur Général des Services Techniques ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN et de M. Pascal GIRARD, cette délégation est donnée à Madame **Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, de M. Pascal GIRARD et de Mme Eva DEVILLIERS, cette délégation est donnée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale adjointe des services techniques.

Article 3 : M. Paul FLAMME et ses suppléants devront rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 10 juillet 2018

Guy LEFRAND

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR
DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération en date du 17 octobre 2017, qui délègue au Président toute décision relative aux opérations de dépôt vente

DECIDE

=====

Article Unique : **DECIDE** le dépôt-vente au sein de la boutique du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux de cinquante exemplaires de l'ouvrage « *Petite histoire d'Évreux racontée à mes élèves* », vendus au prix de 22 € (vingt-deux euros) l'unité, selon le prix fixé par la Société Libre de l'Eure.

La Société Libre de l'Eure, la plus ancienne société savante du Département, a réalisé, en étroite collaboration avec les Archives municipales d'Évreux, un ouvrage sur l'histoire de la ville, intitulé « *Petite histoire d'Évreux racontée à mes élèves* ». La très grande majorité des images des documents et des objets qui l'illustrent proviennent des fonds et collections des services municipaux en charge de la conservation du patrimoine (Archives municipales, Musée d'Art, Histoire et Archéologie et Fonds patrimonial de la Médiathèque). Afin de soutenir la parution de cette publication destinée à promouvoir la ville d'Évreux, son histoire et son patrimoine, celle-ci en a préacheté 200 exemplaires, dont 100 destinés à être mis en vente aux Archives, à la Médiathèque, à l'Office de tourisme et au Musée.

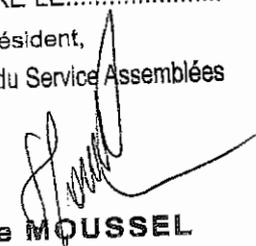
Un récapitulatif des ventes sera réalisé par le Musée et transmis aux Archives municipales tous les 3 mois. Évreux Portes de Normandie règlera le produit des ventes à la Ville d'Évreux par mandat administratif, sur facture.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... - 4 AVR. 2018

Le Président



Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées

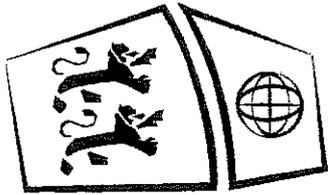

Sylvie MOUSSEL

Fait à Évreux, le 04 AVR. 2018

Le Président




Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

- VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération en date du 11 avril 2017, qui délègue au Président toute demande de subvention faite à l'Etat, à une collectivité territoriale ou à tout autre organisme financeur, quel que soit le domaine de compétence concerné

D É C I D E

=====

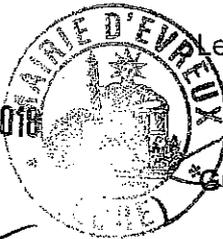
Article Unique : **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 68 410 euros (soixante-huit mille quatre cent dix euros) au Conseil départemental de l'Eure dans le cadre d'une convention de partenariat rééditée chaque année.

Depuis la cession en 1955 par le Département de l'Eure à la Ville d'Évreux du bâtiment de l'évêché avec l'objectif d'en faire un musée, le Département de l'Eure participe aux frais de fonctionnement du musée d'Art, Histoire et Archéologie par le versement annuel d'une subvention. Cette participation s'explique également par le fait que le musée est le dépositaire des riches collections archéologiques départementales provenant du site du Vieil-Évreux depuis 1873.

Depuis 2002, cette participation est devenue un montant forfaitaire. Ainsi, chaque année, la Ville d'Évreux recevait du Département de l'Eure une subvention s'élevant à 68 410 euros (soixante huit mille quatre cent dix euros). L'agglomération Évreux Portes de Normandie étant devenue au 1^{er} janvier 2017 gestionnaire de l'établissement muséal, la convention de partenariat est désormais établie entre le Département de l'Eure et l'agglomération Évreux Portes de Normandie, définissant les liens et les engagements entre les deux collectivités.

Fait à Évreux, le 18 AVR. 2018

Le Président



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 26 AVR. 2018

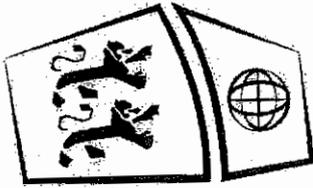
Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération en date du 17 octobre 2017, qui délègue au Président toute décision relative aux opérations de dépôt vente

DECIDE
=====

Article Unique : **DECIDE** le dépôt-vente au sein de la boutique du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux de cinquante portfolios vendus au prix de 25 € (vingt-cinq euros) l'unité.

La Maison des Arts Solange-Baudoux et les Archives municipales d'Évreux ont collaboré, en lien avec l'exposition « De la Lettre à l'image », à la réalisation d'une seconde exposition de photographies de Thierry Bouffiès présentée dans le Petit salon du 11 avril au 18 mai 2018, et intitulée « Champs du signe ». Ce projet est basé sur une lecture sensible et plastique des archives anciennes, essentiellement des documents du XV^e au XVII^e siècle.

Afin d'offrir un prolongement à cette exposition, les Archives municipales ont proposé de réaliser un portfolio contenant trente images extraites de la série des photographies de Thierry Bouffiès. Cet ouvrage sera mis en vente aux Archives municipales, à la Médiathèque, à l'Office du Tourisme et du Commerce ainsi qu'au Musée d'Art, Histoire et Archéologie.

Un récapitulatif des ventes sera réalisé par le Musée et transmis aux Archives municipales tous les trois mois. Évreux Portes de Normandie règlera le produit des ventes à la Ville d'Évreux par mandat administratif, sur facture.

Fait à Évreux, le **15 MAI 2018**

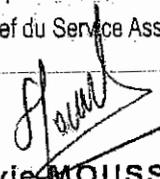
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE...**1.8. MAI 2018**...

Le Président

Pr Le président,

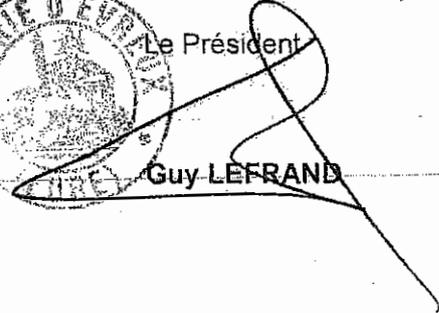
Le Chef du Service Assemblées




Sylvie MOUSSEL



Le Président


Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération en date du 17 octobre 2017, qui délègue au Président toute décision relative aux opérations de stockage/déstockage d'ouvrages et produits dérivés

DECIDE

=====

Article Unique : **DECIDE** le déstockage de cinquante exemplaires de l'ouvrage « Les Femmes photographes en France », de cinquante exemplaires de l'ouvrage « Vénus », de cinquante exemplaires de l'ouvrage « Meynard - Fractal », de cinquante exemplaires de l'ouvrage « Bronzes antiques », de cinquante exemplaires de l'ouvrage « Christian Bonnefoi », de deux cents exemplaires du CD-Rom « Denis Godefroy » et de cinquante-cinq exemplaires de l'ouvrage « Denis Godefroy | 1949-1997 ».

Le musée d'Art, Histoire et Archéologie organise depuis plusieurs années une braderie du livre d'art au mois de septembre. Cette vente d'ouvrages, qui remporte chaque année un franc succès, prend place dans le cloître et le jardin du musée et constitue une animation destinée à mieux faire rayonner le musée et ses collections auprès d'un public élargi. En 2018, la braderie du musée se tiendra le dimanche 16 septembre, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Afin de répondre aux attentes du public, il est nécessaire de procéder à un nouveau déstockage offrant ainsi de nouvelles possibilités d'achats, notamment pour les clients fidèles qui chaque année sont à l'affût des nouveautés.

Fait à Evreux, le **15 MAI 2018**

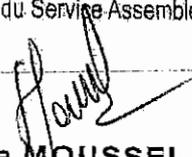
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... **18 MAI 2018**

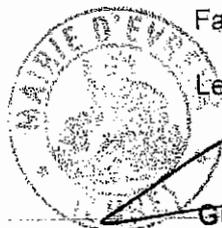
Le Président

Pr Le président,

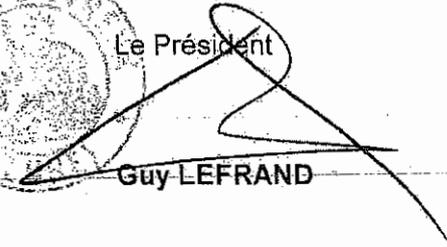
Le Chef du Service Assemblées

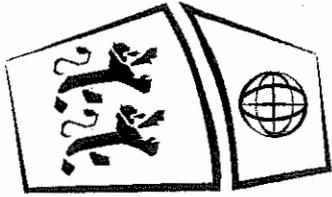



Sylvie MOUSSEL



Le Président


Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

- VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération en date du 17 octobre 2017, qui délègue au Président toute décision relative aux conventions établies avec des musées, institutions culturelles ou propriétaires d'œuvres pour formaliser des partenariats (œuvres en dépôt ou en prêt, location de dispositifs muséographiques, collaboration scientifique, etc.)

DECIDE

=====

Article Unique : **DECIDE** de passer une convention d'adhésion au réseau des musées de Normandie.

Le Réseau des musées de Basse-Normandie a été créé en 2003 dans le cadre du contrat de plan 2000-2006 par l'Etat (DRAC de Basse-Normandie) et la Région Basse-Normandie et s'est étendu au nouveau territoire régional en 2016.

Les musées participent activement à la conservation du patrimoine régional, au développement culturel et touristique de la région et à la transmission des connaissances auprès des publics. Leur mise en réseau a pour objectif de renforcer le tissu muséographique régional en facilitant la coopération entre établissements. La mise en œuvre, la gestion et l'animation de ce réseau ont été confiées à la Fabrique de patrimoines en Normandie.

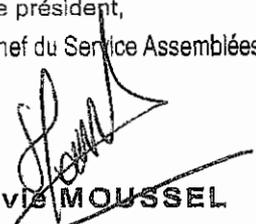
La convention passée entre le Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux et la Fabrique de patrimoines en Normandie a pour objet de rappeler les valeurs déontologiques partagées par les membres, de définir les objectifs et champs d'activités du réseau, d'en définir le mode de fonctionnement ainsi que les engagements réciproques.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE **25 MAI 2018**

Le Président

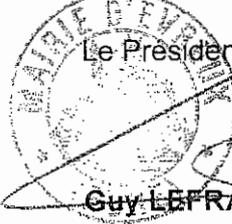
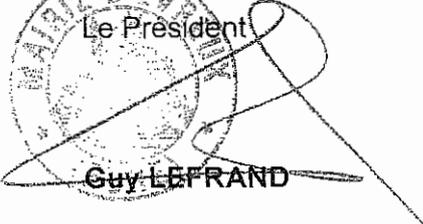


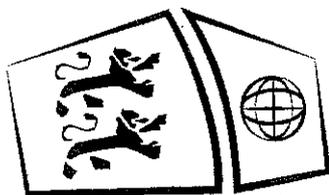
Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées


SYLVIE MOUSSEL

Fait à Evreux, le **16 MAI 2018**

Le Président



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération en date du 17 octobre 2017, qui délègue au Président toute décision relative aux opérations de stockage/déstockage d'ouvrages et produits dérivés

DECIDE

=====

Article Unique : **DECIDE** dans le cadre de l'exposition « Les degrés du silence, peintures d'Anna Mark », présentée au Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux du 19 mai au 21 octobre 2018, la vente de dix exemplaires de l'ouvrage « Anna Mark - Reliefs, gouaches, aquatintes » (édité en 2006 par le Centre d'arts plastiques de Royan) vendu au prix de vingt euros l'unité, ainsi que la vente de cinquante-cinq exemplaires de l'ouvrage « Anna Mark » (édité en 2015 par la ville de Meudon) vendu au prix unitaire de dix euros.

Ces deux ouvrages viennent en complément du Petit Journal de l'exposition édité à cette occasion et offrent ainsi aux visiteurs la possibilité de découvrir davantage encore l'œuvre picturale de l'artiste Anna Mark.

Fait à Evreux, le 14 JUIN 2018

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 14 JUIN 2018

Le Président

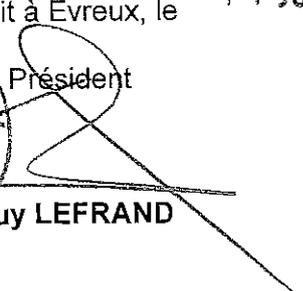


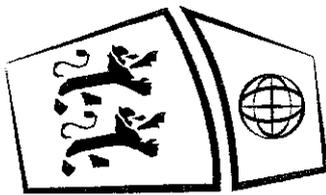
Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées


Sylvie MOUSSEL



Le Président


Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération en date du 17 octobre 2017, qui délègue au Président toute décision relative aux opérations de stockage/déstockage d'ouvrages et produits dérivés

DECIDE

=====

Article Unique : **DECIDE** dans le cadre de l'exposition « Aux prémices de l'archéologie en Normandie : Le Vieil-Évreux et ses inventeurs (Rever, Passy, Bonnin) », présentée au Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux du 15 juin au 21 octobre 2018, le déstockage de cent-cinquante exemplaires affectés aux dons et échanges vers le stock des ventes de l'ouvrage « François Rever, un honnête homme en Révolution » édité par le musée d'Evreux en 1989, dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution.

Pendant la durée de l'exposition, l'ouvrage sera mis en vente au prix unitaire de cinq euros et viendra en complément du Petit Journal de l'exposition édité à cette occasion.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE...14 JUILLET 2018

Le Président



Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées


Sylvie MOUSSEL

Fait à Evreux, le 14 JUIN 2018

Le Président




Guy LEFRAND